2009 2010

États financiers consolidés du gouvernement du Québec Année financière terminée le 31 mars 2010

Québec \*\*

# **COMPTES PUBLICS** 2009-2010

# VOLUME 1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2010

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001)

Finances Québec ₩ ₩

Comptes publics 2009-2010 – Volume 1

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec Décembre 2010 ISBN 978-2-550-59905-0 (Imprimé) ISBN 978-2-550-59906-7 (PDF)

ISSN 0706-2869 (Imprimé) ISSN 1925-1815 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2010

Son Honneur l'honorable Pierre Duchesne Lieutenant-gouverneur du Québec Hôtel du Parlement Québec

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le plaisir de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec, de l'année financière terminée le 31 mars 2010.

Le ministre des Finances,

Maguel Borber of

Raymond Bachand

Québec, décembre 2010

Monsieur Raymond Bachand Ministre des Finances Hôtel du Parlement Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2010, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), en conformité avec les conventions comptables du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des finances,

Simon-Pierre Falardeau, CA

Sima Pilada

Québec, décembre 2010

# TABLE DES MATIÈRES

PR	ÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS	9
GL	.OSSAIRE	11
AN	NALYSE DES ÉTATS FINANCIERS	
1.	FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2009-2010	19
2.	RETOUR SUR LE BUDGET 2009-2010	21
3.	RISQUES ET INCERTITUDES	22
4.	LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	24
5.	ANALYSE DES ÉCARTS	28
	5.1 COMPARAISON DU RÉEL AVEC LE BUDGET	30
	5.2 COMPARAISON DU RÉEL AVEC L'EXERCICE PRÉCÉDENT	36
6.	ANALYSE DES PRINCIPALES TENDANCES	41
7.	RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES INDICATEURS	53
AN	NEXE A - SOMMAIRE DES RÉSULTATS RÉELS AUX FINS D'ANALYSE	65
AN	NNEXE B - STATISTIQUES FINANCIÈRES	66
ÉТ	'ATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
DÉ	CLARATION DE RESPONSABILITÉ	73
RA	PPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL	75
ÉT.	AT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	77
ÉT.	AT CONSOLIDÉ DES DÉFICITS CUMULÉS	78
ÉT.	AT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	79
ÉT.	AT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	80
ÉT.	AT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	81
NC	OTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS	83

# ANNEXES

1.	ASSEMBLÉE NATIONALE, PERSONNES DÉSIGNÉES, MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DONT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	135
2.	ORGANISMES, FONDS SPÉCIAUX, FONDS D'AMORTISSEMENT ET AUTRE FONDS DU GOUVERNEMENT	137
3.	ORGANISMES DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION DU GOUVERNEMENT	141
4.	ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	151
5.	MINISTÈRE, ORGANISMES ET FONDS DU GOUVERNEMENT EXERÇANT DES OPÉRATIONS FIDUCIAI EXCLUES DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT	
6.	DÉTAIL DES REVENUS	153
7.	DÉTAIL DES DÉPENSES	154
8.	PLACEMENTS TEMPORAIRES	155
9.	DÉBITEURS	156
10.	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	157
11.	PLACEMENTS À LONG TERME	168
12.	FONDS DES GÉNÉRATIONS	170
13.	ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE)	172
14.	CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER	173
15.	REVENUS REPORTÉS	174
16.	AUTRES PASSIFS	175
17.	DETTES	176
18.	IMMOBILISATIONS	179
19.	DÉTAIL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	181
20.	ÉVENTUALITÉS	185
21.	RÉSERVE DE STABILISATION	189
22.	Informations sectorielles	190
23.	SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXERCÉES PAR UN MINISTÈRE, DES ORGANISMES ET DES FONDS DU GOUVERNEMENT	196

# Présentation des comptes publics

Les *Comptes publics* 2009-2010 présentent la situation financière du gouvernement du Québec et ses résultats de fonctionnement. Afin d'en accroître l'utilité et la transparence, ils englobent une analyse financière et un glossaire qui en facilite la compréhension. L'analyse présente l'évolution des principales tendances quant aux postes importants des états financiers.

Le ministère des Finances est conscient que l'utilisation d'indicateurs est un outil extrêmement efficace pour être en mesure d'observer l'évolution de l'état des finances du gouvernement. C'est la raison pour laquelle onze indicateurs représentatifs sont présentés à la section « Analyse des états financiers ».

La production des comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, organismes du gouvernement, fonds, organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la publication de ces documents.

Préalablement à la publication de ces comptes publics, le ministère des Finances informe régulièrement la population de l'état des finances du gouvernement et des résultats de ses opérations financières, notamment au moyen du *Rapport mensuel des opérations financières*.

Les *Comptes publics* 2009-2010 présentent l'information relative aux résultats réels de l'année financière 2009-2010. Les prévisions initiales ont été présentées dans le budget 2009-2010 du 19 mars 2009 et ont été révisées dans le *Point sur la situation économique et financière du Québec* du 27 octobre 2009 alors que les résultats préliminaires ont été présentés dans le budget 2010-2011 du 30 mars 2010. Les comparaisons présentées dans cet ouvrage ont été réalisées avec les résultats des prévisions initiales du budget 2009-2010, comme le recommande l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Les comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2010 ont été préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), en conformité avec les conventions comptables déterminées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes.

# Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière qui permet une meilleure compréhension des opérations réalisées au cours de l'année financière 2009-2010.

# Présentation des comptes publics (suite)

Les états financiers consolidés se composent principalement des éléments suivants :

- L'état consolidé des résultats de fonctionnement rend compte du surplus ou du déficit annuel découlant des activités de l'exercice. Il expose les revenus du gouvernement, les coûts des services et des autres charges courantes.
- L'état consolidé des déficits cumulés présente l'évolution des déficits cumulés en tenant compte des résultats de l'exercice ainsi que de divers redressements.
- L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières du gouvernement du Québec ainsi que ses obligations. Il montre la dette nette de laquelle il faut soustraire la valeur nette des actifs non financiers pour déterminer les déficits cumulés.
- L'état consolidé de la variation de la dette nette rend compte de l'incidence combinée sur la dette nette
  des résultats de l'exercice, des variations des actifs non financiers, des éléments imputés directement
  aux déficits cumulés ainsi que des redressements.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fournit l'information sur les liquidités du gouvernement générées ou utilisées lors des activités de fonctionnement, d'investissement, d'investissement en immobilisations et de financement.
- Les notes et les annexes fournissent des renseignements additionnels sur des rubriques composant les différents états consolidés et font partie intégrante des états financiers consolidés. Elles incluent également un sommaire des principales conventions comptables qui sont utilisées dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, un état consolidé des résultats de fonctionnement par secteur de reddition de comptes et un état sommaire consolidé de la situation financière par secteur de reddition de comptes.

Le rapport du Vérificateur général du Québec présente son opinion sur les états financiers consolidés.

# Volume 2 – Revenus, crédits, dépenses et investissements du fonds consolidé du revenu et informations financières sur les fonds spéciaux du gouvernement du Québec

Le volume 2 est subdivisé en trois sections. Les deux premières sections rendent compte des opérations des entités dont les revenus sont versés au fonds consolidé du revenu ou au Fonds des services de santé ainsi que celles dont le fonctionnement est tributaire d'allocations du Parlement de Québec et qui proviennent de ces mêmes fonds. Ces entités sont les ministères, les organismes budgétaires de l'administration gouvernementale, l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne. La troisième section présente de l'information financière sommaire sur les fonds spéciaux et les fonds d'amortissement.

#### Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans la section « Analyse des états financiers » et dans tous les états financiers contenus dans ce volume.

#### **Actifs financiers**

Actifs qui peuvent être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures.

#### **Actifs non financiers**

Actifs qui normalement ne génèrent pas de liquidités pouvant servir au remboursement des dettes existantes.

#### **Besoins financiers nets**

Liquidités nettes requises par les activités de fonctionnement, d'investissement et d'investissement en immobilisations.

#### Comptabilité d'exercice

Méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus gagnés et des dépenses encourues au cours d'un exercice, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

#### Conventions comptables du gouvernement

Les conventions comptables du gouvernement définissent la façon dont celui-ci doit inscrire les opérations financières à ses livres et en rendre compte adéquatement à la population. Celles-ci s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public et sont édictées par une décision du Conseil du trésor.

#### Cycle budgétaire

Le cycle budgétaire se résume en deux grandes étapes, soit :

- la planification des revenus et des dépenses, la publication du *Discours sur le budget* et le dépôt du *Budget des dépenses*;
- le suivi de l'évolution des revenus et l'exécution du budget de dépenses.

#### **Dette brute**

La dette brute<sup>1</sup> correspond à la somme des dettes avant gain ou perte de change reporté et du passif au titre des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs. Le solde du Fonds des générations est soustrait de cette somme.

La dette brute d'une année financière ne comprend pas les emprunts effectués par le ministre des Finances pour l'année financière suivante, non plus que la partie des avances faites au Fonds de financement institué en vertu de la Loi sur le ministère des Finances, chapitre M-24.01, attribuable au financement d'organismes qui ne sont pas visés par le premier alinéa de l'article 89 de la Loi sur l'administration financière, chapitre A-6.001, et des entreprises du gouvernement énumérées dans l'annexe 3 de cette loi.

#### Dette nette

La dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement. Elle se compose des déficits cumulés et des actifs non financiers.

#### Dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés<sup>1</sup> est constituée des déficits cumulés présentés aux états financiers du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation établie par la Loi sur l'équilibre budgétaire (L.R.Q., c. E-12.00001).

#### **Emprunts par anticipation**

Les emprunts par anticipation sont effectués par le fonds consolidé du revenu au cours d'un exercice financier et servent à combler ses besoins de financement pour l'exercice suivant.

#### Fonds consolidé du revenu

Les sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement de Québec a droit d'allocation. Le fonds est constitué de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères ainsi que des organismes budgétaires de l'administration gouvernementale énumérés dans l'annexe 1 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.0001).

La définition de ces concepts a été ajustée conformément à la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (L.Q. 2010, c. 20).

#### Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière, le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du fonds consolidé du revenu jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif au titre des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

#### Fonds des générations

Le Fonds des générations a été mis en opération le 1<sup>er</sup> janvier 2007 en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (L.R.Q., c. R-2.2.0.1). Suivant cette loi, le ministre des Finances dépose à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes constituant le fonds. Le fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

#### **Indicateurs**

Outils de mesure permettant de suivre et d'évaluer l'atteinte d'un objectif, la mise en œuvre d'une stratégie ou l'accomplissement d'un travail ou d'une activité.

#### **Instruments financiers**

Liquidités, titre de participation dans une entité, ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour l'un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant.

#### Instruments financiers dérivés

Instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent sans nécessiter la détention ou la livraison du sous-jacent lui-même.

#### Méthodes de consolidation

Méthode de consolidation ligne par ligne

Les comptes du fonds consolidé du revenu et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes réciproques entre les entités sont éliminés.

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont enregistrées au coût, lequel est ajusté annuellement des quotes-parts du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, une contrepartie étant portée aux revenus, et dans les autres éléments de leur résultat étendu, une contrepartie étant portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur les actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

#### Missions

Champs d'activité fondamentaux d'un gouvernement qui constituent sa raison d'être. Au Québec, il existe six missions, soit : « Santé et services sociaux », « Éducation et culture », « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles », « Gouverne et justice » et le « Service de la dette ».

### Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte.

#### Produit intérieur brut (PIB)

Valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une année civile donnée.

#### **Revenus autonomes**

Les revenus autonomes sont ceux qui résultent de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits et permis, des revenus divers, des entreprises du gouvernement ainsi que du Fonds des générations.

## Solde budgétaire

Le solde budgétaire est défini par la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Le solde budgétaire pour une année financière est formé de l'écart entre les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement.

- Le solde budgétaire ne comprend pas les revenus et les dépenses comptabilisés au Fonds des générations et certains ajustements rétroactifs des revenus provenant des entreprises du gouvernement, tel que prévu à l'article 2 de la Loi.
- Le solde budgétaire est établi en tenant compte également des inscriptions comptables portées directement aux déficits cumulés, sauf pour les exceptions suivantes, prévues à l'article 2.1 de la Loi, qui résultent :
  - i) de l'effet rétroactif d'une nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agrées, pour les années précédant l'année de sa mise en vigueur recommandée par l'Institut;
  - ii) des modifications comptables relatives à la réforme comptable 2006-2007 apparaissant dans les comptes publics.
- Le solde budgétaire est augmenté de tout montant nécessaire de la réserve de stabilisation pour assurer le maintien de l'équilibre budgétaire.

#### **Transferts**

Les transferts sont des sommes transférées par un gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement, pour lesquelles le gouvernement qui effectue le transfert :

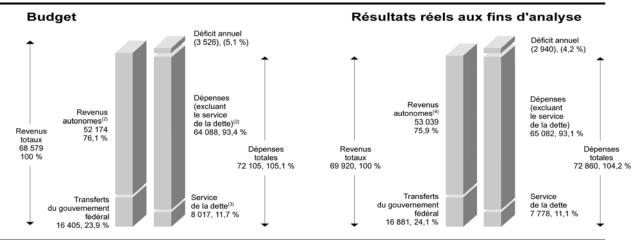
- i) ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, contrairement à une opération d'achat ou de vente;
- ii) ne prévoit pas obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

# ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

#### 1. Faits saillants de l'exercice 2009-2010

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, soit plus de 300 entités, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers alors qu'auparavant la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation était utilisée. Cette modification de convention comptable a été effectuée sans retraitement des états financiers au 31 mars 2009. Aux fins de l'analyse des écarts, les données des organismes des réseaux, incluses dans les résultats réels au 31 mars 2010 ont été ramenées sur la base de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation afin d'être comparables aux données du budget et à celles de l'exercice précédent. L'effet de la modification comptable sur les résultats de l'exercice 2009-2010 est présenté dans l'annexe A.

# Résultats de fonctionnement consolidés aux fins d'analyse (1) ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010 (en millions de dollars)



Source: Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés aux fins d'analyse, p. 29.

- (1) Ces résultats tiennent compte des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.
- (2) Incluant les revenus de 715 millions de dollars du Fonds des générations.
- (3) Les revenus de placement prévus de 735 millions de dollars de Financement-Québec et de la Corporation d'hébergement du Québec reçus des réseaux, portés en diminution de la rubrique « Service de la dette » au budget, ont été reclassés en diminution des dépenses pour rendre la présentation conforme à celle des résultats réels.
- Incluant les revenus de 725 millions de dollars du Fonds des générations.
- Lors du budget 2009-2010, le gouvernement avait prévu que l'exercice financier serait déficitaire.
  - Ainsi, le déficit annuel prévu de 3 526 millions de dollars devait tenir compte :
    - de l'affectation de 715 millions de dollars de revenus au Fonds des générations;
    - de l'utilisation de la réserve de stabilisation, pour un montant de 295 millions de dollars;
    - ce qui résultait en un solde budgétaire déficitaire de 3 946 millions de dollars au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire l.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L.R.Q., c. E-12.00001

# 1. Faits saillants de l'exercice 2009-2010 (suite)

- Les résultats réels montrent un déficit annuel plus faible que prévu.
  - En effet, le déficit annuel est de 586 millions de dollars moins élevé que prévu, s'établissant à 2 940 millions de dollars. En tenant compte :
    - qu'une somme de 725 millions de dollars a été affectée au Fonds des générations;
    - de l'utilisation de la réserve de stabilisation pour un montant de 433 millions de dollars, soit
       138 millions de dollars de plus que le montant anticipé au budget;
    - le solde budgétaire est déficitaire de 3 174 millions de dollars après prise en compte de l'impact des modifications comptables de 58 millions de dollars portées aux déficits cumulés et ce conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire.
- Par ailleurs, le solde de la réserve de stabilisation, qui s'établissait à 433 millions de dollars au 31 mars 2009, a été complètement utilisé au 31 mars 2010, et ce, comme prévu à la Loi sur l'équilibre budgétaire.
- Le total des revenus s'établit à 69 920 millions de dollars, soit une hausse de 1 341 millions de dollars par rapport au budget. Il a également augmenté de 1 523 millions de dollars par rapport à l'exercice 2008-2009.
  - Ces écarts entre les résultats réels et le budget 2009-2010 s'expliquent principalement par la reprise de l'activité économique au Québec depuis le troisième trimestre de 2009.
    - Pour l'année civile 2009, le produit intérieur brut (PIB) réel a diminué de 0,3 % alors que la prévision du budget 2009-2010 faisait état d'une baisse de 1,2 %. De même, en terme nominal, le PIB a progressé de 0,3 % plutôt qu'une baisse anticipée de 0,1 %.
    - Une baisse de 7,1 % des revenus de l'impôt des sociétés a été constatée alors que le budget 2009-2010 prévoyait une baisse de 17,8 %, ce qui a conduit à des rentrées fiscales plus élevées de 612 millions de dollars que celles prévues.
- Les dépenses consolidées, quant à elles, s'élèvent à 72 860 millions de dollars, soit une hausse de 755 millions de dollars par rapport à la prévision. Elles ont aussi augmenté de 3 212 millions de dollars en comparaison avec l'exercice précédent.

# 2. Retour sur le budget 2009-2010 1

Dans le budget 2009-2010, le gouvernement avait prévu un déficit annuel de 3,5 milliards de dollars.

La décroissance anticipée des revenus autonomes, excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement et ceux du Fonds des générations, était de 2,8 %. Cette réduction s'expliquait essentiellement par l'impact de la récession économique, le coût des mesures mises en place dans le plan d'action économique ainsi que par le coût additionnel des mesures fiscales annoncées dans les budgets précédents et dans celui de 2009-2010.

En ce qui concerne les entreprises du gouvernement, les revenus devaient croître de 0,5 % demeurant relativement stables, par rapport aux résultats de l'année 2008-2009. Il est à noter toutefois qu'Hydro-Québec prévoyait une diminution de ses bénéfices de 163 millions de dollars par rapport à ceux de l'année précédente.

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral devaient augmenter de 6,6 % en 2009-2010 en raison principalement de la hausse des transferts pour la santé, pour l'enseignement postsecondaire et pour les autres programmes sociaux. Ces hausses font suite aux allégements fiscaux annoncés dans le budget fédéral de 2009 et au ralentissement économique qui ont eu pour effet de réduire l'abattement spécial du Québec, qui est, pour une partie, soustrait de ces transferts.

Le budget 2009-2010 prévoyait une croissance des dépenses de programmes de 4,5 % malgré une décroissance prévue du PIB nominal de 0,1 %. Ainsi, le gouvernement manifestait sa volonté de combattre le ralentissement économique en initiant des gestes concrets pour soutenir l'économie et l'emploi.

De plus, le gouvernement maintenait la santé et l'éducation parmi ses priorités. Le discours sur le budget du 19 mars 2009 annonçait une hausse de plus de 1,5 milliard de dollars du budget de la santé ainsi qu'un ajout de 490 millions de dollars au budget de l'éducation. Pour l'exercice 2009-2010, les prévisions de dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'établissaient respectivement à 26,9 et à 14,4 milliards de dollars.

Le service de la dette devait, pour sa part, baisser de 7,4 %. Cette évolution s'expliquait essentiellement par la diminution des taux d'intérêt.

Le budget 2009-2010 prévoyait que les revenus du Fonds des générations devaient atteindre 715 millions de dollars. Ces revenus, inscrits aux états financiers du gouvernement, ne sont toutefois pas inclus dans le calcul du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

<sup>1</sup> Les variations commentées dans cette section sont basées uniquement sur les revenus et les dépenses du fonds consolidé du revenu. Les revenus et les dépenses des entités consolidées ligne par ligne ne sont pas inclus dans ces données car, dans le Plan budgétaire 2009-2010, ils étaient présentés au net sur une seule ligne.

#### 3. Risques et incertitudes

Les facteurs suivants sont des éléments de risque et d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent amener des résultats réels différents de ceux prévus :

- les prévisions économiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir ses revenus budgétaires annuels, notamment toute variation observée au niveau de la croissance de l'économie, de l'emploi et de l'indice des prix à la consommation. Par exemple, une variation de 1 % du PIB nominal a un impact de l'ordre de 500 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement;
- le niveau des dépenses de programmes dont le coût est lié à la situation économique. Par exemple, l'évolution du marché du travail influence le coût des programmes de mesures d'aide à l'emploi et de sécurité du revenu. De même que pour la santé, le vieillissement de la population augmente le risque de dépassement des coûts au chapitre des médicaments et des services à la population;
- les données économiques, fiscales ou démographiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir les revenus de transfert du gouvernement fédéral, de même que les négociations avec celui-ci, qui s'effectuent de façon régulière, peuvent modifier ces revenus;
- des situations imprévues, tels des arrêts de travail, des catastrophes naturelles, etc.;
- la variation des taux d'intérêt, de même que de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises qui ont un impact sur le coût de financement;
- le risque qu'un intermédiaire financier fasse défaut à ses obligations contractuelles (risque de crédit);
- certaines réclamations et causes en instance dont le gouvernement fait l'objet, qui sont présentées dans la note 12 (p. 125) des états financiers.

Les états financiers consolidés font également état, dans la note 2 (p. 93), des incertitudes auxquelles sont sujettes les estimations que requiert leur préparation.

Afin de réduire son exposition au risque, le gouvernement élabore des stratégies de gestion à l'égard de certaines de ces variables. À l'aide des politiques économiques, fiscales et budgétaires, le gouvernement influe sur ses revenus et dépenses (autres que le service de la dette) par :

- l'utilisation de prévisions qui reflètent les consensus des prévisionnistes;
- le suivi et le rapport mensuel de ses revenus et dépenses budgétaires;
- la mise en œuvre de mesures de soutien à l'économie.

# 3. Risques et incertitudes (suite)

Un gouvernement ne peut à lui seul empêcher une récession. Il dispose par contre des moyens nécessaires pour jouer un rôle de stabilisateur afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer le processus de reprise.

De plus, les politiques de financement amènent le gouvernement à influer également sur son service de la dette en ayant recours à différentes stratégies, telles qu'elles sont décrites en détail dans la note 8 (p. 118, 119) des états financiers consolidés.

# 4. Loi sur l'équilibre budgétaire

#### Solde budgétaire

Le gouvernement du Québec s'est doté de lois qui ont pour but de maintenir une rigueur budgétaire tout en gardant une certaine flexibilité afin de faire face à des événements importants qui pourraient avoir des incidences sur les équilibres financiers.

Comme annoncé lors du discours sur le budget 2009-2010, l'année financière s'est terminée avec un solde budgétaire négatif. Celui-ci, au montant de 3 174 millions de dollars, prend en compte l'utilisation de la réserve de stabilisation pour une somme de 433 millions de dollars et de l'affectation d'un montant de 725 millions de dollars au Fonds des générations, ainsi que l'impact de 58 millions de dollars relatif aux modifications comptables. Il est important de souligner que ce montant est inférieur de 772 millions de dollars au montant prévu initialement.

La Loi sur l'équilibre budgétaire, prévoit que le gouvernement du Québec ne peut encourir aucun déficit budgétaire. Toutefois, les articles de cette loi, qui prohibent un tel déficit, ne s'appliquent pas pour l'exercice 2009-2010. En effet, la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable est venue suspendre temporairement l'application de ces articles. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire, les revenus et les dépenses du gouvernement devront être en équilibre pour l'année financière 2013-2014.

# Solde budgétaire

ANNÉE FINÂNCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

(GIT TIMILOTIO GO GONGIO)		2010	2009
	Budget (1)	Résultats réels au 31 mars	Résultats réels au 31 mars (2)
Surplus (déficit) annuel	(3 526)	(2 940)	(1 258)
Fonds des générations			
Résultats du Fonds des générations	(715)	(725)	(587)
Réserve de stabilisation			
Utilisation de la réserve pour le maintien			
de l'équilibre budgétaire	295	433	1 845
Modifications comptables	_	58 <sup>(3)</sup>	_
Solde budgétaire	(3 946)	(3 174)	_

<sup>(1)</sup> Le solde budgétaire est établi conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire.

\_

<sup>(2)</sup> Ce montant représente celui établi dans les états financiers 2008-2009 et publié en octobre 2009, sans tenir compte des redressements effectués en 2009-2010

<sup>(3)</sup> La Loi sur l'équilibre budgétaire prévoit que le solde budgétaire doit :

a) exclure les impacts de la mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, relatifs à la période antérieure à une date de mise en vigueur recommandée par l'Institut.

b) prendre en considération les impacts des modifications comptables, relatifs à une période postérieure au 31 mars 2006, portés directement aux déficits cumulés. Cette règle ne s'applique pas aux modifications comptables qui découlent de la mise en œuvre de la réforme comptable de 2006-2007.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L.Q., 2009, c. 38

# 4. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

### Fonds des générations

Dans le budget du 19 mars 2009, le gouvernement estimait les revenus du Fonds des générations à 715 millions de dollars pour 2009-2010. Les revenus se sont soldés à 725 millions de dollars, soit 10 millions de dollars de plus par rapport à ce qui était prévu. Les sommes accumulées dans le fonds ont atteint 2 677 millions de dollars au 31 mars 2010.

#### Revenus

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

	2010		2009	
	Budget	Résultats réels au 31 mars	Résultats réels au 31 mars	
Revenus				
Redevances hydrauliques	647	658	636	
Biens non réclamés	_	7	1	
Revenus de placement				
Revenus (pertes) sur dépôts à participation	68	60	(50)	
Total des revenus	715	725	587	

### Évolution du solde

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

2010	2009
1 952	1 233
_	132
725	587
2 677	1 952
	1 952 - 725

Source : États financiers consolidés, p. 170, 171

# 4. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

#### Réserve de stabilisation

En vertu de la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable, adoptée en septembre 2009, le gouvernement a institué une réserve de stabilisation afin de faciliter sa planification pluriannuelle et de permettre subsidiairement le versement de sommes au Fonds des générations. Les dispositions de la Loi relatives à cette réserve ont effet depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006.

Cette loi est venue notamment abroger la Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents<sup>1</sup>. Ainsi, les opérations de la réserve budgétaire effectuées entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et l'adoption de la Loi sont devenues celles de la réserve de stabilisation. De plus, le solde de 109 millions de dollars de l'excédent constaté pour l'année financière 2006-2007, qui n'avait pas été affecté à la réserve budgétaire, a été affecté à la réserve de stabilisation en vertu de la Loi.

La réserve de stabilisation est affectée au maintien de l'équilibre budgétaire; son solde est diminué du montant nécessaire à l'atteinte de cet équilibre. De plus, le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine, utiliser la réserve de stabilisation afin de verser des sommes au Fonds des générations. Le solde de la réserve est diminué du montant ainsi versé à ce fonds.

Les sommes affectées annuellement à la réserve de stabilisation correspondent au montant de l'excédent constaté pour cette année financière, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, établi conformément aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Le solde de la réserve de stabilisation au 31 mars 2010 est nul, le solde de l'année précédente ayant été utilisé en 2009-2010 pour atténuer le déficit de cette année financière.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L.R.Q., c. R-25.1

# 4. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

# Réserve de stabilisation (suite)

#### Réserve de stabilisation

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

	2010	2009
Solde au début	433	2 301
Affectation du solde de l'excédent constaté de l'année financière 2006-2007	_	109 (1)
Versement au Fonds des générations	_	(132)
Utilisation de la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire	(433)	(1 845)
Solde à la fin		433

Source : États financiers consolidés, p. 189

<sup>(1)</sup> La Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable, adoptée en septembre 2009, prévoit que le solde de 109 millions de dollars de l'excédent constaté pour l'année financière 2006-2007 qui n'avait pas été affecté à la réserve budgétaire, soit affecté à la réserve de stabilisation.

# 5. Analyse des écarts

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, soit plus de 300 entités, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers alors qu'auparavant la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation était utilisée. Cette modification de convention comptable a été effectuée sans retraitement des états financiers au 31 mars 2009. Aux fins de l'analyse des écarts, les données des organismes des réseaux, incluses dans les résultats réels au 31 mars 2010 ont été ramenées sur la base de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation afin d'être comparables aux données du budget et à celles de l'exercice précédent. L'effet de cette modification comptable sur les résultats de l'exercice 2009-2010 est présenté dans l'annexe A.

De plus, aux fins de l'analyse des écarts et pour faciliter la comparabilité des données financières, les résultats réels présentés sur une base sectorielle ne tiennent pas compte des dépenses et revenus exceptionnels liés à la réforme comptable. Les dépenses exceptionnelles du fonds consolidé du revenu étant compensées intégralement par les revenus que ces dépenses génèrent aux organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, cela n'a aucun impact sur les résultats et la situation financière consolidés du gouvernement.

# Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés aux fins d'analyse (1) ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

_	Budget <sup>(2)</sup>	Résultats réels aux fins d'analyse au 31 mars 2010	Variation par rapport au budget	Résultats réels au 31 mars 2009 (redressé) <sup>(3)</sup>	Variation par rapport aux résultats réels de l'exercice précédent	
Revenus autonomes			\$ %		\$ %	
	07.074	07.050	(04) (0.4)	00.070	(700) (0.0)	
Impôt sur le revenu et les biens	27 671	27 650	(21) (0,1)	28 376	(726) (2,6)	
Taxes à la consommation	13 314	13 730	416 3,1	13 595	135 1,0	
Droits et permis	1 554	1 867	313 20,1	1 714	153 8,9	
Revenus divers	4 161	4 189	28 0,7	4 151	38 0,9	
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 759	4 878	119 2,5	4 893	(15) (0,3)	
Revenus du Fonds des générations	715	725	10 1,4	587	138 23,5	
Revenus autonomes	52 174	53 039	865 1,7	53 316	(277) (0,5)	
Transferts du gouvernement fédéral	16 405	16 881	476 2,9	15 081	1 800 11,9	
Total des revenus	68 579	69 920	1 341 2,0	68 397	1 523 2,2	
Dépenses (excluant le service de la dette)						
Santé et services sociaux	27 673 <sup>(4)</sup>	28 533	860 3,1	26 718	1 815 6,8	
Éducation et culture	15 113 <sup>(4)</sup>	15 132	19 0,1	14 686	446 3,0	
Économie et environnement	9 536	9 071	(465) (4,9)	8 423	648 7,7	
Soutien aux personnes et						
aux familles	5 692	5 777	85 1,5	5 538	239 4,3	
Gouverne et justice	6 074	6 569	495 8,1	6 152	417 6,8	
	64 088	65 082	994 1,6	61 517	3 565 5,8	
Service de la dette	8 017 (4)	7 778	(239) (3,0)	8 131	(353) (4,3)	
Total des dépenses	72 105	72 860	755 1,0	69 648	3 212 4,6	
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	(3 526)	(2 940)	586 s.o.	(1 251)	(1 689) s.o.	

<sup>(1)</sup> Ces résultats tiennent compte des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

<sup>(2)</sup> Les résultats sont tirés des données du fonds consolidé du revenu et des entités présentées dans le Plan budgétaire 2009-2010.

<sup>(3)</sup> Les données ont été modifiées pour tenir compte de modifications comptables et sont présentés dans la note 3 et l'annexe 10 des états financiers du gouvernement du Québec.

<sup>(4)</sup> Les revenus de placement prévus de 735 millions de dollars de Financement-Québec et de la Corporation d'hébergement du Québec reçus des réseaux, portés en diminution de la rubrique « Service de la dette » au budget, ont été reclassés en diminution des dépenses des missions « Santé et services sociaux » et « Éducation et culture » pour rendre la présentation conforme à celle des résultats réels.

#### 5.1 Comparaison du réel avec le budget

Le *Plan budgétaire 2009-2010* présente les résultats prévisionnels sur une base différente de celle du sommaire des résultats de fonctionnement consolidés aux fins d'analyse. Dans ce sommaire, les revenus et les dépenses des organismes, fonds spéciaux et comptes à fin déterminée sont ajoutés ligne par ligne à ceux du fonds consolidé du revenu, alors que pour les réseaux, seuls les résultats nets y sont ajoutés. Dans le *Plan budgétaire 2009-2010*, les prévisions sont basées sur les revenus et dépenses du fonds consolidé du revenu, auxquels le résultat net de l'ensemble des organismes, fonds spéciaux, réseaux et comptes à fin déterminée est ajouté. Les tableaux de cette section présentent les résultats sur une base sectorielle et visent à faciliter la comparabilité des données du sommaire des résultats de fonctionnement consolidés avec celles du budget.

Revenus consolidés <sup>(1)</sup> ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

_	Budget	Résultats réels aux fins d'analyse au 31 mars 2010	Variation par rapport au budget		Résultats réels au 31 mars 2009 (redressé) <sup>(2)</sup>	Variation par rapport aux résultats réels de l'exercice précédent	
			\$	%		\$	%
Revenus autonomes							
Fonds consolidé du revenu	42 612	43 116	504	1,2	43 880	(764)	(1,7)
Organismes, fonds spéciaux et							
comptes à fin déterminée	4 088	4 320	232	5,7	3 956	364	9,2
_	46 700	47 436	736	1,6	47 836	(400)	(8,0)
Entreprises du gouvernement							
Société des alcools du Québec	800	867	67	8,4	808	59	7,3
Loto-Québec	1 295	1 252	(43)	(3,3)	1 375	(123)	(8,9)
Hydro-Québec	2 700	2 943	243	9,0	2 978	(35)	(1,2)
Autres	(36)	(216)	(180)	S.O.	(258)	42	S.O.
Ajustements de consolidation	_	32	32	S.O.	(10)	42	S.O.
	4 759	4 878	119	2,5	4 893	(15)	(0,3)
Fonds des générations	715	725	10	1,4	587	138	23,5
Transferts du gouvernement fédéral							
Fonds consolidé du revenu	14 841	15 161	320	2,2	14 023	1 138	8,1
Organismes, fonds spéciaux et							
comptes à fin déterminée	1 564	1 720	156	S.O.	1 058	662	S.O.
	16 405	16 881	476	2,9	15 081	1 800	11,9
_	68 579	69 920	1 341	2,0	68 397	1 523	2,2
<del>-</del>							

<sup>(1)</sup> Ces résultats considèrent les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

<sup>(2)</sup> Les chiffres ont été modifiés pour tenir compte de modifications comptables et sont présentés dans la note 3 et l'annexe 10 des états financiers du gouvernement du Québec.

#### 5.1 Comparaison du réel avec le budget (suite)

#### Revenus consolidés (suite)

Revenus autonomes - Fonds consolidé du revenu

Dans le budget 2009-2010, une décroissance des revenus autonomes du fonds consolidé du revenu, excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement et ceux du Fonds des générations, avait été anticipée. Cependant, la décroissance a été plus faible que prévue, les revenus ont été supérieurs de 504 millions de dollars à la prévision de mars 2009. Cet écart favorable s'explique notamment par le fait que le budget prévoyait une décroissance de 17,8 % de l'impôt des sociétés, alors que le résultat réel est de 7,1 % et par la hausse des taxes à la consommation de 0,9 %, alors qu'une baisse de 2,3 % était attendue. Ces variations reflètent une hausse de la consommation des ménages ainsi qu'un nombre plus élevé de mises en chantier.

#### Revenus autonomes consolidés

Les revenus autonomes consolidés sont de 736 millions de dollars supérieurs à ceux prévus dans le budget 2009-2010. Cette augmentation tient compte d'une part, de l'augmentation des revenus autonomes du fonds consolidé du revenu comme mentionné ci-dessus et d'une autre part, de l'augmentation de 232 millions de dollars des revenus autonomes des organismes, des fonds spéciaux et des comptes à fin déterminée. Cette augmentation provient des résultats de l'Immobilière SHQ qui sont présentés au net dans le budget 2009-2010 alors qu'ils sont consolidés ligne par ligne dans les résultats au 31 mars 2010.

#### Revenus provenant des entreprises du gouvernement

Bien qu'une diminution des revenus d'Hydro-Québec était prévue dans le budget 2009-2010, les revenus des entreprises du gouvernement devaient être relativement stables, avec une croissance de 0,5 %. Finalement, puisque les bénéfices d'Hydro-Québec ont augmenté par rapport à ce qui avait été prévu, une croissance de 2,5 % a été observée pour les entreprises du gouvernement.

### Revenus du Fonds des générations

Le budget 2009-2010 prévoyait que les revenus du Fonds des générations devaient atteindre 715 millions de dollars, sans versement additionnel provenant de la réserve de stabilisation. Les revenus ont finalement atteint 725 millions de dollars, ce qui représente 10 millions de dollars de plus qu'anticipé.

# 5.1 Comparaison du réel avec le budget (suite)

## Revenus consolidés (suite)

Transferts du gouvernement fédéral consolidés

Les transferts du gouvernement fédéral ont augmenté de 476 millions de dollars par rapport à la prévision présentée dans le budget 2009-2010. Au fonds consolidé du revenu, l'augmentation s'explique notamment par la signature de nouvelles ententes entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, dont l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail, annoncée le 30 avril 2009, qui a entraîné une hausse des revenus annuels de 116 millions de dollars pour une période de 6 ans, ainsi que l'Entente Canada-Québec visant la participation des personnes handicapées au marché du travail qui a généré des revenus additionnels de 46 millions de dollars en 2009-2010.

L'augmentation des transferts fédéraux liés aux organismes, fonds spéciaux et comptes à fin déterminée s'explique essentiellement par l'augmentation des revenus du Fonds de développement du marché du travail à la suite de la signature, en 2009, de l'entente modificatrice à l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail et l'Entente modificatrice à l'Entente de principe Canada-Québec relative au marché du travail, pour des montants respectifs de 52 millions de dollars et de 131 millions de dollars.

#### 5.1 Comparaison du réel avec le budget (suite)

Dépenses consolidées (excluant le service de dette) (1)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

	Budget	Résultats réels aux fins d'analyse au 31 mars 2010 (2)	Variation par rapport au budget		Résultats réels au 31 mars 2009 (redressé) (3)	variation par rapport aux résultats réels de l'exercice précédent	
_			\$	%		\$	%
Fonds consolidé du revenu							
Dépenses de programmes Ministère de la Santé et des							
Services sociaux	26 872	27 467	595	2.2	25 621	1 846	7.2
Ministère de l'Éducation,							
du Loisir et du Sport	14 431	14 653	222	1.5	14 321	332	2.3
Autres ministères	18 686	19 459	773	4.1	18 608	851	4.6
	59 989	61 579	1 590	2.7	58 550	3 029	5.2
Dépenses des organismes, fonds spéciaux et comptes	(4)						
à fin déterminée Déficit (surplus) annuel des réseaux de la santé et	3 979 (4)	3 662	(317)	(8.0)	2 998	664	22.1
des services sociaux							
et de l'éducation	120	(159)	(279)	S.O.	(31)	(128)	S.O.
=	64 088	65 082	994	1.6	61 517	3 565	5.8

Variation nar

#### Dépenses de programmes

Les dépenses de programmes du fonds consolidé du revenu de l'exercice ont été supérieures de 1 590 millions de dollars aux prévisions incluses dans le budget 2009-2010. Les facteurs qui ont entraîné cette hausse sont, notamment :

• le relèvement de 402 millions de dollars de la dépense à l'égard de la provision pour créances douteuses à Revenu Québec, en lien avec l'augmentation des débiteurs d'impôt et de taxes, dû notamment à l'intensification des activités de récupération fiscale et aux conditions économiques plus difficiles;

<sup>(1)</sup> Ces résultats tiennent compte des organismes des réseaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

<sup>(2)</sup> Afin de faciliter la comparabilité avec le budget et les résultats réels au 31 mars 2009, les dépenses exceptionnelles liées à la réforme comptable du fonds consolidé du revenu de 8 376 millions de dollars ainsi que les revenus exceptionnels correspondants générés aux organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ont été exclus.

<sup>(3)</sup> Les chiffres ont été modifiés pour tenir compte de modifications comptables et sont présentés dans la note 3 et l'annexe 10 des états financiers du gouvernement du Québec.

<sup>(4)</sup> Les revenus de placement prévus de 735 millions de dollars de Financement-Québec et de la Corporation d'hébergement du Québec reçus des réseaux, portés en diminution de la rubrique « Service de la dette » au budget, ont été reclassés en diminution des dépenses pour rendre la présentation conforme à celle des résultats réels.

#### 5.1 Comparaison du réel avec le budget (suite)

#### Dépenses consolidées (suite)

Dépenses de programmes (suite)

- l'augmentation de 513 millions de dollars des dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux, dont 130 millions de dollars attribuables aux dépenses liées à la pandémie potentielle de grippe A(H1N1);
- la hausse de 380 millions de dollars de la contribution gouvernementale pour La Financière agricole du Québec, due au plan de redressement annoncé le 19 novembre 2009;
- la bonification du programme Renfort qui est passé de 1,2 milliard de dollars à 2,0 milliards de dollars pour venir en aide aux entreprises québécoises aux prises avec des problèmes de liquidités, laquelle a un impact sur les dépenses de 2009-2010 de 150 millions de dollars;
- l'augmentation de 70 millions de dollars de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- l'impact de 179 millions de dollars résultant de l'harmonisation des conventions comptables des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement;
- la réduction de la dépense d'amortissement de 203 millions de dollars, attribuable à des modifications à la méthode d'amortissement, axée sur les composantes, des infrastructures routières du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

#### Dépenses consolidées

Au total, les dépenses consolidées, excluant le service de la dette, ont dépassé de 994 millions de dollars le niveau prévu au budget. En contrepartie de l'augmentation des dépenses de programme mentionnées précédemment, les dépenses des organismes, des fonds spéciaux et des comptes à fin déterminée sont, pour leur part, inférieures de 317 millions de dollars à celles budgétées.

- Afin de permettre l'élimination de la dépense de transfert du fonds consolidé du revenu, la contribution additionnelle de 380 millions de dollars qui a été versée à la Financière agricole du Québec en 2009-2010 est présentée contre ses dépenses. Par conséquent, l'élimination de la dépense lors de la consolidation de cette contribution explique essentiellement l'écart observé.
- Comme ce fut le cas pour ses revenus autonomes, les dépenses de 101 millions de dollars de l'Immobilière SHQ ont été comptabilisées selon la méthode de consolidation ligne par ligne dans les résultats réels au 31 mars 2010.

De plus, les résultats nets des réseaux de la santé et des services sociaux présentent une amélioration de 279 millions de dollars.

# 5.1 Comparaison du réel avec le budget (suite)

Dépenses consolidées (suite)

#### Service consolidé de la dette

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

	Budget	Résultats réels aux fins d'analyse au 31 mars 2010	Variation par rapport au budget		Résultats réels au 31 mars 2009	Variation par rapport aux résultats réels de l'exercice précédent	
	_		\$	%		\$	%
Fonds consolidé du revenu							
Intérêts sur la dette	3 760	3 755	(5)	(0,1)	4 372	(617)	(14,1)
Intérêts au titre des régimes de retraite et des autres							
avantages sociaux futurs	2 344	2 362	18	0,8	2 132	230	10,8
_	6 104	6 117	13	0,2	6 504	(387)	(6,0)
Organismes et fonds spéciaux	1 913 (1)	1 661	(252)	(13,2)	1 627	34	2,1
	8 017	7 778	(239)	(3,0)	8 131	(353)	(4,3)

<sup>(1)</sup> Les revenus de placement prévus de 735 millions de dollars de Financement-Québec et de la Corporation d'hébergement du Québec reçus des réseaux, portés en diminution de la rubrique « Service de la dette » au budget, ont été reclassés en diminution des dépenses pour rendre la présentation conforme à celle des résultats réels.

#### Service de la dette

Les résultats réels montrent que le service de la dette du fonds consolidé du revenu s'est élevé à 6 117 millions de dollars en 2009-2010, soit 13 millions de dollars de plus que prévu dans le *Plan budgétaire de 2009-2010*. Le service de la dette des organismes et fonds spéciaux s'est établi à 1 661 millions de dollars, soit 252 millions de dollars de moins que prévu. Ainsi, dans l'ensemble, le service de la dette est révisé à la baisse de 239 millions de dollars par rapport à la prévision du budget de mars 2009.

#### 5.2 Comparaison du réel avec l'exercice précédent<sup>1</sup>

#### Revenus consolidés

Les revenus totaux du gouvernement pour l'exercice 2009-2010 ont augmenté de 1 523 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, résultant d'une diminution de 277 millions de dollars pour les revenus autonomes et d'une hausse de 1 800 millions de dollars pour les transferts du gouvernement fédéral.

#### Revenus autonomes

La baisse des revenus autonomes de 277 millions de dollars, soit de 0,5 %, est notamment attribuable à :

- une diminution de 726 millions de dollars des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens, causée plus particulièrement :
  - pour les particuliers, par une faible progression du revenu imposable en raison de la récession économique survenue en 2009 ainsi que par l'indexation des crédits d'impôt non remboursables et par la hausse des seuils de revenus imposables;
  - pour les sociétés, par le ralentissement économique et les impacts des mesures fiscales annoncées dans les budgets de 2007-2008 à 2009-2010,
- une hausse de 135 millions de dollars des revenus provenant des taxes à la consommation et résultant notamment de :
  - l'augmentation des revenus de taxe sur le tabac, qui est attribuable à un déplacement de la consommation des produits du tabac provenant des activités de contrebande vers les ventes légales de ce produit,
- une hausse de 153 millions de dollars des revenus de droits et permis qui s'explique principalement par :
  - l'augmentation des profits annuels de compagnies minières, qui ont entraîné une hausse des droits miniers,
- une baisse des revenus des entreprises du gouvernement de 15 millions de dollars;
- une augmentation de 138 millions de dollars des revenus du Fonds des générations :
  - l'augmentation du taux de redevances applicable à l'énergie produite explique l'augmentation des redevances hydrauliques. Elle s'explique également par l'augmentation des revenus de placement à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

36

Pour visualiser les écarts commentés, vous référer au tableau sommaire des résultats de fonctionnement consolidés aux fins d'analyse (p. 29).

#### 5.2 Comparaison du réel avec l'exercice précédent (suite)

#### Revenus consolidés (suite)

Transferts du gouvernement fédéral

La hausse des transferts du gouvernement fédéral de 1 800 millions de dollars, soit de 11,9 %, découle notamment :

- d'une augmentation de 871 millions de dollars des revenus de programmes, dont le Programme d'infrastructure d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques;
- d'une augmentation des revenus de péréquation de 327 millions de dollars;
- d'une augmentation des revenus de transfert pour la santé de 408 millions de dollars.

#### 5.2 Comparaison du réel avec l'exercice précédent (suite)

#### Dépenses consolidées

L'augmentation de 3 565 millions de dollars, soit de 5,8 % des dépenses excluant le service de la dette est principalement attribuable aux variations des dépenses suivantes :

- 1 815 millions de dollars, soit de 6,8 %, à la mission « Santé et services sociaux ». Cette hausse résulte notamment :
  - de la hausse de 453 millions de dollars du coût des services médicaux offerts, principalement engendrée par les hausses respectives du nombre d'actes pratiqués et de leur coût moyen;
  - de la croissance de 416 millions de dollars des coûts de la main-d'œuvre et autres coûts de fonctionnement:
  - de l'augmentation de 180 millions de dollars des coûts de fonctionnement des établissements publics et privés conventionnés, y compris les dépenses liées aux nouvelles installations et aux nouveaux équipements;
  - de l'impact de 130 millions de dollars lié à la pandémie potentielle de la grippe A(H1N1);
  - de l'augmentation de 102 millions de dollars du coût des chirurgies ciblées nécessaires à la diminution des listes d'attente;
  - de la croissance de 88 millions de dollars du coût des médicaments et des fournitures médicales.
- 446 millions de dollars, soit de 3,0 %, à la mission « Éducation et culture ». Cette hausse découle notamment :
  - de l'augmentation des coûts de système de 212 millions de dollars résultant principalement des indexations salariales et de certains autres facteurs de croissance;
  - de l'augmentation de 82 millions de dollars des coûts relatifs aux engagements supplémentaires comme l'ajout de ressources pour le soutien des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage, l'élaboration d'un nouveau programme pédagogique au secondaire, l'investissement additionnel dans le secteur de la formation professionnelle et technique et de l'éducation des adultes et l'amélioration du français;
  - d'une hausse de 68 millions de dollars relative à l'enseignement universitaire et au maintien de la qualité de l'enseignement au collégial,

#### 5.2 Comparaison du réel avec l'exercice précédent (suite)

#### Dépenses consolidées (suite)

- 648 millions de dollars, soit de 7,7 %, à la mission « Économie et environnement ». Cette hausse résulte notamment :
  - de l'augmentation de 194 millions de dollars du coût des mesures d'aide à l'emploi résultant de la mise en place du Pacte pour l'emploi Plus;
  - de la hausse de 117 millions de dollars des subventions versées par le Fonds vert dans le cadre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques;
  - de la hausse de 59 millions de dollars des travaux sylvicoles à la suite de la signature d'ententes
     Canada-Québec dans le but de créer et maintenir 1 300 emplois dans le secteur forestier;
  - de l'augmentation de 52 millions de dollars résultant des modifications à la méthode d'amortissement des infrastructures routières du Fonds de conservation d'amélioration du réseau routier axée sur les composantes,
- 239 millions de dollars, soit de 4,3 %, à la mission « Soutien aux personnes et aux familles ». Cette hausse provient notamment :
  - de l'augmentation de 93 millions de dollars de l'aide aux personnes et aux familles par la majoration des prestations du Programme d'aide sociale et du Programme de solidarité sociale et par l'augmentation du nombre de ménages bénéficiant de ces programmes;
  - de la hausse de 78 millions de dollars du coût des mesures d'aide à la famille en raison du développement de 4 284 nouvelles places en centres de la petite enfance, en garderies privées et dans les services de garde en milieu familial au coût de 42 millions de dollars et de l'application des règles budgétaires 2009-2010 relatives au coût de la main-d'œuvre pour un montant de 36 millions de dollars,
- 417 millions de dollars, soit de 6,8 %, à la mission « Gouverne et justice ». Cette hausse découle notamment :
  - de l'augmentation de 350 millions de dollars de l'aide financière versée par la Société de financement des infrastructures locales du Québec, principalement pour les infrastructures de transport en commun et le Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale;
  - de la hausse de 103 millions de dollars de la dépense pour créances douteuses de Revenu Québec, en lien avec l'augmentation des débiteurs d'impôt, due notamment à l'intensification des activités de récupération fiscale;
  - de la diminution du coût de 63 millions de dollars résultant de la tenue d'élections générales en décembre 2008.

#### 5.2 Comparaison du réel avec l'exercice précédent (suite)

#### Dépenses consolidées (suite)

Enfin, le service de la dette a diminué de 353 millions de dollars par rapport à 2008-2009, soit une diminution de 387 millions de dollars au service de la dette du fonds consolidé du revenu et une augmentation de 34 millions de dollars au service de la dette des organismes et fonds spéciaux. Cette diminution globale est due essentiellement à la baisse des taux d'intérêt de 2009-2010 par rapport à ceux de 2008-2009.

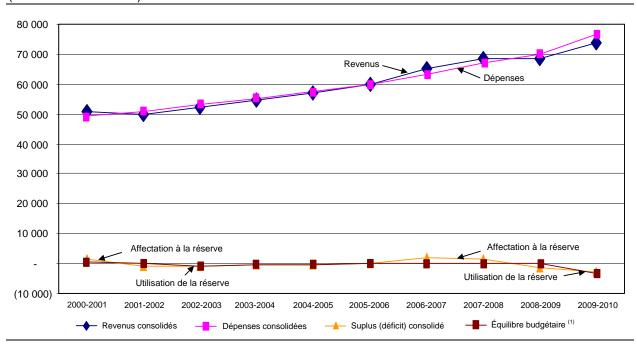
#### 6. Analyse des principales tendances

L'analyse des principales tendances s'effectue avec les données provenant des états financiers consolidés du gouvernement du Québec. En 2009-2010, les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ont été consolidés ligne par ligne dans les états financiers du gouvernement du Québec, alors que depuis 2006-2007, ils étaient comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Cette modification de convention comptable a donc eu des impacts importants sur les données utilisées pour produire les tendances présentées dans cette section.

#### Solde budgétaire au sens de la loi sur l'équilibre budgétaire

#### Évolution du solde budgétaire

(en millions de dollars)



<sup>(1)</sup> Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, en vigueur au 31 mars de l'année financière concernée.

#### Solde budgétaire au sens de la loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Au cours des exercices 2006-2007 et 2007-2008, la vigueur des rentrées fiscales en lien avec la croissance soutenue de l'activité économique, les bénéfices additionnels réalisés par Hydro-Québec et la réforme en profondeur du programme de péréquation ont permis au gouvernement de réaliser des surplus substantiels. Pour ce qui est de la réforme du programme de péréquation, les impacts ont affecté les résultats de l'exercice 2007-2008.

Ces surplus ont permis au gouvernement d'accumuler 2,4 milliards de dollars¹ dans la réserve de stabilisation. La différence entre le surplus (déficit) consolidé aux comptes publics et celui au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, dépend des sommes affectées à (ou utilisées de) cette réserve.

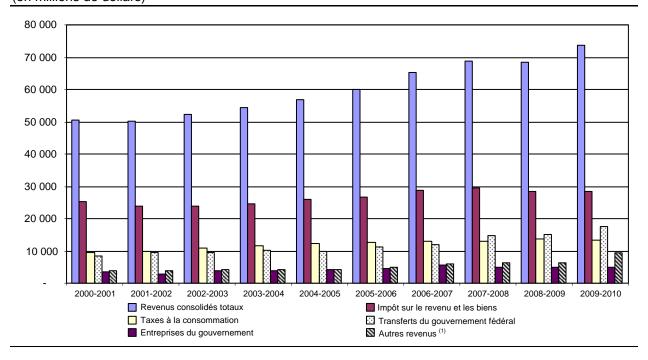
Cependant, cette tendance s'est renversée au cours des derniers exercices en raison de la crise financière qui a entraîné l'économie mondiale en récession. La dégradation des conditions économiques détériore de façon importante les équilibres financiers du gouvernement. De plus, le gouvernement a mis en place un plan d'action économique pour atténuer l'impact de la récession sur l'économie. Le Québec a réalisé un déficit consolidé en 2008-2009 et 2009-2010. Au 31 mars 2010, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est déficitaire de 3 174 millions de dollars, après l'utilisation de la réserve de stabilisation pour un montant de 433 millions de dollars. Le plan gouvernemental prévoit le retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014.

\_

<sup>1</sup> Incluant les 109 millions de dollars provenant du solde de l'excédent constaté pour l'année financière 2006-2007 qui n'avait pas été affecté à la réserve.

#### Revenus

#### Évolution des revenus consolidés REVENUS PAR SOURCE (en millions de dollars)



(1) Incluent les revenus de droits et permis, les revenus divers et les revenus du Fonds des générations.

Le niveau des revenus consolidés du gouvernement est passé de 50,6 à 73,6 milliards de dollars de l'exercice 2000-2001 à celui de 2009-2010. La croissance annualisée moyenne a été de 4,2 % pendant que celle du PIB se situait à 3,4 % pour la même période. Il est à noter qu'une partie de la croissance de l'année 2009-2010 est attribuable à la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation pour un montant de 3,7 milliards de dollars représentant principalement des sources propres aux revenus des établissements.

Les revenus totaux ont été en constante progression, sauf pour les années 2001-2002 et 2008-2009, pour lesquelles des baisses ont été enregistrées à l'égard des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens.

#### Impôt sur le revenu et les biens

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens ont chuté au cours des exercices 2001-2002 et 2002-2003. Les mesures fiscales adoptées à l'époque, notamment la réduction générale des taux d'imposition des particuliers et, à compter de 2003, l'indexation automatique du régime fiscal, expliquent cette baisse, qui a de plus été accentuée par les effets du ralentissement de l'activité économique à la

#### Revenus (suite)

#### Évolution des revenus consolidés (suite)

Impôt sur les revenus et les biens (suite)

suite des événements du 11 septembre 2001. Les revenus d'impôt ont ensuite repris leur progression pour connaître une nouvelle baisse en 2008-2009 et en 2009-2010 en raison, notamment, du crédit d'impôt à la rénovation et des autres mesures fiscales mise en place dans le cadre du plan d'action économique pour soutenir l'économie pendant la récession, de la hausse des seuils de revenus imposables et de l'indexation des crédits d'impôt non remboursables relativement à la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers et des impacts des mesures fiscales annoncées dans les budgets de 2007-2008 à 2009-2010 sur l'impôt des sociétés.

#### Taxes à la consommation

En ce qui concerne les revenus provenant des taxes à la consommation, ils ont constamment progressé depuis l'exercice 1999-2000. Leur augmentation annuelle moyenne s'établit à 3,9 %, et résulte de la croissance soutenue des ventes au détail.

#### Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral ont progressé de façon importante au cours des dernières années en raison des changements apportés aux transferts pour la santé et au programme de péréquation.

#### Entreprises du gouvernement

Pour ce qui est des revenus des entreprises du gouvernement, ils ont atteint un sommet de 6 216 millions de dollars au cours de l'exercice 2006-2007, avant affectation au Fonds des générations. Rappelons qu'au cours de cet exercice, Hydro-Québec avait réalisé des bénéfices exceptionnels provenant de profits sur la vente de participations qu'elle détenait dans des entreprises à l'étranger. Un versement de 500 millions de dollars, sur ces bénéfices excédentaires, avait été affecté au Fonds des générations.

#### Autres revenus

Enfin, les autres revenus ont progressé de façon importante au cours des années 2005-2006 à 2009-2010. Parmi tous les facteurs expliquant cette hausse, mentionnons :

- les pénalités et intérêts facturés par Revenu Québec compte tenu de l'importante hausse des cotisations réalisés dans les dernières années à la suite des efforts consacrés à la lutte contre l'évasion fiscale;
- l'ajout de nouvelles entités à la consolidation ligne par ligne, par suite du changement de statut de certains organismes lors de la réforme comptable de 2006-2007, les contributions des usagers et les frais de scolarités provenant des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation en 2009-2010;

#### Revenus (suite)

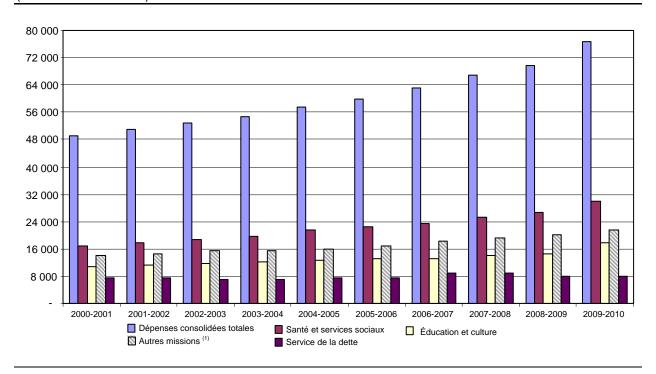
#### Évolution des revenus consolidés (suite)

Autres revenus (suite)

- les revenus de la vente de produits sanguins aux centres hospitaliers du Québec par Héma-Québec de 2005-2006 à 2008-2009, auparavant financés par des subventions;
- le gain exceptionnel non récurrent réalisé en 2008 par la Société immobilière du Québec sur la vente de trois des immeubles qu'elle détenait;
- l'ajout des revenus du Fonds des générations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

#### Dépenses

#### Évolution des dépenses consolidées DÉPENSES PAR MISSION (en millions de dollars)



(1) Incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Le niveau des dépenses consolidées du gouvernement a connu une augmentation de 27,3 milliards de dollars de 2000-2001 à 2009-2010, passant de 49,3 milliards de dollars à 76,6 milliards de dollars. La croissance annuelle moyenne a été de 5,0 % pendant que celle du PIB se situait à 3,4 %. En 2009-2010, les dépenses ont connu une augmentation de 6,9 milliards de dollars par rapport à l'année précédente, dont 3,7 milliards de dollars est attribuable à la consolidation des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. L'impact de ces dépenses sur le déficit annuel est atténué par l'inclusion de revenus propres à ces réseaux dans les revenus consolidés.

Toutes les missions ont vu leurs dépenses augmenter au cours des dernières années. Notamment, le gouvernement du Québec a maintenu l'augmentation des dépenses en 2009-2010 afin de soutenir l'économie en période de ralentissement économique.

Santé et services sociaux et éducation et culture

Les dépenses des missions « Santé et services sociaux » et « Éducation et culture » sont en constante progression, et ce, de façon encore plus marquée pour le secteur de la santé. Au 31 mars 2010, elles représentent 61,8 % des dépenses consolidées, soit 38,7 % pour la mission « Santé et services sociaux » et 23,1 % pour la mission « Éducation et culture ».

#### **Dépenses** (suite)

#### Évolution des dépenses consolidées (suite)

#### Autres missions

Les dépenses des autres missions ont aussi connu une progression notable au cours des dernières années. Les raisons justifiant cette augmentation sont nombreuses, mais parmi les plus importantes notons :

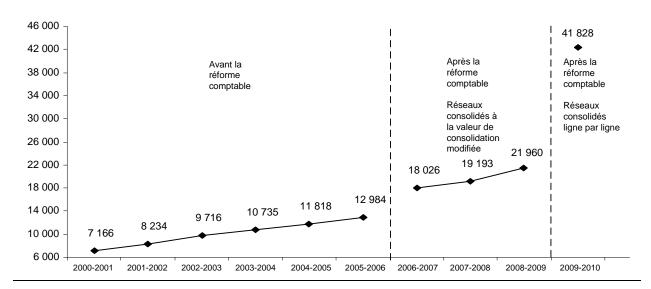
- l'augmentation du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde;
- la création de nouveaux organismes gouvernementaux, notamment La Financière agricole du Québec, pour le soutien et la promotion du développement du secteur agricole et agroalimentaire, la Société de financement des infrastructures locales du Québec, pour le support financier aux organismes municipaux dans la réalisation de leurs projets d'infrastructures et le Fonds vert, pour un appui à la réalisation de mesures favorisant le développement durable et pour le soutien financier aux organismes œuvrant dans le domaine de l'environnement;
- l'augmentation de la provision pour créances douteuses, en raison de la hausse des cotisations effectuées par Revenu Québec;
- la croissance des dépenses consacrées aux affaires municipales et aux régions, notamment pour faciliter l'accès à des conditions adéquates de logement à tous les citoyens du Québec et pour procurer le financement requis pour la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout et pour les travaux d'assainissement des eaux usées municipales au sein de toutes les régions du Québec;
- l'augmentation des budgets consentis à la sécurité publique, notamment pour couvrir les coûts liés à la Sûreté du Québec, aux services correctionnels et aux affaires policières;
- l'ajout d'entités à la consolidation ligne par ligne par suite du changement de statut de certains organismes, notamment la Société de l'assurance automobile du Québec et la Société des établissements de plein air du Québec, ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation en 2009-2010:
- la croissance des sommes investies dans la construction et l'entretien du réseau routier de même que dans les systèmes de transport.

#### Service de la dette

Pour sa part, le service de la dette n'a connu qu'une faible augmentation malgré la hausse de la dette. Cela s'explique notamment par des variations favorables des taux d'intérêt et de la valeur du dollar canadien.

#### **Immobilisations**

## Évolution de la valeur comptable nette des immobilisations (en millions de dollars)



La valeur comptable nette des immobilisations, excluant celle des organismes des réseaux, a plus que triplé au cours de ces dernières années, passant de 7,2 milliards de dollars au 31 mars 2001 à 25,0 milliards de dollars au 31 mars 2010, soit une augmentation de 17,8 milliards de dollars. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations sont plus importants que la dépréciation de celles-ci. La durée de vie utile restante des immobilisations est ainsi meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a plusieurs années.

La consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et services sociaux et de l'éducation a eu pour effet d'augmenter la valeur nette des immobilisations de 16,8 milliards de dollars. Au 31 mars 2010, la valeur nette des immobilisations du gouvernement du Québec se situe à 41,8 milliards de dollars.

L'augmentation importante de la valeur nette des immobilisations en 2006-2007 provient essentiellement des organismes qui, à la suite de la réforme comptable, sont passés du statut d'entreprise du gouvernement à celui d'organisme non budgétaire consolidé ligne par ligne, soit un ajout de 3,8 milliards de dollars à la valeur des immobilisations.

Les réseaux complexes sont composés majoritairement des investissements nets dans les infrastructures routières par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier. Ceux-ci sont passés de 51,5 % à 58,6 % de la valeur comptable nette totale des immobilisations de 2000-2001 à 2009-2010, avant la

#### Immobilisations (suite)

consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. La hausse de plus en plus importante de leur valeur reflète bien la décision du gouvernement d'améliorer les infrastructures du réseau routier et d'accélérer leur remise à niveau. Au 31 mars 2010, en raison de l'ajout des immobilisations des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, qui sont composés principalement de bâtiments, les réseaux complexes représentaient 35,3 % de la valeur comptable nette totale des immobilisations.

#### **Dette brute**

Dette brute du gouvernement

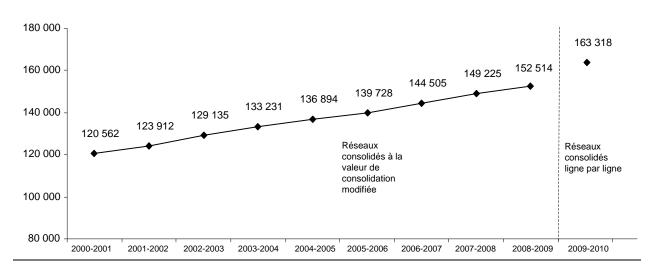
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010

(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2010 <sup>(1)</sup>	Résultats réels au 31 mars 2009
Dettes avant gain (perte) de change reporté Moins	141 054	133 224
Dette du Fonds de financement pour financer des entreprises		
du gouvernement et des entités hors périmètre comptable	(697)	(434)
	140 357	132 790
Plus Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs Moins	29 921	29 837
Fonds des générations	(2 677)	(1 952)
Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation	167 601	160 675
Moins Emprunts réalisés par anticipation	(4 283)	(8 161)
Dette brute	163 318	152 514
En % du PIB	53,8 %	50,4 %

<sup>(1)</sup> La dette brute au 31 mars 2010 tient compte de la dette des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation contractée en leur nom propre, alors qu'au 31 mars 2009 cette dernière n'en tenait pas compte. Cela résulte de la consolidation ligne par ligne, en 2009-2010, de ces organismes.

# Évolution de la dette brute du gouvernement (1) (2) (en millions de dollars)



<sup>(1)</sup> Pour les années 2000-2001 à 2005-2006, les données de la dette brute ont été redressées pour tenir compte des impacts de la réforme comptable de 2006-

<sup>(2)</sup> Les données de la dette brute ont été modifiées pour tenir compte de la modification de convention comptable relative aux intérêts au titre des régimes de retraite, tel que mentionné dans la note 3 des états financiers.

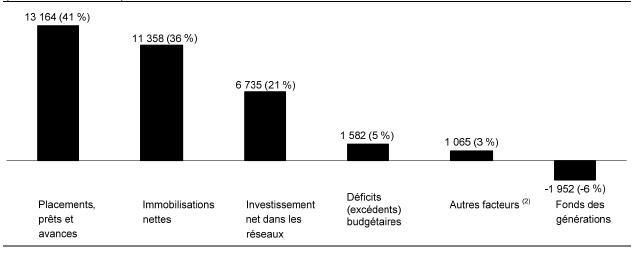
#### Dette brute (suite)

La dette brute s'établissait à 120,6 milliards de dollars au 31 mars 2001 pour atteindre 152,5 milliards de dollars au 31 mars 2009, soit une augmentation de 31,9 milliards de dollars qui est principalement due à :

- des placements, prêts et avances effectués aux entreprises du gouvernement de 13,2 milliards de dollars;
- des investissements du gouvernement dans ses immobilisations de 11,4 milliards de dollars;
- des investissements du gouvernement dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation de 6,7 milliards de dollars.

En outre, le Fonds des générations a réduit de près de 2 milliards de dollars la progression de la dette brute.

## Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement de 2001 à 2009 (en millions de dollars)



<sup>(1)</sup> Les données relatives à l'année 2009-2010 ne sont pas incluses dans ce graphique, car à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ces données ne sont plus comparables avec celles de la période 2001 à 2009.

<sup>(2)</sup> Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes à recevoir, les comptes à payer et la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

#### Dette brute (suite)

Après la prise en compte de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, la dette brute s'établissait à 163,3 milliards de dollars au 31 mars 2010.

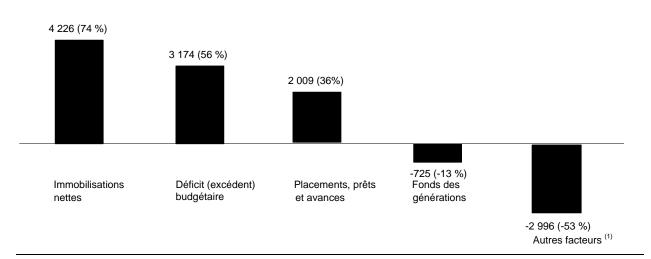
La dette brute au 31 mars 2009 s'élevait à 152,5 milliards de dollars. Ce montant ne comprend pas la dette des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation contractée en leur nom propre qui résulte de la consolidation ligne par ligne de ces organismes effectuée en 2009-2010. Pour rendre la dette brute au 31 mars 2009 comparable à celle au 31 mars 2010, la dette brute au 31 mars 2009 doit être redressée de 5,1 milliards de dollars pour refléter la dette des organismes des réseaux contractée en leur nom propre.

Ainsi, en 2009-2010, la dette brute du gouvernement, sur une base comparable, a augmenté de 5,7 milliards de dollars. Cette augmentation s'explique principalement par :

- des investissements du gouvernement dans ses immobilisations pour 4,2 milliards de dollars;
- le déficit budgétaire de 3,2 milliards de dollars;
- des placements, prêts et avances de 2,0 milliards de dollars;
- d'autres facteurs (ex.: gains de change découlant de l'amélioration du dollar canadien face aux devises étrangères pour lesquelles le gouvernement maintient une part de sa dette) qui font diminuer de 3,0 milliards de dollars la dette brute.

Enfin, les versements au Fonds des générations ont fait diminuer la dette brute de 725 millions de dollars.

## Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement en 2009-2010 (en millions de dollars)



<sup>(1)</sup> Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes à recevoir, les comptes à payer et la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

L'analyse des indicateurs financiers vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états financiers, en mesurant l'état des finances du gouvernement du Québec, non seulement en fonction de sa situation financière et de l'évolution de sa situation financière, mais aussi en tenant compte de son environnement économique et financier global.

Aux fins de l'évaluation de l'état de ses finances, le gouvernement du Québec présente onze indicateurs. Ces indicateurs sont inspirés de ceux que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) publie dans un énoncé de pratiques recommandées.

Plusieurs indicateurs sont affectés par les impacts de la réforme comptable de 2006-2007, qui a permis notamment d'intégrer les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans le périmètre comptable du gouvernement et de rendre les conventions comptables du gouvernement conformes aux principes comptables généralement reconnus du secteur public.

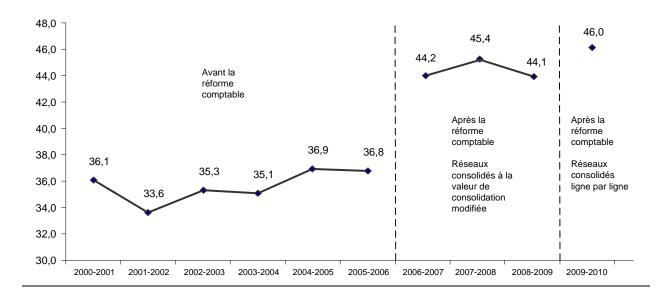
En 2009-2010, les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ont été consolidés ligne par ligne, alors qu'auparavant, ils étaient comptabilisés à la valeur modifiée de consolidation. Cette modification de convention comptable a donc eu des impacts sur plusieurs indicateurs présentés dans cette section.

#### Indicateur 1: Les actifs (financiers et non financiers) au total des passifs

Cet indicateur illustre la mesure dans laquelle le gouvernement a financé ses opérations courantes par des emprunts. Un ratio supérieur à 100 % indique qu'il a accumulé dans le passé un excédent et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est plus élevée que celle de ses passifs. Un ratio inférieur à 100 % indique que le gouvernement a accumulé dans le passé un déficit et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est moins élevée que celle de ses passifs. Un ratio à la hausse illustre une tendance favorable.

#### **ACTIFS FINANCIERS ET NON FINANCIERS**

(en pourcentage du total des passifs)

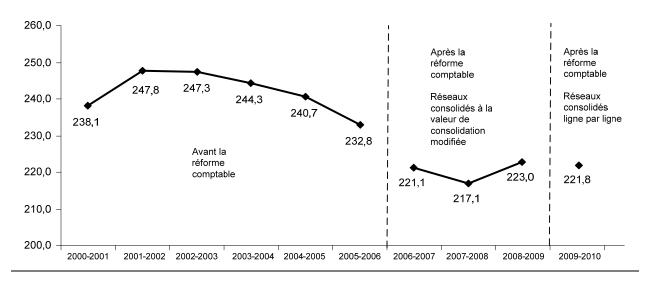


Le rapport des actifs financiers et non financiers sur le total des passifs se situait à 36,1 % en 2000-2001. Après la réforme comptable de 2006-2007 et la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, il se situait à 46,0 % au 31 mars 2010. Compte tenu des déficits cumulés, la valeur des actifs demeure moins élevée que celle des passifs. Toutefois, une amélioration du ratio était observée et démontrait que les actifs avaient tendance à augmenter au même rythme que les passifs. D'ailleurs, depuis les quatre dernières années, les emprunts ont servi principalement à financer l'acquisition d'actifs.

#### Indicateur 2 : La dette brute aux revenus totaux

Cet indicateur vise à mettre en perspective l'ampleur de la dette brute du gouvernement en la comparant à ses revenus. Un ratio en baisse indique une diminution de l'importance relative de la dette brute.

**DETTE BRUTE** (1) (2) (en pourcentage des revenus totaux)



<sup>(1)</sup> Pour les années 2000-2001 à 2005-2006, les données de la dette brute ont été redressées pour tenir compte des impacts de la réforme comptable de 2006-2007

Le ratio s'est amélioré entre les années 2000-2001 à 2005-2006, passant de 238,1 % à 232,8 %. De 2006-2007 à 2008-2009, le ratio a légèrement augmenté à 223,0 %. En 2009-2010, le ratio a diminué à 221,8 %. Ces améliorations démontrent que l'ampleur de la dette diminue comparativement aux revenus.

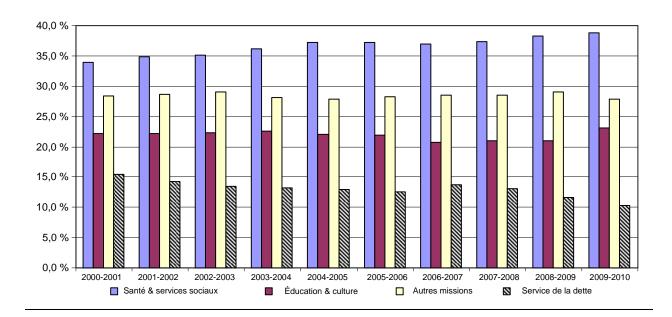
<sup>(2)</sup> Les données de la dette brute ont été modifiées pour tenir compte de la modification de convention comptable relative aux intérêts au titre des régimes de retraite, tel que mentionné dans la note 3 des états financiers.

#### Indicateur 3 : Les dépenses par mission aux dépenses totales

Cet indicateur permet d'illustrer la tendance des dépenses du gouvernement pour une mission particulière au fil du temps. Pour assurer la pérennité de tous les programmes, la croissance des dépenses d'une mission ne doit pas excéder celle des dépenses totales, de façon importante.

#### **DÉPENSES PAR MISSION**

(en pourcentage des dépenses totales)



Au cours de la période de 2000-2001 à 2009-2010, en connaissant une progression annuelle moyenne de 6,6 % comparativement à 5,0 % pour le total des dépenses consolidées, la part que représentent les charges de la mission « Santé et services sociaux » sur l'ensemble des dépenses est passée de 34,0 % à 38,7 %. L'indicateur reflète la place de plus en plus importante que prennent les dépenses de cette mission et la décision du gouvernement québécois de la maintenir parmi ses priorités. Cela indique les besoins de plus en plus importants que représentent le vieillissement de la population et la prévalence de certaines problématiques sociales.

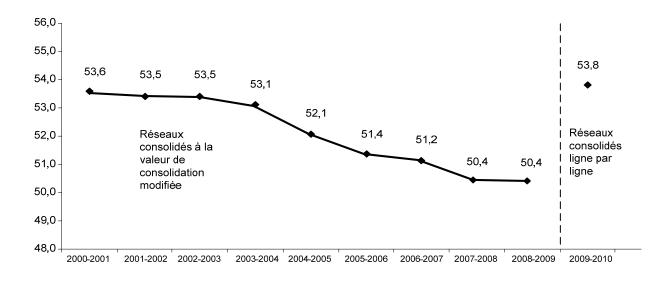
L'indicateur démontre que la portion des dépenses consacrées à la mission « Éducation et culture » et aux autres missions est demeurée relativement stable.

La part des dépenses totales consacrées au « Service de la dette » diminue d'année en année. En effet, cette proportion est passée de 15,4 % en 2000-2001 à 10,2 % en 2009-2010. L'augmentation annuelle moyenne du « Service de la dette » durant cette période n'a été que de 0,3 % malgré la hausse de la dette. Cela s'explique par des variations favorables des taux d'intérêt et de la valeur du dollar canadien.

#### Indicateur 4 : La dette brute au PIB

Cet indicateur met en perspective la dette brute du gouvernement et la capacité de payer de ce dernier, laquelle est mesurée par le produit intérieur brut. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable puisque cela démontre une diminution de l'importance relative de la dette brute.

**DETTE BRUTE** (1) (2) (en pourcentage du PIB)



Pour les années 2000-2001 à 2005-2006, les données de la dette brute ont été redressées pour tenir compte des impacts de la réforme comptable de 2006-2007.

Le ratio de la dette brute au PIB s'est amélioré au cours des années 2001 à 2009, passant de 53,6 % à 50,4 % au 31 mars 2009. Pour l'exercice 2009-2010, le ratio dette brute au PIB s'élevait à 53,8 %. Ce ratio tient compte de la dette des organismes de la santé et des services sociaux et de l'éducation contractée en leur nom propre, qui ont été consolidés ligne par ligne en 2009-2010.

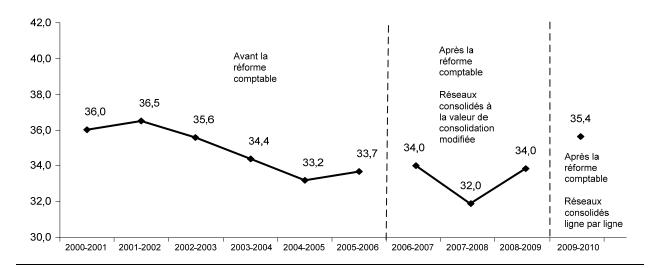
<sup>(2)</sup> Les données de la dette brute ont été modifiées pour tenir compte de la modification de convention comptable relative aux intérêts au titre des régimes de retraite, tel que mentionné dans la note 3 des états financiers.

#### Indicateur 5 : La dette représentant les déficits cumulés au PIB

Cet indicateur mesure la dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la dette qui n'a pas servi à financer des actifs, avec la capacité de payer du gouvernement, qui est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable puisque cela signifie que l'importance relative de la dette représentant les déficits cumulés diminue.

#### DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS (1)

(en pourcentage du PIB)



(1) Avant la prise en compte de la réserve de stabilisation.

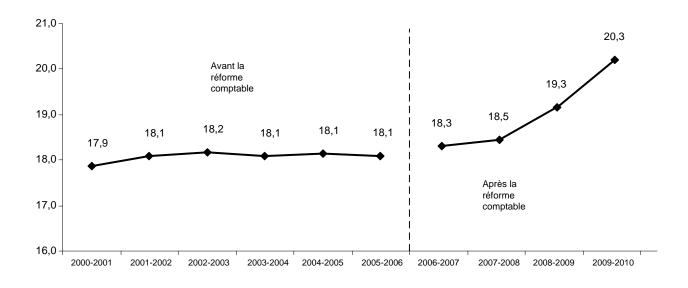
De 2000-2001 à 2005-2006, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB s'est amélioré, passant de 36,0 % au 31 mars 2001 à 33,7 % au 31 mars 2006. Au 31 mars 2009, après la réforme comptable, le ratio s'établissait à 34,0 %. Au 31 mars 2010, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB s'élevait à 35,4 %. Ce ratio prend en compte le déficit annuel de 2009-2010 et le redressement pour tenir compte d'un changement de convention comptable effectué par Hydro-Québec en 2010 en vue de se conformer aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

#### Indicateur 6 : Les dépenses de programmes du fonds consolidé du revenu au PIB

Cet indicateur permet de comparer le taux de croissance des dépenses du gouvernement au fil du temps à celui de l'économie. Une baisse de cet indicateur signifie que la croissance des dépenses est moins rapide que celle de l'économie. Cet indicateur permet donc d'apprécier l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

#### DÉPENSES DE PROGRAMMES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

(en pourcentage du PIB)



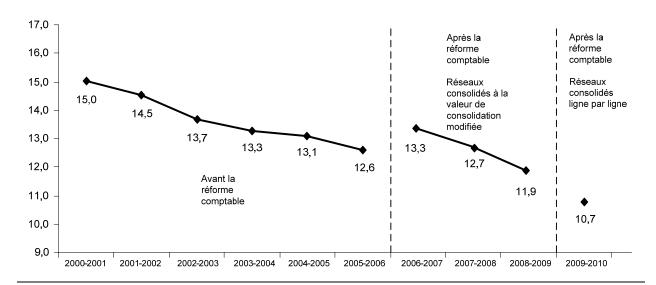
Les dépenses de programmes en pourcentage du PIB sont demeurées relativement stable entre 2000-2001 et 2007-2008, passant de 17,9 % à 18,5 %, ce qui représente un taux moyen de 18,2 %. En 2008-2009, le taux était de 19,3 %, en raison du relèvement des dépenses de programmes et de la faible croissance du PIB. Pour l'exercice financier 2009-2010, la croissance des dépenses a été maintenue afin de continuer à soutenir l'économie et maintenir les services publics en période de récession, atteignant ainsi un taux de 20,3 %.

#### *Indicateur 7 : Le service de la dette aux revenus totaux*

Cet indicateur illustre la part des revenus du gouvernement qui doit être allouée au service de la dette. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable puisque cela signifie qu'une plus grande part des revenus pourrait être consacrée aux dépenses de programmes.

#### SERVICE DE LA DETTE

(en pourcentage des revenus totaux)



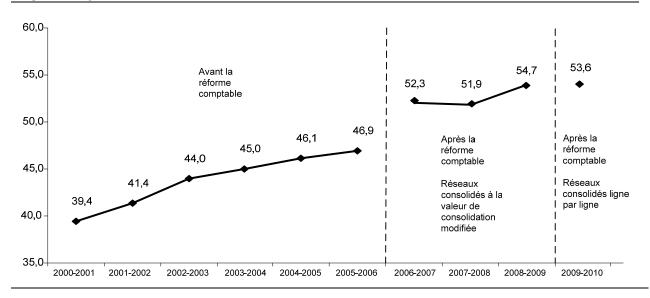
De 2000-2001 à 2005-2006, l'indicateur du service de la dette au total des revenus a fortement diminué, passant de 15,0 % à 12,6 %. Depuis la réforme de la comptabilité gouvernementale de 2006-2007, cet indicateur a continué de diminuer pour se situer à 11,9 % en 2008-2009. En 2009-2010, en tenant compte de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, il s'est établit à 10,7 %. La part des revenus budgétaires consacrés au service de la dette a donc diminué au cours de cette période.

Indicateur 8 : La valeur comptable nette des immobilisations au coût des immobilisations

Cet indicateur renseigne sur la mesure dans laquelle la durée de vie utile estimative restante des immobilisations corporelles permettra au gouvernement de fournir ses produits et services dans l'avenir.

#### VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS

(en pourcentage du coût des immobilisations)



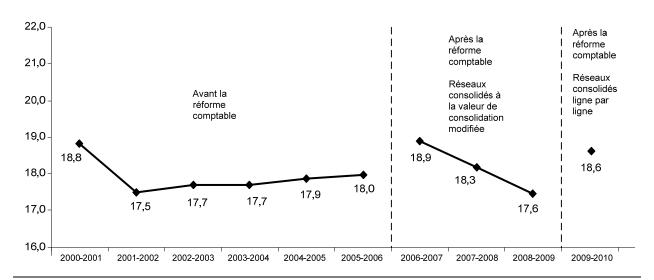
L'indicateur de la valeur comptable nette au coût des immobilisations a augmenté de façon importante au cours des dix dernières années, passant de 39,4 % au 31 mars 2001 à 53,6 % au 31 mars 2010. Bien que constante pendant cette période, cette amélioration de taux était davantage marquée pour les quatre dernières années. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations sont plus importants que la dépréciation de celles-ci. La durée de vie utile restante des immobilisations est ainsi meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a plusieurs années, ce qui facilite la prestation de services pour le gouvernement.

#### Indicateur 9 : Les revenus autonomes au PIB

Cet indicateur montre la part de la richesse collective que le gouvernement doit prélever pour financer les services publics. Les revenus autonomes du gouvernement sont constitués des impôts, des taxes, des droits d'utilisation et d'autres revenus provenant notamment de ses entreprises. Ces revenus incluent donc tous les revenus du gouvernement, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral. Avec le temps, une stabilité ou une diminution de ce ratio tend à indiquer une situation favorable.

#### **REVENUS AUTONOMES**

(en pourcentage du PIB)



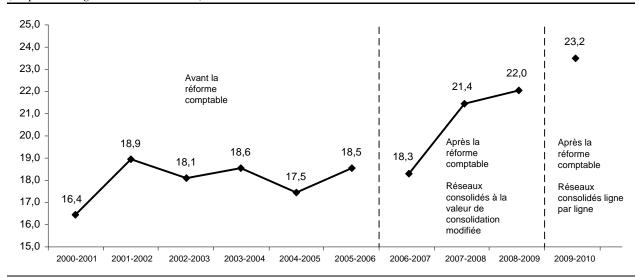
Pour 2000-2001 et 2001-2002, on constate une diminution de ce ratio, passant de 18,8 % à 17,5 %. Il est ensuite demeuré relativement stable jusqu'en 2005-2006. L'augmentation du ratio à 18,9 % en 2006-2007 résulte en bonne partie des bénéfices additionnels d'Hydro-Québec découlant de la vente de participations détenues dans des entreprises. Au cours des années suivantes, le ratio a diminué jusqu'à 17,6 % en 2008-2009, soit un niveau similaire à celui des années 2001-2002 à 2005-2006, procurant ainsi davantage de marge de manœuvre au gouvernement. En 2009-2010, l'augmentation des revenus autonomes, causée par la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, a porté ce ratio à 18,6 %.

#### Indicateur 10 : Les transferts du gouvernement fédéral aux revenus totaux

Les transferts reçus du gouvernement fédéral sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé et pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux, ainsi que des sommes transférées par le gouvernement fédéral dans le cadre de diverses ententes à frais partagés. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui proviennent du gouvernement fédéral.

#### TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

(en pourcentage des revenus totaux)



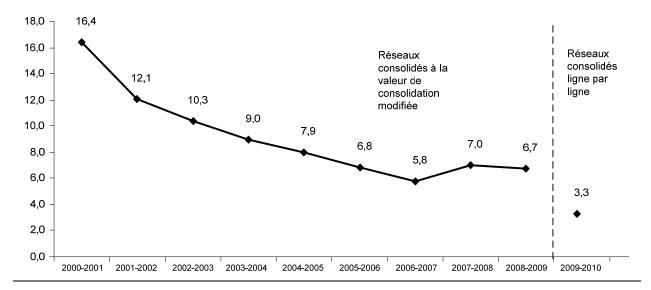
En 2000-2001, la part des transferts fédéraux dans les revenus totaux s'est accrue de façon significative par rapport au creux historique de 13,9 % en 1999-2000 pour atteindre 16,4 %. L'année suivante, soit en 2001-2002, la part des transferts fédéraux a connu une augmentation semblable à l'année précédente pour atteindre 18,9 %. Elle est demeurée relativement stable jusqu'en 2006-2007. En 2007-2008, la part des transferts fédéraux dans les revenus totaux a augmenté à 21,4 % en raison notamment d'une réforme en profondeur du programme de péréquation. En 2009-2010, cette part s'est élevée à 23,2 %.

#### Indicateur 11 : La dette en devises étrangères

Cet indicateur illustre jusqu'à quel point le gouvernement peut être affecté par les fluctuations du dollar canadien. Une tendance à la baisse de la proportion de la dette en devises étrangères signifie que la vulnérabilité du gouvernement diminue.

#### **DETTE EN DEVISES ÉTRANGÈRES** (1) (2) (3)

(en pourcentage de la dette brute)



<sup>(1)</sup> Pour les années 2000-2001 à 2005-2006, les données de la dette brute ont été redressées pour tenir compte des impacts de la réforme comptable de 2006-2007.

Depuis 2001, la proportion de la dette libellée en devises étrangères a fortement diminué, passant de 16,4 % au 31 mars 2001 à 6,7 % au 31 mars 2009. Au 31 mars 2010, la proportion de la dette libellée en devises étrangères se situait à 3,3 %. Ces diminutions rendent le gouvernement moins vulnérable aux fluctuations du dollar canadien par rapport à celles des autres devises.

<sup>(2)</sup> Les données de la dette brute ont été modifiées pour tenir compte de la modification de convention comptable relative aux intérêts au titre des régimes de retraite tel que mentionné dans la note 3 des états financiers.

<sup>(3)</sup> Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

ANNEXE A

## Sommaire des résultats réels aux fins d'analyse ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

	Résultats réels aux fins d'analyse au 31 mars 2010	Effet net de la consolidation ligne par ligne des réseaux	Résultats réels consolidés au 31 mars 2010
Revenus autonomes			
Impôt sur le revenu et les biens	27 650	654	28 304
Taxes à la consommation	13 730	(264)	13 466
Droits et permis	1 867	11	1 878
Revenus divers	4 189	3 076	7 265
Revenus provenant des			
entreprises du gouvernement	4 878	_	4 878
Revenus du Fonds des générations	725		725
Revenus autonomes	53 039	3 477	56 516
Transferts du gouvernement fédéral	16 881	229	17 110
Total des revenus	69 920	3 706	73 626
Dépenses (excluant le service de la dette)			
Santé et services sociaux	28 533	1 133	29 666
Éducation et culture	15 132	2 593	17 725
Économie et environnement	9 071	(124)	8 947
Soutien aux personnes et			
aux familles	5 777	(4)	5 773
Gouverne et justice	6 569	42	6 611
	65 082	3 640	68 722
Service de la dette	7 778	66	7 844
Total des dépenses	72 860	3 706	76 566
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	(2 940)		(2 940)

#### Statistiques financières

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS (en millions de dollars)

Ces tableaux présentent les tendances observées au cours des treize dernières années quant à plusieurs postes des états financiers. Les données historiques des postes des états financiers sont celles établies lors de leur publication et n'ont subi aucun redressement. Les tableaux B.1 et B.2 et les notes explicatives permettent également d'identifier les modifications apportées aux états financiers antérieurs. Cependant, certains reclassements ont été effectués aux postes revenus et dépenses afin de les rendre comparables aux données historiques présentées dans le plan budgétaire.

La comparaison des données de 2009-2010 à celles des années précédentes doit être faite avec discernement, en raison des impacts de la consolidation des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ligne par ligne.

#### Historique des postes des états financiers

Année financière	Revenus	Dépenses	(Déficit) ou surplus	Actifs financiers	Passifs	Dette nette (1)	Actifs non financiers (2)	Déficits cumulés (3)
2009-2010	73 626	76 566	(2 940) (4)	49 235	(199 335)	(150 100)	42 483	(107 617)
		Avar	nt la consolidation	des organismes d	es réseaux ligne	par ligne		
2008-2009	68 541	69 799	(1 258) (5)	53 532	(182 325)	(128 793)	30 767	(98 026)
2007-2008	68 744	67 094	1 650 (6)	49 016	(173 334)	(124 318)	30 147	(94 171)
2006-2007	65 361	63 368	1 993 (7)	47 732	(169 323)	(122 191)	26 432	(95 759)
			Avant la réforme	de la comptabilité	gouvernementale	(8)		
2005-2006	60 017	59 980	37	40 355	(145 038)	(104 683)	12 984	(91 699)
2004-2005	56 885	57 549	(664)	39 258	(138 300)	(99 042)	11 818	(87 224)
2003-2004	54 530	54 888	(358)	35 962	(132 987)	(97 025)	10 735	(86 290)
2002-2003	52 225	52 919	(694)	37 071	(132 528)	(95 457)	9 716	(85 741)
2001-2002	50 011	50 939	(928) (9)	34 332	(126 593)	(92 261)	8 161	(84 100)
2000-2001	50 628	49 251	1 377 (9)	38 620	(126 828)	(88 208)	7 166	(81 042)
1999-2000	46 844	46 814	30	35 284	(124 170)	(88 886)	6 693	(82 193)
1998-1999	46 034	45 908	126	34 898	(123 359)	(88 461)	6 233	(82 228)
1997-1998	41 548	43 740	(2 192)	27 016	(115 420)	(88 404)	5 980	(82 424)

- (1) La dette nette représente le passif moins les actifs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière.
- (2) Voir les détails de la variation annuelle dans le tableau B.1 (p. 67).
- (3) Voir les explications de la variation des déficits cumulés due à des facteurs autres que le surplus (déficit) de l'exercice dans le tableau B.2 (p. 68-69).
- (4) Ne tient pas compte de l'affectation de 725 M\$ au Fonds des générations et de l'utilisation de la réserve de stabilisation pour 433 M\$.
- (5) Ne tient pas compte de l'affectation de 587 M\$ au Fonds des générations et de l'utilisation de la réserve de stabilisation pour 1 845 M\$.
- (6) Ne tient pas compte de l'affectation de 449 M\$ au Fonds des générations et de 1 201 M\$ à la réserve budgétaire.
- (7) Ne tient pas compte de l'affectation de 584 M\$ au Fonds des générations et de 1 300 M\$ à la réserve budgétaire.
- (8) La comparaison des données des années 2006-2007 et subséquentes à celles des années précédentes doit être faite avec discernement, en raison des impacts de la réforme comptable de décembre 2007.
- (9) Ne tient pas compte de la réserve budgétaire de 950 M\$.

## Statistiques financières (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS (en millions de dollars)

Tableau B.1 - Détails de la variation annuelle des actifs non financiers

	Variatio	n courante de l'e	xercice	Redressements			
Année financière	Valeur nette comptable des immobili- sations	Stocks et frais payés d'avance	Investisse- ment net dans les réseaux	Valeur nette comptable des immobilisations	Stocks et frais payés d'avance	Investissement net dans les réseaux	Total de la variation de l'exercice
2009-2010	4 226	83		16 112 (a) (b)	334	(9 039) (b)	11 716
2008-2009	2 297	46	622	(290) <sup>(c)</sup>		(2 055) <sup>(d)</sup>	620
2007-2008	1 457	30	487	1 639 <sup>(e)</sup>		102 <sup>(e)</sup>	3 715
2006-2007	1 219	10	1 002	2 184 <sup>(f)</sup>	152 <sup>(g)</sup>	8 881 <sup>(h)</sup>	13 448
2005-2006	1 166						1 166
2004-2005	1 083						1 083
2003-2004	1 019						1 019
2002-2003	1 482			73 (i)			1 555
2001-2002	995						995
2000-2001	473						473
1999-2000	359			101 0			460
1998-1999	217			36 <sup>(k)</sup>			253
1997-1998	199			5 781 (1)			5 980

- (a) Adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières. Augmentation de la valeur nette de 470 M\$.
- (b) Intégration des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sur la base de la méthode de la consolidation ligne par ligne, plutôt que selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La valeur nette comptable des immobilisations au 1er avril 2009 ainsi intégrée aux états financiers est de 15 642 M\$. Pour sa part, l'investissement net est annulé et remplacé par les immobilisations et différents autres postes d'actifs et de passifs.
- (c) Harmonisation des conventions comptables d'Immobilière SHQ avec celles du gouvernement concernant la constatation aux résultats du coût de ses immobilisations dorénavant effectuée sur la base de la méthode de l'amortissement linéaire, alors qu'auparavant elle se faisait sur la base de la méthode de l'amortissement à intérêts composés.
- (d) Harmonisation des conventions comptables utilisées par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que par les commissions scolaires avec celles du gouvernement, notamment par la mise en application d'une politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations et l'adoption de la comptabilité d'exercice pour l'ensemble de leurs revenus et de leurs dépenses.
- (e) Changement de statut d'Immobilière SHQ maintenant consolidée ligne par ligne et auparavant considérée comme une entreprise du gouvernement.
- (f) 2 240 M\$ découlant principalement du changement de statut de certains organismes maintenant consolidés ligne par ligne et auparavant considérés comme des entreprises du gouvernement et (56 M\$) en récupération d'amortissement à l'Agence métropolitaine de transport.
- (g) Changement de convention comptable concernant leur comptabilisation.
- (h) Inclusion dans le périmètre comptable de la très grande majorité des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.
- (i) 57 M\$ pour la capitalisation des coûts d'amélioration des locaux à la Société Immobilière du Québec et 16 M\$ pour le changement de statut d'une entreprise du gouvernement.
- (j) Réévaluation d'immobilisations à la suite de la réforme comptable de 1997-1998.
- (k) Capitalisation des frais relatifs au plan cadastral.
- (I) Inscription du solde d'ouverture des immobilisations lors de la réforme comptable de 1997-1998.

**Statistiques financières** (suite) ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS (en millions de dollars)

Tableau B.2 – Autres facteurs affectant le solde des déficits cumulés

	Redressements des déficits Résultats cumulés				
Année financière	étendus des entreprises et autres (1)	Entreprises du gouver- nement	Ministères et organismes	Total des autres facteurs	Détails des redressements
2009-2010	(452)	(3 749)	(2 450)	(6 651)	Entreprises du gouvernement : (3 758 M\$) pour l'adoption de la méthode de l'amortissement linéaire pour les immobilisations corporelles, en remplacement d'une méthode non reconnue par les normes internationales d'information financière (IFRS); 9 M\$ pour divers éléments.
					Ministères et organismes: (1 234 M\$) pour l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement pour faciliter leur inclusion dans les états financiers du gouvernement selon la méthode de consolidation ligne par tigne; 431 M\$ pour l'adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières; (683 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental et (1 129 M\$) pour le changement de la base d'évaluation utilisée dans le calcul des intérêts au titre des régimes de retraite; 165 M\$ pour le changement de méthode de comptabilisation de l'impôt sur le revenu des particuliers perçu par le gouvernement fédéral au nom du Québec.
2008-2009	111	_	(2 708)	(2 597)	Ministères et organismes: (2 055 M\$) pour l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement; (290 M\$) pour une harmonisation des conventions comptables d'Immobilière SHQ avec celles du gouvernement concernant la constatation aux résultats du coût de ses immobilisations; (193 M\$) pour le changement de la période d'amortissement des gains et pertes actuariels de certains régimes de retraite et (170 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.
2007-2008	303	(20)	(345)	(62)	Entreprises du gouvernement : (28 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant la comptabilisation des instruments financiers; 8 M\$ pour une modification concernant les avantages sociaux futurs.
					Ministères et organismes: (345 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.
2006-2007	11	830	(6 894)	(6 053)	Entreprises du gouvernement : Modification de la convention comptable concernant la comptabilisation des instruments financiers.
					Ministères et organismes: (6 426 M\$) pour la réforme comptable, soit (3 220 M\$) pour l'inclusion dans le périmètre comptable de la très grande majorité des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation; (1 904 M\$) pour la comptabilisation de revenus de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation et de droits et permis selon la méthode de la comptabilité d'exercice; (484 M\$) pour la réévaluation du moment de la constatation des dépenses de transfert; (335 M\$) pour la constatation de la portion subventions découlant des conditions avantageuses importantes accordées sur des placements et des prêts consentis; (125 M\$) pour la modification des conventions concernant la comptabilisation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite; (708 M\$) pour l'application des normes concernant les instruments financiers; 152 M\$ pour le changement de convention comptable concernant la comptabilisation des stocks et des frais payés d'avance; 198 M\$ pour les autres éléments de la réforme et (468 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.

<sup>(1)</sup> Depuis l'exercice 2006-2007, correspond aux résultats étendus des entreprises du gouvernement. Pour les années 2001-2002 à 2005-2006, correspondait à l'écart de conversion des devises étrangères et pour les années 1997-1998 à 1999-2000, correspondait à l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec.

**Statistiques financières** (suite) ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS (en millions de dollars)

Tableau B.2 – Autres facteurs affectant le solde des déficits cumulés (suite)

	Résultats	cur	nts des déficits nulés			
Année financière	étendus des entreprises et autres <sup>(1)</sup>	Entreprises du gouver- nement	Ministères et organismes	Total des autres facteurs	Détails des redressements	
2005-2006	24	(25)	(4 511)	(4 512)	Entreprises du gouvernement : (25 M\$) pour divers éléments.	
					Ministères et organismes: (3 384 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant les revenus de transferts du gouvernement fédéral; (270 M\$) pour la modification d'application de la convention comptable concernant la provision pour pertes sur les interventions financières garanties; (264 M\$) pour les nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite; (552 M\$) pour la modification concernant la comptabilisation des revenus de droits d'immatriculation et (41 M\$) pour l'harmonisation des conventions comptables d'organismes consolidés.	
2004-2005	3	_	(273)	(270)	Ministères et organismes : (126 M\$) pour la réévaluation des subventions aux commissions scolaires et (147 M\$) pour la correction apportée à la provision pour créances douteuses.	
2003-2004	(40)	(4)	(147)	(191)	Entreprises du gouvernement : (4 M\$) pour divers éléments.	
					<u>Ministères et organismes</u> : (96 M\$) pour la modification d'application de la convention comptable sur les dettes et (51 M\$) pour la correction apportée aux débiteurs d'un organisme consolidé.	
2002-2003	(122)	(419)	(406)	(947)	Entreprises du gouvernement : (363 M\$) touchant le mécanisme de plafonnement dans l'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel à la Société d'assurance automobile du Québec et (56 M\$) pour d'autres éléments.	
					Ministères et organismes : (215 M\$) pour la correction de l'erreur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada; (177 M\$) pour l'inscription de la cotisation à titre d'employeur relativement aux obligations découlant des congés de maladie et vacances et (14 M\$) pour d'autres éléments.	
2001-2002	88	(2 218)	_	(2 130)	Entreprises du gouvernement: (1 306 M\$) pour la conversion des devises étrangères et (912 M\$) pour l'introduction d'une provision pour fluctuation du taux de rendement réel.	
2000-2001	_	(173)	(53)	(226)	Entreprises du gouvernement : (235 M\$) à la suite de l'adoption des principes comptables généralement reconnus et 62 M\$ pour la modification des conventions comptables relativement à certaines provisions et au passif actuariel.	
					<u>Ministères et organismes</u> : (12 M\$) pour les congés de maladie et vacances et (41 M\$) pour le changement de convention concernant la comptabilisation de certaines dépenses pour l'amélioration et la réparation d'immeubles.	
1999-2000	26	_	(21)	5	Ministères et organismes : 101 M\$ pour la réévaluation d'immobilisations à la suite de la réforme comptable de 1997-1998 et (122 M\$) pour d'autres éléments.	
1998-1999	7	_	63	70	Ministères et organismes: 27 M\$ pour la modification comptable concernant la comptabilisation des contrats de change à terme et 36 M\$ pour la capitalisation des frais relatifs au plan cadastral.	
1997-1998	24	_	(15 421)	(15 397)	Ministères et organismes: (13 173 M\$) pour la comptabilisation des obligations non inscrites envers les régimes de retraite; (6 693 M\$) pour la consolidation des fonds spéciaux, organismes et entreprises du gouvernement; (731 M\$) pour la modification de la comptabilisation des emprunts; (461 M\$) pour la comptabilisation des mesures de restructuration du secteur public et 5 637 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations.	

<sup>(1)</sup> Depuis l'exercice 2006-2007, correspond aux résultats étendus des entreprises du gouvernement. Pour les années 2001-2002 à 2005-2006, correspondait à l'écart de conversion des devises étrangères et pour les années 1997-1998 à 1999-2000, correspondait à l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## Déclaration de responsabilité

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés. Ces derniers sont préparés par le contrôleur des finances pour le ministre des Finances en conformité avec la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001, article 86). Ces états sont préparés selon les conventions comptables énumérées dans la note complémentaire 1. L'analyse des états financiers contenue dans le volume 1 a été préparée par le gouvernement du Québec.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir une certitude raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées et comptabilisées adéquatement.

Le contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale et obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toute l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences de la comptabilité.

Le gouvernement soumet ses états financiers consolidés, pour certification, au Vérificateur général qui expose, dans son rapport à l'Assemblée nationale, la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion.

Les états financiers faisant partie des Comptes publics sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le sous-ministre des Finances,

Gilles Paquin

Le contrôleur des finances,

Simon-Pierre Falardeau, CA

Québec, le 12 novembre 2010

## Rapport du Vérificateur général

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié l'état consolidé de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2010 ainsi que les états consolidés des résultats de fonctionnement, des déficits cumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de la préparation de ces états financiers incombe au ministre des Finances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses déficits cumulés, de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Par ailleurs, comme l'exige la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), j'exprime l'opinion que ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses déficits cumulés, de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, selon les conventions comptables du gouvernement du Québec qui sont énoncées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés. De plus, conformément à cette loi, je déclare qu'à mon avis, à l'exception de l'application rétroactive des modifications aux conventions comptables expliquées dans la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,

Zurand Pachance FCA andituro

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 12 novembre 2010

### État consolidé des résultats de fonctionnement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

		2010		2009
		40	Résultats	Résultats
Annexe	_	Budget <sup>(1)</sup>	réels	réels
				redressé
				(note 3 et annexe 10)
				annoxo roj
6	REVENUS			
	Impôt sur le revenu et les biens (note 4)	27 671	28 304	28 376
	Taxes à la consommation	13 314	13 466	13 595
	Droits et permis (note 5)	1 554	1 878	1 714
	Revenus divers	4 161	7 265	4 151
10	Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 759	4 878	4 893
12	Revenus du Fonds des générations	715	725	587
	Revenus autonomes	52 174	56 516	53 316
	Transferts du gouvernement fédéral	16 405	17 110	15 081
	Total des revenus	68 579	73 626	68 397
7	DÉPENSES			
	Santé et services sociaux	27 673 <sup>(2)</sup>	29 666	26 718
	Éducation et culture	15 113 <sup>(2)</sup>	17 725	14 686
	Économie et environnement	9 536	8 947	8 423
	Soutien aux personnes et aux familles	5 692	5 773	5 538
	Gouverne et justice	6 074	6 611	6 152
	Sous-total	64 088	68 722	61 517
	Service de la dette	8 017 (2)	7 844	8 131
	Total des dépenses	72 105	76 566	69 648
	SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	(3 526)	(2 940)	(1 251)
		<del></del> :		

<sup>(1)</sup> Source: Budget 2009-2010 du ministère des Finances du Québec daté du 19 mars 2009. Les prévisions budgétaires et les résultats réels des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sont présentés sur une base différente, et ce, en raison d'une modification de convention comptable effectuée en 2009-2010. En effet, les prévisions budgétaires des réseaux ont été établies en fonction de la méthode de la valeur de consolidation modifiée, alors que les données réelles des réseaux sont maintenant présentées selon la méthode de consolidation ligne par ligne. La note 3 « Modifications comptables » explique de façon plus détaillée ce changement de convention comptable.

<sup>(2)</sup> Les revenus de placement prévus de 735 millions de dollars de Financement-Québec et de la Corporation d'hébergement du Québec reçus des réseaux, portés en diminution de la rubrique « Service de la dette » au budget, ont été reclassés en diminution des dépenses des missions « Santé et services sociaux » et « Éducation et culture » pour rendre la présentation conforme à celle des résultats réels.

## État consolidé des déficits cumulés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

Annexe	_	2010	2009 redressé
			(note 3 et annexe 10)
	DÉFICITS CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	(98 026)	(96 879)
	Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (note 3)	(1 216)	(1 343)
10	Quotes-parts dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement	(3 758)	(3 638)
		(103 000)	(101 860)
	Modifications comptables sans retraitement des années antérieures (note 3)	(1 234)	_
10	Quotes-parts dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement au 1er avril 2009	9	
	Solde redressé	(104 225)	(101 860)
10	Quotes-parts dans les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	(452)	111
	Surplus (déficit) annuel	(2 940)	(1 251)
	DÉFICITS CUMULÉS À LA FIN	(107 617)	(103 000)

## État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

Annexe		2010		200	)9
	-				redressé
					(note 3 et
					annexe 10)
	ACTIFS FINANCIERS				
13	Encaisse		1 113		_
8	Placements temporaires		3 929		7 872
9	Débiteurs		12 561		12 605
	Stocks destinés à la vente		42		11
10	Participations dans les entreprises du gouvernement		22 704		22 109
11	Placements à long terme		5 869		5 063
12	Fonds des générations		2 677		1 952
	Frais reportés liés aux dettes	_	340		327
	TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	_	49 235		49 939
	PASSIFS				
13	Découvert bancaire		_		327
14	Créditeurs et frais à payer		18 157		14 122
15	Revenus reportés		4 928		3 071
16	Autres passifs		2 648		2 493
	Transferts du gouvernement fédéral à rembourser				
	(note 6)		1 500		1 673
	Régimes de retraite et autres avantages		00.004		00 007
17	sociaux futurs (note 7)		29 921		29 837
17	Dettes avant gain (perte) de change reporté (notes 8 et 9)	141 054		133 224	
	,		142 181		132 653
	Gain (perte) de change reporté			(571)	
	TOTAL DES PASSIFS		199 335		184 176
	DETTE NETTE		<u> 150 100)</u>		(134 237)
	ACTIFS NON FINANCIERS				
	Investissement net dans les réseaux de la				
	santé et des services sociaux et de l'éducation		_		9 039
18	Immobilisations (note 10)		41 828		21 960
	Stocks		422		169
	Frais payés d'avance		233		69
	TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS		42 483		31 237
	DÉFICITS CUMULÉS		107 617)		(103 000)
		<u> </u>	,		(123 223)

<sup>19</sup> Obligations contractuelles (note 11)

<sup>20</sup> Éventualités (note 12)

## État consolidé de la variation de la dette nette

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

		2010		2009
		- (0)	Résultats	Résultats
Annexe	_	Budget (1)	réels	réels
				redressé
				(note 3 et annexe 10)
				annoxo roj
	DETTE NETTE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIE	(129 032)	(128 793)	(124 681)
	Modifications comptables avec retraitement	, ,	,	,
	des années antérieures (note 3)		(1 686)	(1 662)
10	Quotes-parts dans les redressements effectués		,	,
	par des entreprises du gouvernement		(3 758)	(3 638)
		(129 032)	(134 237)	(129 981)
	Modifications comptables sans retraitement			
	des années antérieures (note 3)		(8 171)	_
10	Quotes-parts dans les redressements effectués			
	par des entreprises du gouvernement		•	
	au 1er avril 2009		9	
	Solde redressé	(129 032)	(142 399)	(129 981)
	Variation due aux immobilisations			
18	Acquisitions	(4 898)	(6 937)	(3 839)
18	Amortissement	1 594	2 663	1 306
	Dispositions et réductions de valeur		48	85
	Total de la variation due aux immobilisations	(3 304)	(4 226)	(2 448)
	Variation de l'investissement net dans			
	les réseaux de la santé et des services	(4.404)		(000)
	sociaux et de l'éducation	(1 124)		(622)
40	Variation due aux stocks et aux frais payés d'avance		(83)	(46)
10	Quotes-parts dans les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement		(452)	111
	Surplus (déficit) annuel	(3.526)	, ,	
	outplus (delicit) attituei	(3 526)	(2 940)	(1 251)
	Augmentation nette de la dette nette	(7 954)	(7 701)	(4 256)
	DETTE NETTE À LA FIN	(136 986)	(150 100)	(134 237)

<sup>(1)</sup> Source: Budget 2009-2010 du ministère des Finances du Québec daté du 19 mars 2009. Les prévisions budgétaires et les résultats réels des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sont présentés sur une base différente, et ce, en raison d'une modification de convention comptable effectuée en 2009-2010. En effet, les prévisions budgétaires des réseaux ont été établies en fonction de la méthode de la valeur de consolidation modifiée, alors que les données réelles des réseaux sont maintenant présentées selon la méthode de consolidation ligne par ligne. La note 3 « Modifications comptables » explique de façon plus détaillée ce changement de convention comptable.

## État consolidé des flux de trésorerie

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

	201	10	200	)9
				redressé (note 3 et annexe 10)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				G
Surplus (déficit) annuel		(2 940)		(1 251)
Éléments n'affectant pas les liquidités		,		, ,
Créances douteuses	948		822	
Provisions liées aux placements				
et garanties de prêts	382		420	
Stocks et frais payés d'avance	(83)		(46)	
(Gain) perte sur dispositions d'immobilisations	4		4 200	
Amortissement des immobilisations	2 663 92		1 306 96	
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	92 1			
Amortissement du (gain) perte de change reporté Amortissement de l'escompte et de la prime	142	4 149	(8) 182	2 772
Amortissement de l'escompte et de la prime	142	1 209	102	1 521
Variation des actifs financiers et des passifs		1 209		1 32 1
reliés au fonctionnement (note 13)		363		1 017
relies au fortetionnement (note 10)				
Astronomy and also as the section of		1 572		2 538
Activités liées aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs				
Charge	2 208		2 107	
Intérêts	4 793	7 001	4 383	6 490
Prestations		(4 389)		(4 216)
		2 612		2 274
Liquidités provenant des activités				
de fonctionnement		4 184		4 812
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Variation des participations dans les entreprises du gouvernement				
Placements effectués	(454)		(564)	
Placements réalisés et autres	7		(4)	
Quotes-parts dans les résultats des entreprises			( ' /	
inscrites aux revenus nets des dividendes déclarés	(591)	(1 038)	(460)	(1 028)
	<u> </u>			
Variation de l'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation				(622)
ao la sante et des sei vices sociaux et de reducation		_		(022)
Variation des placements à long terme				
Placements effectués	(1 843)		(1 263)	
Placements réalisés	872	(971)	<u>1 325</u>	62
Liquidités utilisées pour les activités		<u>-</u>		
d'investissement		(2 009)		(1 588)
		(=)		(1.230)

# État consolidé des flux de trésorerie (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

	20	10	200	9
				redressé (note 3 et annexe 10)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS				
Acquisitions Dispositions	(6 937) 44	(6 893)	(3 839) 85	(3 754)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en immobilisations		(6 893)		(3 754)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Variation des dettes Emprunts effectués Emprunts remboursés	14 664 (10 329)	4 335	17 351 (6 545)	10 806
Activités liées aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs  Variation des fonds reliés aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs  Versements et prestations  Réinvestissement des revenus	(108)	(0.504)	(2 678)	(4.040)
de placement des fonds  Activités liées au Fonds des générations	(2 486)	(2 594)	(2 240)	(4 918)
Variation du Fonds des générations		(725)		(719)
Liquidités provenant des activités de financement		1 016		5 169
Augmentation (diminution) des liquidités au cours de l'exercice		(3 702)		4 639
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE (note 13)		9 436		3 531
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE (1)		5 734		8 170

<sup>(1)</sup> Les liquidités comprennent les espèces en banque (annexe 13) et les placements temporaires (annexe 8).

# Notes complémentaires aux états financiers

(en millions de dollars)

## 1. Principales conventions comptables

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions adoptées par le Conseil du trésor et ci-après énumérées. Les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public sont la source première de référence pour l'élaboration de ces conventions comptables. Les renseignements présentés dans ces états financiers consolidés sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations.

## Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement est énuméré aux annexes 1 à 4 des états financiers consolidés.

Les opérations fiduciaires exercées par les entités mentionnées dans l'annexe 5 sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.

#### Méthode de consolidation

Les comptes du fonds consolidé du revenu et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes réciproques entre entités sont éliminés.

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont enregistrées au coût, lequel est ajusté annuellement des quotes-parts du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, une contrepartie étant portée aux revenus, et dans les autres éléments de leur résultat étendu, une contrepartie étant portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

(en millions de dollars)

Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- a) elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- b) elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- c) elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- d) elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

### Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les revenus non perçus à la fin de l'année financière et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir des transactions qui seront réalisées dans les trois mois qui suivent la fin de l'année financière. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

#### Plus spécifiquement :

- Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations au Fonds des services de santé sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujetti à l'impôt.
- Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont reportés et constatés sur la période de référence de cet impôt.
- Les revenus provenant de l'impôt des sociétés sont comptabilisés au moment de la réception des fonds, car les sommes à recevoir ou à rembourser ne peuvent être estimées avec précision. En effet, les revenus imposables des sociétés sont très variables d'une année à l'autre et le délai de production des déclarations des sociétés ne permet pas d'obtenir l'information à temps pour établir les ajustements à l'égard des revenus à la date de clôture des états financiers du gouvernement. Un ajustement est fait pour tenir compte des avis de cotisation émis avant la fin de l'année financière.

(en millions de dollars)

- Les revenus provenant des taxes à la consommation sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.
- Les revenus fiscaux ne tiennent pas compte d'estimations concernant des taxes ou des impôts dus sur des revenus non déclarés. Ces montants seront comptabilisés lors de l'émission de cotisations, à la suite de travaux de vérification ou de la production de déclarations par les contribuables.
- Les revenus de droits et permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le revenu de droit ou de permis est remboursable sur demande et est lié à des biens et services clairement identifiables que le gouvernement doit rendre au titulaire du droit ou du permis, le revenu est reporté et constaté sur la période de référence de ce droit ou permis.
- Les revenus provenant des contributions des usagers sont reportés et constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services.
- Les revenus provenant des frais de scolarité sont reportés et constatés sur la durée de la formation concernée.
- Les transferts du gouvernement fédéral sont comptabilisés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où ils sont autorisés, où les critères d'admissibilité sont rencontrés et où une estimation raisonnable des montants en cause est possible.
- À l'égard des intérêts créditeurs, la comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas certain.

## Dépenses

Les dépenses comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'année financière, y compris l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

Les transferts, qu'ils soient des transferts de droit, des transferts relatifs à des programmes à frais partagés ou des subventions, sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où les transferts ont été autorisés et lorsque les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Le facteur déterminant pour constater un transfert de droit est la satisfaction par le bénéficiaire des critères d'admissibilité prévus dans une loi ou un règlement; pour un transfert relatif à un programme à frais partagés, c'est l'engagement par le bénéficiaire des coûts admissibles; et pour une subvention, c'est son autorisation par le gouvernement.

(en millions de dollars)

La dépense d'intérêts du service de la dette résultant d'opérations réalisées en devises étrangères est convertie en dollars canadiens selon le cours en vigueur au moment des opérations.

#### **Actifs financiers**

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché. Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût.

Pour les prêts et autres placements assortis de conditions avantageuses importantes, leur valeur nominale est actualisée au taux moyen des emprunts du gouvernement afin de déterminer la valeur de l'élément « subvention », lequel est constaté à titre de dépense de transfert au moment où ces placements prennent effet. L'écart d'actualisation des prêts et autres placements est amorti sur leur durée, selon la méthode de l'intérêt réel, et est constaté à titre de revenu d'intérêts.

Les placements à long terme sont réduits au moyen de provisions pour moins-values. Une provision est comptabilisée pour les prêts et avances lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte. Pour les autres placements à long terme, une provision est comptabilisée lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation annuelle de ces provisions est imputée aux dépenses. Toute radiation de placement réduit le coût des placements ainsi que la provision pour moins-values relative à ce placement; le solde résiduel est comptabilisé dans les dépenses. Le recouvrement subséquent est comptabilisé en réduction des dépenses.

### Fonds des générations

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût.

(en millions de dollars)

Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités établie selon la méthode du coût moyen est imputé aux résultats. Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction est prise en compte dans la détermination des résultats de l'exercice.

Les revenus et les dépenses du Fonds des générations sont comptabilisés selon les conventions comptables du gouvernement.

#### **Passifs**

### Autres passifs

### Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des emprunts et des autres interventions financières garantis par le gouvernement sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie à partir du solde des interventions financières garanties, lequel est diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est portée aux dépenses.

L'évaluation des pertes probables est établie par le regroupement des interventions financières en différentes classes de risque et par l'application à chaque classe d'un taux moyen de perte basé sur l'expérience passée et sur la nature des interventions. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse cas par cas, peu importe leur classe de risque. Les pertes probables sont révisées annuellement.

#### Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que le gouvernement en est informé. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

En raison des difficultés inhérentes à l'évaluation d'un tel passif, les obligations du gouvernement, qui sont constatées jusqu'au 31 mars 2011 à l'égard de terrains contaminés existant au 31 mars 2006, sont imputées aux déficits cumulés.

# 1. Principales conventions comptables (suite) (en millions de dollars)

Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

#### Régimes de retraite

Les régimes de retraite gouvernementaux sont des régimes à prestations déterminées. Dans le cadre de la préparation des états financiers du gouvernement, les obligations relatives aux prestations constituées sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services, selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement, qui concernent notamment l'inflation, l'intérêt et les salaires des employés. La méthode utilisée est toutefois redressée pour tenir compte de la façon dont les prestations à la charge du gouvernement sont acquises par les salariés.

#### Charge totale relative aux régimes

Le coût annuel des prestations constituées de tous les régimes, y compris le coût des modifications aux régimes ainsi que les amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels, est porté aux dépenses et une contrepartie est portée au compte « Régimes de retraite », lequel représente le passif au titre des régimes de retraite. Les modifications des hypothèses actuarielles font partie des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels.

Dans le cas du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite des enseignants (RRE), du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) et des transferts du RRE et du RRF au RREGOP, les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels sont amortis en ligne droite (méthode linéaire) sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants de l'ensemble de ces régimes. Les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels des autres régimes de retraite sont toutefois amortis sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants de chacun des régimes.

La charge totale relative aux régimes comprend également les frais d'intérêts sur les obligations relatives aux prestations constituées et une contrepartie est portée au passif du compte « Régimes de retraite ».

# 1. Principales conventions comptables (suite) (en millions de dollars)

#### Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et autres actifs des régimes

Les placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite sont évalués à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur cinq ans.

Le revenu annuel du fonds d'amortissement est obtenu par l'application du taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles des régimes de retraite au solde du fonds. Les redressements constatés annuellement, découlant de gains et pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu, sont amortis linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants des régimes de retraite. L'amortissement de ces redressements est comptabilisé à titre de revenu de placement du fonds.

Les revenus de placement du FARR sont soustraits des frais d'intérêts sur les obligations relatives aux prestations constituées.

Les actifs du Régime de retraite de l'Université du Québec et les autres actifs des régimes, ainsi que les revenus qui en découlent, sont comptabilisés selon les conventions comptables appliquées par le FARR. Des ajustements sont toutefois effectués à l'égard de la période d'amortissement des redressements constatés annuellement afin de les amortir sur la même période que celle prévue pour les redressements de l'obligation relative aux prestations constituées du régime de retraite concerné.

Lorsque la valeur de marché redressée des actifs d'un régime de retraite est supérieure à celle de ses obligations relatives aux prestations constituées, l'excédent qui en résulte est plafonné, par une provision pour moins-value, afin que le passif au titre des régimes de retraite ne reflète que l'avantage futur que le gouvernement s'attend à tirer de cet excédent. La variation de cette provision est comptabilisée à titre de revenu de placement des actifs du régime concerné.

## Autres avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des salariés sont évaluées à l'aide de méthodes actuarielles, selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Les obligations et les dépenses correspondantes qui en résultent sont comptabilisées sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les salariés, c'est-à-dire soit en fonction des services fournis, soit en fonction de la survenance du fait donnant droit à cet avantage relié à l'emploi.

Le coût de ces avantages sociaux acquis au cours de l'année, le coût des modifications des dispositions de ces avantages sociaux, les amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels et les frais d'intérêts sur ces obligations sont portés aux dépenses de l'année financière et une contrepartie est portée au compte « Autres avantages sociaux futurs ».

(en millions de dollars)

Tout fonds ou caisse institué pour pourvoir au paiement d'obligations liées à ces autres avantages sociaux futurs, et les revenus qui en découlent, sont comptabilisés selon les conventions comptables appliquées par le FARR. Des ajustements sont toutefois effectués à l'égard de la période d'amortissement des redressements constatés annuellement afin de les amortir sur une période appropriée selon l'avantage social futur.

#### Dettes

Les emprunts sont comptabilisés selon le montant encaissé au moment de l'émission, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus dans le solde des frais reportés liés aux dettes.

Les emprunts en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars.

Les gains ou les pertes de change résultant de la conversion des emprunts sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de chaque emprunt selon la méthode linéaire.

#### Instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts et à la gestion de la trésorerie qui en découle, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans les postes « Dettes ».

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

Les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés sont reportés et amortis sur la durée de chaque contrat. Toutefois, les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés utilisés pour modifier le risque de taux d'intérêt sont amortis sur la durée du titre sous-jacent.

# 1. Principales conventions comptables (suite) (en millions de dollars)

#### Fonds d'amortissement

Les titres détenus par le fonds d'amortissement sont comptabilisés selon le montant payé au moment de l'achat, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

#### **Actifs non financiers**

Les terres du domaine public et les ressources naturelles, comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire du fait qu'elles ont été dévolues à l'État et non pas achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour le gouvernement.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement. Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles. Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Certaines immobilisations sont acquises en vertu d'ententes de partenariat public-privé. Ces ententes se veulent des contrats à long terme par lesquels le gouvernement associe un ou des partenaires privés, avec ou sans financement de la part de ces derniers, à la conception, à la réalisation et à l'exploitation d'un bien public. L'immobilisation et la dette correspondante s'y rattachant sont comptabilisées dans « l'état de la situation financière » lorsque les risques et les avantages associés à la propriété du bien public sont dévolus, selon les dispositions de l'entente, en grande partie au gouvernement.

(en millions de dollars)

Le coût d'une immobilisation acquise en vertu d'une telle entente correspond au moindre de la valeur actualisée des flux de trésorerie liés à cet actif et de sa juste valeur. Si les flux de trésorerie liés à l'actif ne peuvent être isolés de ceux liés à l'exploitation, son coût est établi sur la base de sa juste valeur. La juste valeur de l'immobilisation est estimée sur la base des spécifications de l'entente.

Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations; leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition et une contrepartie est portée aux revenus reportés, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'année d'acquisition. Les contributions pour l'acquisition d'immobilisations, reçues d'organisations non comprises dans le périmètre comptable, sont comptabilisées à titre de revenus reportés, à l'exception de celles destinées à l'achat de terrains qui sont constatées dans les revenus de l'année d'acquisition. Les revenus reportés sont amortis dans les revenus au même rythme que l'amortissement du coût des immobilisations correspondantes.

#### **Stocks**

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

#### Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont le gouvernement bénéficiera au cours de la ou des prochaines années financières. Ces frais seront imputés dans les dépenses au moment où le gouvernement bénéficiera des services acquis.

## 2. Incertitude relative à la mesure

(en millions de dollars)

La préparation des états financiers demande au gouvernement de réaliser des estimations et de poser des hypothèses pour évaluer et inscrire certains éléments d'actif, de passif, de revenu et de dépense. Ces estimations reposent sur les données les plus fiables disponibles et les hypothèses les plus probables à ce moment et font appel aux meilleurs jugements du gouvernement. Elles sont réévaluées annuellement sur la base des nouvelles données disponibles.

De par leur nature, les estimations sont sujettes à une incertitude quant à leur mesure. Ainsi, les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par le gouvernement.

Certains éléments des états financiers font l'objet d'estimations importantes, notamment les sommes à recevoir ou à rembourser relatives aux transferts du gouvernement fédéral, les obligations des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, la valeur comptable des immobilisations, le passif environnemental et certaines provisions :

- Les transferts du gouvernement fédéral peuvent varier, notamment en raison des écarts éventuels entre les hypothèses retenues pour les données fiscales et de population et les données réelles.
- Les obligations des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques les plus probables retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels.
- La valeur comptable des immobilisations peut varier en raison des écarts entre leur durée de vie utile estimée et celle réelle.
- Le passif environnemental lié aux terrains contaminés peut varier en raison des écarts entre la valeur estimée des coûts de réhabilitation et de gestion et ceux qui seront encourus.
- La valeur de certaines provisions peut varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour évaluer la probabilité de recouvrement et le montant recouvré.

## 3. Modifications comptables

(en millions de dollars)

### Modifications comptables sans retraitement des années antérieures

### Consolidation des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

Depuis 2006-2007, le gouvernement intègre à son périmètre comptable la très grande majorité des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Avant 2009-2010, l'intégration de leurs comptes, selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, se faisait sur la base de leurs états financiers, après ajustements pour éliminer certains écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement, notamment en ce qui avait trait à la comptabilisation des immobilisations et des avantages sociaux. De plus, lorsque la fin d'année financière d'un organisme était différente de celle du gouvernement, ses résultats financiers étaient ajustés seulement si les transactions financières réalisées durant la période de décalage affectaient de façon significative la situation financière ou les résultats du gouvernement.

À compter de l'année financière 2009-2010, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public recommande l'utilisation de la méthode de la consolidation ligne par ligne, comme seule et unique méthode permise, pour la consolidation des comptes des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, inclus au périmètre comptable du gouvernement.

Pour se conformer à cette recommandation, les organismes des réseaux ont entrepris dès 2008-2009 des travaux pour harmoniser leurs conventions comptables avec celles du gouvernement. Ainsi, des conventions comptables utilisées par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux et les commissions scolaires ont été revues en 2008-2009 afin de les rendre conformes à celles du gouvernement. Il en a résulté la mise en application d'une politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations et l'adoption de la comptabilité d'exercice pour l'ensemble de leurs revenus et de leurs dépenses. De plus, les commissions scolaires ont produit des données financières intérimaires sur la base de la fin d'année financière du gouvernement, soit en date du 31 mars 2009.

En 2009-2010, pour compléter leur intégration dans les états financiers du gouvernement sur la base de la méthode de la consolidation ligne par ligne, ces organismes ont modifié d'autres conventions comptables, dont celles sur le passif environnemental et sur la définition de leur périmètre comptable. Dans la même optique, les cégeps, l'Université du Québec et ses universités constituantes ont procédé au cours de cette année financière à l'harmonisation de leurs conventions comptables avec celles du gouvernement.

L'ensemble de ces travaux respecte les recommandations du *Rapport du Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement* à ce sujet, daté de novembre 2007, auxquelles le gouvernement a souscrit en décembre 2007.

## 3. Modifications comptables (suite)

(en millions de dollars)

Ces travaux des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ont facilité leur inclusion, selon la méthode de la consolidation ligne par ligne, dans les états financiers consolidés du gouvernement au 31 mars 2010.

L'effet de la consolidation ligne par ligne de ces organismes dans les états financiers consolidés du gouvernement a été comptabilisé rétroactivement aux années antérieures, sans retraitement des données comparatives de l'année financière se terminant le 31 mars 2009. L'information financière nécessaire pour retraiter ces données ne peut être établie au prix d'un effort raisonnable.

Ceci a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

	2010
Revenus	
Impôt sur le revenu et les biens	654
Taxes à la consommation	(264)
Droits et permis	11
Revenus divers	3 076
Transferts du gouvernement fédéral	229
Dépenses	
Santé et services sociaux	1 133
Éducation et culture	2 593
Économie et environnement	(124)
Soutien aux personnes et aux familles	(4)
Gouverne et justice	42
Service de la dette	66
Déficit annuel	_
Actifs financiers	
Encaisse	1 049
Placements temporaires	314
Débiteurs	634
Stocks destinés à la vente	29
Placements à long terme	215
Frais reportés liés aux dettes	46

# 3. Modifications comptables (suite) (en millions de dollars)

	2010
Passifs	
Créditeurs et frais à payer	3 141
Revenus reportés	1 897
Autres passifs	185
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	(18)
Dettes avant gain (perte) de change reporté	4 713
Dette nette au début de l'exercice	8 171
Dette nette à la fin de l'exercice	7 631
Actifs non financiers	
Investissement net dans les réseaux de la santé	
et des services sociaux et de l'éducation	(10 882)
Immobilisations	16 859
Stocks	270
Frais payés d'avance	150
Déficits cumulés au début de l'exercice	1 234
Déficits cumulés à la fin de l'exercice	1 234

# 3. Modifications comptables (suite) (en millions de dollars)

### Modifications comptables avec retraitement des années antérieures

#### **Immobilisations**

À la suite d'une recommandation du *Rapport du groupe de travail sur la comptabilité gouvernementale* du 29 novembre 2007, le gouvernement a procédé à une révision de la comptabilisation de ses immobilisations en infrastructures routières. À la suite de cette analyse, le gouvernement a adopté une approche par composantes pour capitaliser et amortir à la dépense le coût de ces immobilisations.

Cette approche consiste à séparer les principales composantes formant une infrastructure routière sur la base de leur durée de vie utile respective et de les comptabiliser séparément. Ainsi, les coûts d'une infrastructure sont ventilés entre les terrains et les éléments de chaussée et de structure réalisés, tels le terrassement, les tunnels, les ponceaux, les unités de fondation des structures, la couche de base et la surface de roulement de la chaussée, le système d'éclairage, etc. Auparavant, le coût des infrastructures routières était capitalisé et amorti globalement en fonction des axes d'intervention des travaux réalisés : conservation des chaussées ou des structures, amélioration ou développement du réseau routier.

L'effet de cette modification comptable a été comptabilisé rétroactivement aux années antérieures avec retraitement.

Ceci a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

	2010	2009
Revenus		
Revenus divers	(10)	(24)
Dépenses		
Économie et environnement	(203)	(151)
Déficit annuel	(193)	(127)
Revenus reportés	49	39
Dette nette au début de l'exercice	39	15
Dette nette à la fin de l'exercice	49	39
Immobilisations	673	470
Déficits cumulés au début de l'exercice	(431)	(304)
Déficits cumulés à la fin de l'exercice	(624)	(431)

## 3. Modifications comptables (suite)

(en millions de dollars)

#### Passif environnemental

La mise à jour des obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existant au 31 mars 2006, sous la responsabilité du gouvernement ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, entraîne la constatation d'un montant additionnel de 683 millions de dollars à titre de passif environnemental.

L'effet de cette modification comptable a été comptabilisé rétroactivement aux années antérieures, avec retraitement, en redressant les déficits cumulés au 1<sup>er</sup> avril 2008, et ce, conformément à la convention comptable du gouvernement sur le passif environnemental.

Ceci a pour effet d'augmenter les postes suivants :

	2010	2009
Autres passifs	683	683
Déficits cumulés et dette nette au début de l'exercice	683	683
Déficits cumulés et dette nette à la fin de l'exercice	683	683

#### Régimes de retraite

Les intérêts au titre des régimes de retraite, inclus dans le poste « Service de la dette », sont dorénavant calculés sur la base de la valeur des obligations relative aux prestations constituées, établie selon l'année financière du gouvernement. Auparavant, la base d'évaluation des obligations utilisée lors de ce calcul était l'année civile.

L'effet de cette modification a été comptabilisé rétroactivement aux années antérieures, avec retraitement de l'état de la situation financière de l'exercice antérieur. Toutefois, l'impact sur les résultats 2008-2009 étant non significatif, les dépenses de cette année financière n'ont pas été retraitées.

Ceci a pour effet d'augmenter les postes suivants :

	2010	2009
Dépenses		
Service de la dette	35	_
Déficit annuel	35	_
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	1 164	1 129
Déficits cumulés et dette nette au début de l'exercice	1 129	1 129
Déficits cumulés et dette nette à la fin de l'exercice	1 164	1 129

# 3. Modifications comptables (suite)

(en millions de dollars)

### Impôt sur le revenu des particuliers

L'impôt sur le revenu des particuliers est ajusté des sommes dues en fin d'exercice par le gouvernement fédéral à la suite de son processus de traitement de l'impôt. Auparavant, elles étaient comptabilisées au moment de leur encaissement.

L'effet de cette modification a été comptabilisé rétroactivement aux années antérieures, avec retraitement de l'état de la situation financière de l'exercice antérieur. Toutefois, l'impact sur les résultats 2008-2009 étant non significatif, les revenus de cette année financière n'ont pas été retraités.

Ceci a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

	2010	2009
Débiteurs	165	165
Déficits cumulés et dette nette au début de l'exercice	(165)	(165)
Déficits cumulés et dette nette à la fin de l'exercice	(165)	(165)

# 4. Impôt sur le revenu et les biens

(en millions de dollars)

Selon la législation pertinente, les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens sont inscrits après déduction des montants suivants :

	2010	2009
Impôt sur le revenu des particuliers		
Crédits d'impôt remboursables		
Soutien aux enfants	2 130	2 113
Taxe de vente	519	521
Frais de garde d'enfants	271	195
Maintien à domicile d'une personne âgée	232	214
Aidant naturel	45	43
Épargne-études	57	55
Prime au travail	377	365
Rénovation ou amélioration résidentielles	171	505
Frais médicaux	43	39
Autres	53	51
Remboursement d'impôts fonciers	317	296
Rembodisement d'impots fonciers	4 215	3 892
Impôt des sociétés		J 032
Crédits d'impôt remboursables		
Recherche scientifique et développement expérimental	583	709
Création d'emplois dans une région désignée	105	124
Construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public	156	108
Production cinématographique	87	68
Relatif aux ressources	128	129
	54	51
Déclaration de pourboires	54	31
Salaires versés par une société qui réalise une activité	50	40
dans un site désigné	50	40
Salaire des employés travaillant dans la Cité	40	45
du commerce électronique	12	45
Titres multimédias	75	65
Salaires versés par une société - Cité du multimédia	21	39
Affaires électroniques	122	14
Autres	224	238
	1 617	1 630
	5 832	5 522
	<del></del>	

# 5. Droits et permis (en millions de dollars)

Selon la législation pertinente, les revenus de droits et permis sont inscrits après déduction des montants suivants:

	2010	2009
Revenus bruts	2 026	1 894
Déductions		
Traitements sylvicoles et autres activités		
d'aménagement forestier	103	142
Autres	45	38
	148	180
Revenus nets	1 878	1 714

# 6. Transferts du gouvernement fédéral à rembourser (en millions de dollars)

	2010	2009
Transferts du gouvernement fédéral		
Péréquation et Transfert canadien en matière		
de santé et de programmes sociaux (1)	1 481	1 664
Autres programmes	19	9
	1 500	1 673

<sup>(1)</sup> Inclut le solde de 1 426 millions de dollars (1 664 millions de dollars au 31 mars 2009) sur un montant original de 2 377 millions de dollars remboursable sur 10 ans à compter de 2006-2007, relatif aux mesures adoptées par le gouvernement fédéral pour atténuer la baisse de transferts en 2003-2004 et 2004-2005.

## Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2010	2009 redressé
				(note 3)
Régimes de retraite				
Obligations relatives aux prestations				
constituées	76 922	(5 552)	71 370	66 632
Actifs reliés aux régimes de retraite	(38 353)	(3 228)	(41 581)	(36 854)
	38 569	(8 780)	29 789	29 778
Autres avantages sociaux futurs				
Obligations relatives aux droits				
et prestations acquis	1 338	(100)	1 238	1 114
Fonds reliés aux autres				
avantages sociaux futurs	(1 074)	(32)	(1 106)	(1 055)
	264	(132)	132	59
	38 833	(8 912)	29 921	29 837

### Régimes de retraite

Le gouvernement du Québec contribue à plusieurs régimes de retraite pour l'ensemble de ses employés. Les participants à ces régimes sont les employés des secteurs public et parapublic, les membres de l'Assemblée nationale et les juges de la Cour du Québec.

	Nombre estimé de participants au 31 décembre 2009	Nombre de prestataires au 31 décembre 2009
Régime de retraite des employés du gouvernement et des		
organismes publics (RREGOP)	510 000	185 854
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	28 000	21 846
Régime de retraite des enseignants et Régime de retraite		
de certains enseignants (RRE et RRCE)	240 <sup>(1)</sup>	47 604 <sup>(1)</sup>
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	100 (1)	22 724 <sup>(1)</sup>
Régime de retraite des membres de la Sûreté du		
Québec (RRMSQ)	5 375	4 651
Régime de retraite des agents de la paix en services		
correctionnels (RRAPSC)	3 250	1 504
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ)	270	329
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans		
une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ)	225 <sup>(2)</sup>	117 (2)
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		
(RRMAN)	123	332
Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	8 200	2 675
	555 783	287 636

<sup>(1)</sup> Depuis le 1er juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.

<sup>(2)</sup> Ce régime n'accueille pas de nouveaux participants depuis sa mise en vigueur le 1er janvier 1992.

Ces régimes sont à « prestations déterminées », ce qui signifie qu'ils garantissent un revenu déterminé aux participants au moment de la retraite, calculé en fonction du revenu moyen des meilleures années, généralement cinq, et du nombre d'années de service des participants. Les prestations sont généralement indexées au coût de la vie pour la partie acquise avant le 1<sup>er</sup> juillet 1982, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 dans le cas du RRUQ, et sont partiellement indexées après cette date.

Il y a deux catégories de régimes de retraite :	_	les régimes de retraite à coûts partagés;
		les régimes de retraite à solde du coût.

### Régimes de retraite à coûts partagés

Dans le cas du service régulier du RREGOP et du RRPE, le gouvernement assume 50 % des coûts pour les années de service à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1982, et 58,33 % (7/12), pour les années de service avant le 1<sup>er</sup> juillet 1982. Les cotisations des participants et les contributions des employeurs autonomes sont versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Dans le cas du RRAPSC, le gouvernement assume 46 % des coûts et les employés une proportion de 54 %. Les cotisations des employés sont versées au fonds consolidé du revenu.

Dans le cas du RRMSQ, le gouvernement assume 2/3 des coûts du régime pour les années de service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le régime était à solde du coût avant cette date. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les cotisations des participants et les contributions des employeurs relatives à ces années de service sont versées dans deux caisses distinctes à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le gouvernement n'a pas l'obligation de verser mensuellement sa contribution. Sur la base d'évaluations actuarielles que le ministre des Finances requiert, celui-ci détermine les contributions qui pourraient, d'année en année mais au plus tard à tous les trois ans, être capitalisées pour tenir compte des engagements du gouvernement envers ce régime pour les années de service postérieures au 31 décembre 2006.

#### Régimes de retraite à solde du coût

Les régimes de retraite à solde du coût sont des régimes pour lesquels les employeurs assument la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les participants. C'est le cas du RRE, du RRCE, du RRF, du RRMSQ pour les années de service antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2007, du RRJCQ, du RREFQ, du RRMAN, du RRUQ et du coût du service transféré du RRF et du RRE au RREGOP et au RRPE.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Employeurs tenus de verser des contributions en vertu des dispositions des lois constituant les régimes de retraite.

Les cotisations des participants et les contributions des employeurs autonomes à tous ces régimes, sauf celles au RRUQ et au RREFQ, sont versées au fonds consolidé du revenu. Le gouvernement assume la différence entre le coût du régime et les sommes versées par les participants et les employeurs autonomes.

#### Passif au titre des régimes de retraite

La comptabilisation par le gouvernement du passif au titre des régimes de retraite est effectuée conformément aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés à l'égard des régimes de retraite du secteur public.

Le passif au titre des régimes de retraite est établi sur la base de la valeur des obligations relative aux prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite, en tenant compte de certains redressements relatifs aux gains et pertes actuariels constatés lors des évaluations actuarielles triennales et des extrapolations effectuées entre deux évaluations. Ces gains et pertes sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants, période qui s'échelonne entre 9 et 16 ans pour les principaux régimes.

La valeur des obligations relatives aux prestations constituées, nette des gains et pertes actuariels non amortis, est estimé à 71 370 millions de dollars au 31 mars 2010 pour l'ensemble des régimes, dont 47 219 millions de dollars pour le RREGOP et le RRPE comme le montre le tableau ci-après pour les principaux régimes.

## Détail du passif au titre des régimes de retraite

	Obligations selon les évaluations actuarielles (1)	Évolution des obligations entre le 1er janvier 2010 et le 31 mars 2010	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2010	2009
						redressé (note 3)
Obligations relatives aux prestations constituées						(11010-0)
RREGOP						
<ul> <li>service régulier</li> </ul>	38 249	546	38 795	(3 066)	35 729	33 271
<ul> <li>service transféré</li> <li>RRPE</li> </ul>	3 126	(21)	3 105	(154)	2 951	2 980
- service régulier	8 263	101	8 364	(949)	7 415	6 918
<ul> <li>service transféré</li> </ul>	1 190	(7)	1 183	(59)	1 124	1 144
RRE et RRCE	13 759	(123)	13 636	(1 036)	12 600	12 963
RRF	4 533	(45)	4 488	(171)	4 317	4 473
RRMSQ	3 510	26	3 536	(102)	3 434	3 359
RRUQ	2 229		2 229	(3)	2 226	
Autres	1 572	14	1 586	(12)	1 574	1 524
	76 431	491	76 922	(5 552)	71 370	66 632
Actifs reliés aux régimes de retraite						
Fonds d'amortissement Actifs du RRUQ			(35 191) (2 406)	(3 009) (191)	(38 200) (2 597)	(36 025)
Autres actifs des régimes Provision pour moins-value	- RRUQ		(944) 188	(28)	(972) 188	(829)
			(38 353)	(3 228)	(41 581)	(36 854)
			38 569	(8 780)	29 789	29 778

<sup>(1)</sup> Données selon les évaluations actuarielles et leurs extrapolations en date du 31 décembre 2009, à l'exception du RRUQ en date du 31 mars 2010.

### Évolution des obligations relatives aux prestations constituées

	2010	2009
Obligations au début <sup>(1)</sup>	71 557	67 815
Coût des prestations constituées	1 669	1 536
Intérêts au titre des régimes de retraite	4 714	4 312
Prestations versées	(4 194)	(4 059)
Transferts d'autres régimes		23
Pertes (gains) actuariels de l'année	3 161	(69)
Variation des obligations à l'égard de		
certains crédits de rente (2)	15	(74)
Obligations à la fin	76 922	69 484

<sup>(1)</sup> En raison de la consolidation ligne par ligne de l'Université du Québec et de ses constituantes dans les états financiers consolidés du gouvernement en 2009-2010, le solde de début des obligations a été augmenté de 2 073 millions de dollars. Les données comparatives de 2008-2009 n'ont pas été retraitées pour tenir compte de cette modification (voir note 3).

# Valeur des obligations relatives aux prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite

La valeur des obligations relatives aux prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite pour le service rendu à une date donnée est évaluée en utilisant la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services en prenant en considération, entre autres, les hypothèses à long terme de nature économique les plus probables. Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) réalisent cette évaluation, à l'exception de celle des obligations du RRUQ, effectuée par une firme d'actuaires du secteur privé.

#### Principales hypothèses économiques utilisées

		Régimes autres que le RRUQ		RRUQ
		2010-2020	2021 et suivantes	Hypothèses à long terme
-	Rendement, net d'inflation	4,50 %	4,50 %	4,75 %
-	Taux d'inflation	2,07 %	2,75 %	2,75 %
-	Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations constituées	6,57 %	7,25 %	7,50 %
-	Progression des salaires, nette d'inflation	0,10 %	0,50 %	0,50 %

<sup>(2)</sup> Pour certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP, les obligations du gouvernement correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle des actifs du fonds spécifique constitué pour pourvoir à leur paiement.

La variation de ces hypothèses peut se traduire par une augmentation ou une diminution significative de la valeur des obligations relatives aux prestations constituées. Le tableau suivant illustre, pour les principales hypothèses, les impacts potentiels d'un écart de 0,25 % sur la valeur des obligations des quatre principaux régimes de retraite (RREGOP – service régulier, RRPE – service régulier, RRE, RRF). De plus, l'impact de la variation de l'espérance de vie d'une année y a été également illustré. Notons qu'en vertu des hypothèses actuelles, un prestataire âgé de 60 ans a une espérance de vie de 23,1 années pour un homme et de 26,6 années pour une femme.

Impact d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations constituées au 31 mars 2010

Hypothèses	Variation	Imp	act
		\$	%
- Rendement, net d'inflation	- Hausse de 0,25 % - Baisse de 0,25 %	(1 900) 2 000	- 3,0 + 3,2
- Taux d'inflation	<ul><li>- Hausse de 0,25 %</li><li>- Baisse de 0,25 %</li></ul>	(460) 480	- 0,7 + 0,8
- Progression des salaires, nette d'inflation	<ul><li>- Hausse de 0,25 %</li><li>- Baisse de 0,25 %</li></ul>	430 (420)	+ 0,7 - 0,7
- Espérance de vie	<ul><li>Hausse de 1 an</li><li>Baisse de 1 an</li></ul>	1 220 (1 360)	+ 2,0 - 2,2

#### Évaluations actuarielles et estimations subséquentes

La valeur des obligations relatives aux prestations constituées établie dans les évaluations actuarielles fait l'objet d'extrapolations pour les années entre deux évaluations.

La valeur au 31 mars de ces obligations a été établie à partir des évaluations actuarielles :

- au 31 décembre 2008 pour le service régulier du RREGOP et du RRPE, le RRF, le RRMAN et le RRUQ;
- au 31 décembre 2007 pour le RRJCQ, le RREFQ et le Régime de retraite de l'administration supérieure inclus dans le RRPE;
- au 31 décembre 2006 pour le RRAPSC, le RRCE, le RRMSQ et le service transféré du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE.

#### Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

Selon les dispositions des lois constituant les différents régimes, le gouvernement n'est généralement pas tenu de verser des contributions à ces régimes<sup>1</sup>. Le paiement de la part du gouvernement des prestations versées en vertu des régimes de retraite est assuré par le fonds consolidé du revenu.

La Loi sur l'administration financière<sup>2</sup> permet au ministre des Finances de placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, des sommes du fonds consolidé du revenu pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite, jusqu'à concurrence du montant du compte non budgétaire des régimes de retraite<sup>3</sup>.

En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives de ses employés, le gouvernement s'est donné comme objectif que les sommes accumulées dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite soient égales, en 2020, à 70 % des obligations relatives aux prestations constituées des régimes de retraite, exception faite du RRUQ.

#### Actifs du RRUQ et autres actifs des régimes

Les actifs de ces régimes regroupent les fonds associés à des crédits de rente acquis par les employés à la suite de transferts de régimes complémentaires de retraite au RREGOP, le fonds des contributions du gouvernement au RRMSQ, mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2007, et les fonds du RRUQ et du RREFQ. Ce dernier fonds est constitué des cotisations des employés, des contributions du gouvernement et des sommes transférées par le gouvernement fédéral à la création du régime.

Tous les actifs de ces fonds, constitués en vertu de dispositions des régimes de retraite concernés, sont déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, à l'exception de ceux du RRUQ administrés par un fiduciaire privé.

\_

<sup>1</sup> Certains régimes de retraite font l'objet d'autres types d'ententes quant à leur capitalisation, soit le RRUQ, le RREFQ et le RRMSQ (pour les années de service après le 1er janvier 2007).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L.R.Q., c. A-6.001

<sup>3</sup> Le compte non budgétaire des régimes de retraite correspond, dans le présent cas, au passif au titre des régimes de retraite avant la prise en compte du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

#### Évolution de la valeur de marché redressée des actifs reliés aux régimes de retraite

	2010				2009
	Fonds d'amortissement des régimes de retraite	Actifs du RRUQ	Autres actifs des régimes	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	34 394	2 316 (1)	811	37 521	32 904
Rendement prévu sur les placements	2 322	157	28	2 507	2 195
Versements du fonds consolidé du revenu					2 100
Cotisations et contributions versées		90	130	220	
Prestations versées		(63)	(33)	(96)	(29)
Gains (pertes) actuariels de l'année Variation de la valeur des actifs à l'égard	(1 525)	(94)	(7)	(1 626)	(1 891)
de certains crédits de rente (2)			15	15	(74)
Valeur de marché redressée à la fin	35 191	2 406	944	38 541	35 205

<sup>(1)</sup> En raison de la consolidation ligne par ligne de l'Université du Québec et de ses constituantes dans les états financiers consolidés du gouvernement en 2009-2010, le solde de début de la valeur de marché redressée a été augmenté de 2 316 millions de dollars. Les données comparatives de 2008-2009 n'ont pas été retraitées pour tenir compte de cette modification (voir note 3).

Les valeurs de marché au 31 mars 2010 respectives des actifs du fonds d'amortissement et des autres actifs des régimes, déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, sont de 29 560 millions de dollars et de 875 millions de dollars (25 535 millions de dollars et 706 millions de dollars au 31 mars 2009). La valeur de marché des actifs du RRUQ au 31 mars 2010 est de 2 196 millions de dollars.

#### Politique de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite au 31 mars

Le fonds d'amortissement est un actif important géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances. Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend des titres à revenu fixe (ex. : obligations), des titres boursiers (ex. : actions) et des investissements dans d'autres catégories de placements (ex. : actifs immobiliers, placements privés, infrastructures).

<sup>(2)</sup> Pour certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP, les obligations du gouvernement correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle des actifs du fonds spécifique constitué pour pourvoir à leur paiement.

La répartition cible de l'actif du FARR est la suivante :

#### Portefeuille de référence du Fonds d'amortissement des régimes de retraite

	2010	2009
Revenu fixe	30,8 %	30,0 %
Marchés boursiers	36,2	35,5
Autres placements	33,0	34,5
	100,0 %	100,0 %

En 2009-2010, le taux de rendement prévu des actifs du fonds d'amortissement est de 6,73 % (6,57 % en 2008-2009); le rendement réalisé, sur la base de la valeur de marché des placements, est de 15,78 % (-25,70 % en 2008-2009).

#### Charge totale relative aux régimes

	2010	2009
Charge de retraite		
Coût des prestations constituées excluant les frais		
d'intérêts	1 669	1 536
Cotisations des salariés	(69)	(36)
Contributions des employeurs autonomes	(2)	
	1 598	1 500
Amortissement des redressements relatifs aux estimations		
découlant des gains ou des pertes actuariels	464	515
	2 062	2 015
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 295 (1)	2 116 (1)
Total	4 357	4 131
	<u></u>	·

<sup>(1)</sup> Après déduction des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des autres actifs des régimes de 2 419 millions de dollars en 2009-2010 (2 196 millions de dollars en 2008-2009), lesquels revenus tiennent compte de l'amortissement des redressements découlant des gains et pertes actuariels (ajustement négatif de 152 millions de dollars; ajustement nul en 2008-2009) et de la variation de la provision pour moins-value (ajustement positif de 64 millions de dollars).

#### Financement des régimes de retraite

Évaluations actuarielles à des fins de financement pour le service régulier des régimes de retraite à « coûts partagés » (RREGOP, RRPE et RRAPSC)

Conformément à la loi, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle à des fins de financement pour chacun des régimes, c'est-à-dire pour déterminer les taux de cotisation des régimes. Pour les fins de ces évaluations, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties de même que des hypothèses économiques plus conservatrices que celles utilisées pour les évaluations aux fins de la comptabilisation.

Selon ces évaluations, l'engagement du gouvernement aux fins de financement est calculé comme étant la caisse qu'il aurait constituée s'il avait eu à verser, depuis 1973, ses cotisations sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer le taux de cotisation des participants. Cette caisse, dans le cas du RREGOP et du RRPE, était estimée, au 31 décembre 2009, à 43 817 millions de dollars à la juste valeur et 54 920 millions de dollars au coût (40 128 millions de dollars à la juste valeur et 53 311 millions de dollars au coût au 31 décembre 2008). Dans le cas du RRAPSC, pour lequel les cotisations des employés ont été versées au fonds consolidé du revenu, la valeur de la caisse qu'auraient constituée les employés et le gouvernement était de 871 millions de dollars au coût au 31 décembre 2009 (863 millions de dollars au 31 décembre 2008).

L'écart entre ces caisses et le passif inscrit au titre de ces trois régimes représente une somme non exigible qui n'a pas à être comptabilisée au passif du gouvernement. Le passif inscrit correspond à la valeur des obligations relatives aux prestations constituées de ces régimes, nette des gains et pertes actuariels non amortis, selon les présents états financiers. Des associations d'employés-cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec demandant que cette dernière reconnaisse que cet écart constitue un engagement du gouvernement. En juillet 2004, le jugement de la Cour supérieure du Québec relatif à cette requête conclut que :

le gouvernement, dans ses exercices financiers depuis 1973, a dévoilé convenablement ses engagements financiers, le tout, selon les normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, en regard du partage du coût du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et de celui du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC), partage prévu par les lois concernées;

le partage du coût dans le financement du régime de retraite concerné, soit le RREGOP, le RRPE et le RRAPSC, ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles employées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit.

En août 2004, les associations d'employés-cadres du gouvernement ont porté ce jugement en appel. En janvier 2006, la Cour d'appel du Québec a suspendu cet appel pour permettre à des organisations syndicales d'employés participant à ces régimes d'instituer, devant la Cour supérieure du Québec, une nouvelle requête pour jugement déclaratoire sur ce même sujet. En avril 2006, une telle requête a été déposée par ces organisations syndicales. Celles-ci se sont désistées, en juillet 2010, de leur action entreprise pour l'obtention d'un jugement déclaratoire. Les procédures instituées par les associations d'employés-cadres demeurent pendantes devant la Cour d'appel du Québec.

#### Autres avantages sociaux futurs

En plus des régimes de retraite, le gouvernement parraine d'autres programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de ses employés, soit les congés de maladie accumulés et le régime de rentes de survivants. De plus, l'Université du Québec et ses universités constituantes proposent à ses employés certains programmes spécifiques, soit des compensations forfaitaires lors d'une retraite anticipée et un régime collectif d'assurance pour ses retraités. Ces différents programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement qui en assume, règle générale, la totalité des coûts.

Des employés de la fonction publique peuvent accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

La Loi sur l'administration financière autorise le ministre des Finances à déposer des sommes à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence de l'obligation relative aux congés de maladie accumulés, afin de former le Fonds des congés de maladie accumulés. Ce fonds vise à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations dues aux employés en raison des congés de maladie qu'ils ont accumulés.

Le régime de rentes de survivants prévoit le paiement d'une rente au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'une personne admissible. Ce régime vise principalement le personnel d'encadrement et celui assimilé des secteurs public et parapublic, lesquels représentent une proportion de 90 % de la population assurée. Le gouvernement verse des sommes dans un fonds à la Caisse de dépôt et placement du Québec, dédié spécifiquement au paiement des prestations acquises par les bénéficiaires du régime.

#### Passif au titre des autres avantages sociaux futurs

Les obligations relatives à ces différents programmes, à l'exception du régime de rentes de survivants, se constituent au fur et à mesure que les employés rendent des services au gouvernement. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode actuarielle qui prend en considération la durée de la carrière active des employés. Cette méthode prend en considération la façon dont les avantages sont acquis par les employés.

Pour le régime de rentes de survivants, une obligation est constatée au moment où survient le décès d'une personne admissible. La valeur des obligations est établie à l'aide d'une méthode actuarielle qui établit la valeur actualisée des rentes acquises alors par les bénéficiaires.

Les redressements découlant de gains et pertes actuariels, constatés lors des évaluations actuarielles des obligations de ces programmes, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés concernés, à l'exception du régime de rentes de survivants, où ils le sont sur la durée moyenne restante de l'espérance de vie des bénéficiaires.

#### Détail du passif au titre des autres avantages sociaux futurs

Obligations relatives aux	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis (1)	Gains (pertes) actuariels non amortis	2010	2009
droits et prestations acquis				
Congés de maladie accumulés	783	(111)	672	717
Régime de rentes de survivants	385	17	402	397
Programmes de l'Université du Québec	170	(6)	164	
	1 338	(100)	1 238	1 114
Fonds reliés aux autres avantages sociaux futurs				
Fonds des congés de maladie accumulés	(656)	(1)	(657)	(616)
Fonds du régime de rentes de survivants	(418)	(31)	(449)	(439)
	(1 074)	(32)	(1 106)	(1 055)
	264	(132)	132	59

<sup>(1)</sup> Données selon les évaluations actuarielles et leurs extrapolations en date du 31 mars 2010.

#### Évolution des obligations relatives aux droits et prestations acquis

		2010				
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total	
Obligations au début	717	373	168	1 258	1 140	
Coût des droits et prestations acquis	53	14	10	77	58	
Intérêts au titre des autres avantages sociaux futurs	46	25	8	79	71	
Prestations versées	(144)	(32)	(19)	(195)	(180)	
Pertes (gains) actuariels de l'année	111	5	3	119	1	
Obligations à la fin	783	385	170	1 338	1 090	

<sup>(1)</sup> En raison de la consolidation ligne par ligne de l'Université du Québec et de ses constituantes dans les états financiers consolidés du gouvernement en 2009-2010, le solde de début des obligations a été augmenté de 168 millions de dollars. Les données comparatives de 2008-2009 n'ont pas été retraitées pour tenir compte de cette modification (voir note 3).

#### Évaluations actuarielles et estimations subséquentes

La valeur des obligations relatives aux droits et prestations acquis établie dans les évaluations actuarielles fait l'objet d'extrapolations pour les années entre deux évaluations.

La valeur au 31 mars de ces obligations a été établie à partir des évaluations actuarielles suivantes :

- au 31 mars 2010 pour les congés de maladie accumulés;
- au 31 décembre 2009 pour le régime de rentes de survivants;
- au 31 mars 2009 pour les programmes de l'Université du Québec.

La valeur des obligations relatives aux droits et prestations acquis est évaluée selon les hypothèses à long terme de nature économique les plus probables suivantes :

			Régime	Programmes
		Congés de	de rentes	de
		maladie	de	l'Université
		accumulés	survivants	du Québec
-	Rendement, net d'inflation	4,50 %	4,50 %	_
-	Taux d'inflation	2,75 %	2,75 %	2,75 %
-	Progression des salaires, nette d'inflation	0,50 %	_	0,50 %
-	Taux d'actualisation des obligations relatives aux droits et prestations acquis	7,25 %	7,25 %	4,50 %

#### Évolution de la valeur de marché redressée des fonds reliés aux autres avantages sociaux futurs

	2010		2009
Fonds des congés de maladie accumulés	Fonds du régime de rentes de survivants	Total	Total
C11	440	1.000	400
011	410	1 029	428
41	28	69	44
	16	16	609
	(32)	(32)	(31)
4	(12)	(8)	(21)
656	418	1 074	1 029
	congés de maladie accumulés 611 41	Fonds des congés de maladie rentes de survivants  611 418 41 28 16 (32) 4 (12)	Fonds des congés de régime de maladie rentes de accumulés survivants Total  611 418 1 029 41 28 69 16 16 (32) (32) 4 (12) (8)

Les valeurs de marché au 31 mars 2010 des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du régime de rentes de survivants, déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, sont respectivement de 677 millions de dollars et de 346 millions de dollars (respectivement 591 millions de dollars et 314 millions de dollars au 31 mars 2009).

En 2009-2010, le taux de rendement prévu des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et de ceux du Fonds du régime de rentes de survivants est de 6,75 % (6,75 % en 2008-2009); les rendements réalisés, sur la base de la valeur de marché des placements, sont respectivement de 14,63 % et de 15,88 % (respectivement -1,32 % et -25,43 % en 2008-2009).

#### Charge totale relative aux autres avantages sociaux futurs

_	2010				2009
-	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Charge des autres avantages sociaux futurs Coût des droits et prestations acquis Amortissement des redressements découlant	53	14	10	77	58
des gains ou des pertes actuariels		(2)		(2)	(2)
	53	12	10	75	56
Intérêts au titre des autres avantages sociaux futurs	5 (1)	(1) <sup>(2)</sup>	8	12	27
Total	58	11	18	87	83

<sup>(1)</sup> Après déduction des revenus de placement du Fonds des congés de maladie accumulés de 41 millions de dollars (16 millions de dollars en 2008-2009).

<sup>(2)</sup> Après déduction des revenus de placement du Fonds du régime de rentes de survivants de 26 millions de dollars (28 millions de dollars en 2008-2009), lesquels revenus tiennent compte de l'amortissement des redressements découlant des gains et pertes actuariels relatifs à ce fonds (ajustement négatif de 2 millions de dollars; ajustement nul en 2008-2009).

## 8. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (en millions de dollars)

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que des remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque par l'utilisation des divers instruments financiers dérivés à sa disposition.

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au remboursement des intérêts et du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés des changes. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre. Ces contrats viennent à échéance à différentes dates jusqu'en 2037.

La structure de la dette au 31 mars 2010, après prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change, est de 96,7 % en dollars canadiens, 1,3 % en yens, 1,3 % en francs suisses et 0,7 % en euros (au 31 mars 2009 : 93,3 % en dollars canadiens, 1,0 % en dollars américains, 1,4 % en yens, 2,0 % en francs suisses et 2,3 % en euros). Ces taux sont calculés sur la dette brute¹ du gouvernement. Une variation de 1,0 % du dollar canadien par rapport aux devises étrangères entraînerait une variation de 55 millions de dollars de la dette brute¹ et de 9 millions de dollars du service de la dette annuel.

Pour l'exercice 2009-2010, des pertes de change de 16 millions de dollars ont été comptabilisées aux résultats et sont incluses au service de la dette (gain de change de 36 millions de dollars pour l'exercice 2008-2009).

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à des produits dérivés à court terme. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger le paiement d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variable ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

## 8. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite) (en millions de dollars)

La structure de la dette au 31 mars 2010, après prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, est de 72,1 % à taux fixe et de 27,9 % à taux variable (au 31 mars 2009 : 69,0 % à taux fixe et 31,0 % à taux variable). Ces taux sont calculés sur la dette brute du gouvernement.

La dette à taux fixe est celle qui ne viendra pas à échéance et dont les taux ne seront pas modifiés au cours de la prochaine année.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles; un tel événement pouvant entraîner des pertes financières pour le gouvernement. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que les montants dus par le contrepartiste se retrouvent à l'intérieur des limites fixées.

Le gouvernement transige avec de grandes institutions financières qui possèdent une cote de crédit équivalente ou supérieure à la sienne en prenant comme référence les cotes des grandes agences de cotation. Au 31 mars 2010, 99,8 % du portefeuille des instruments financiers dérivés était associé à des contrepartistes ayant une cote de crédit équivalente ou supérieure à celle de la province de Québec avec au moins une de ces agences.

#### Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse rencontrer, à court terme, ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le fonds consolidé du revenu dispose, auprès de différentes institutions bancaires canadiennes, de marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens.

De plus, le fonds consolidé du revenu dispose, auprès d'un syndicat bancaire canadien et international, de conventions de crédit pour un montant de 3 500 millions de dollars américains.

Au 31 mars 2010, un tirage de 9,1 millions de dollars était en cours sur les marges de crédit auprès des institutions bancaires canadiennes et aucun tirage n'était en cours sur les conventions de crédit.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

#### 9. Dettes

(en millions de dollars)

					2009
_	Dette	s		Total après incidence des	Total après incidence des
Monnaie	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Instruments financiers dérivés - net	instruments financiers dérivés	instruments financiers dérivés
En dollar canadien	108 802	108 802	31 522	<b>140 324</b> <sup>(1)</sup>	<b>126 600</b> (1)
En dollar américain	15 859	16 107	(15 270)	837	2 413
En yen	334 679	3 638	(1 455)	2 183	2 350
En euro	8 474	11 641	(10 499)	1 142	3 639
En franc suisse	2 246	2 166	(4)	2 162	3 197
Autres devises (2)	3 908	1 256	(1 256)	_	(1)
	•	143 610	3 038	146 648	138 198
Moins					
Instruments financiers dérivés - net		(3 038)	3 038	_	_
Fonds d'amortissement (1) (3) (4)		5 594		5 594	4 974
Dettes avant gain (perte) de change report	té	141 054		141 054	133 224
Gain (perte) de change reporté		1 127		1 127	(571)
	•	142 181		142 181	132 653
	:	142 181		142 181	132 63

<sup>(1)</sup> Le gouvernement détenait 3 399 millions de dollars de ses titres au 31 mars 2010 (3 309 millions de dollars au 31 mars 2009), soit 1 975 millions de dollars (2 692 millions de dollars au 31 mars 2009) détenus par le fonds d'amortissement, 1 221 millions de dollars (535 millions de dollars au 31 mars 2009) inclus dans les placements temporaires, 83 millions de dollars (51 millions de dollars au 31 mars 2009) inclus dans les placements à long terme, 40 millions de dollars (aucun montant au 31 mars 2009) inclus dans les participations dans les entreprises du gouvernement et 80 millions de dollars (31 millions de dollars au 31 mars 2009) détenus par les Fonds d'amortissement afférents à des emprunts des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

<sup>(2)</sup> Les autres devises regroupent en 2009 et en 2010 la livre sterling, le peso mexicain et les dollars australien, néo-zélandais et hongkongais. Un tableau détaillé par monnaie et par catégorie de dette est présenté dans l'annexe 17.

<sup>(3)</sup> Les versements au fonds d'amortissement découlent des engagements pris par le gouvernement dans les contrats établis lors de l'émission des emprunts. Ce fonds d'amortissement est rattaché à 13 068 millions de dollars de dettes au 31 mars 2010 (14 648 millions de dollars au 31 mars 2009).

<sup>(4)</sup> Dont 4 723 millions de dollars (4 168 millions de dollars au 31 mars 2009) pour rembourser la dette en dollars canadiens et 871 millions de dollars (806 millions de dollars au 31 mars 2009) pour rembourser la dette en dollars américains.

#### 9. Dettes (suite)

(en millions de dollars)

## Taux d'intérêt moyen pondéré (1)

Monnaie	2010	2009
En dollar canadien	3,90 %	4,20 %
En dollar américain	3,95	4,55
En yen	4,06	6,00
En euro	6,16	2,86
En franc suisse	1,61	1,49
Taux moyen pondéré	3,90 %	4,16 %

<sup>(1)</sup> Le taux d'intérêt moyen pondéré correspond au taux effectif des emprunts en vigueur au 31 mars, après incidence des instruments financiers dérivés.

## Échéanciers des dettes après incidence des instruments financiers dérivés (en millions de dollars)

Échéance au 31 mars <sup>(1)</sup>	En dollar canadien <sup>(2)</sup>	En dollar américain <sup>(2)</sup>	En yen	En euro	En franc suisse	Autres devises	Total
2011	20 507	(137)	41				20 411
2012	9 530	(72)	179	(1)			9 636
2013	8 302	(6)		(3)			8 293
2014	10 048	20	108				10 176
2015	12 539	(331)	391	(7)	237		12 829
	60 926	(526)	719	(11)	237		61 345
2016-2020	36 648	961	1 290	1 050	1 731		41 680
2021-2025	6 118	(692)			194		5 620
2026-2030	7 077	223	174	103			7 577
2031-2035	6 958						6 958
2036 et plus	17 874						17 874
	135 601	(34)	2 183	1 142	2 162		141 054

<sup>(1)</sup> Cet échéancier tient compte, en 2011, de 3 322 millions de dollars pour les bons du trésor et de 6 675 millions de dollars pour les emprunts temporaires. Il est également établi en tenant compte, pour les produits d'épargne remboursables à demande, d'une prévision de remboursement de 1 428 millions de dollars en 2011, 713 millions de dollars en 2012, 750 millions de dollars en 2013, 765 millions de dollars en 2014, 515 millions de dollars en 2015, 2 293 millions de dollars pour les années 2016-2020 et de 9 millions de dollars pour les années 2021-2025.

<sup>(2)</sup> Ces échéanciers tiennent compte du fonds d'amortissement, soit 4 723 millions de dollars pour des dettes en dollars canadiens et 871 millions de dollars pour des dettes en dollars américains.

## 9. Dettes (suite)

(en millions de dollars)

## Remboursement des dettes par le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts

Echéance			
au 31 mars	En dollar canadien	En dollar américain	Total
2011	558		558
2012	490		490
2013	81		81
2014	46		46
2015	91		91
	1 266		1 266
2016-2020	68		68
2021-2025	990	490	1 480
2026-2030	2 399	381	2 780
	4 723	871	5 594

#### 10. Immobilisations

(en millions de dollars)

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie utile :

Catégorie	Durée
Bâtiments (1) (bâtiments institutionnels et d'exploitation, améliorations locatives)	10 à 50 ans
Aménagements <sup>(1)</sup> (organisation et mise en valeur d'espaces : terrains, parcs, forêts, cours d'eau, etc.)	5 à 20 ans
Réseaux complexes (2) (infrastructures pour le transport routier, maritime et aérien, réseau d'exploitation des ressources naturelles, barrages et autres ouvrages majeurs, etc.)	10 à 60 ans
Matériel et équipement (1) (véhicules de transport, machinerie, mobilier, équipement informatique et bureautique, équipement spécialisé à des fins médicales et éducationnelles, etc.)	3 à 30 ans
Développement informatique (conception, réalisation, implantation de systèmes informatiques, incluant le coût du matériel et des logiciels acquis spécifiquement à cette fin)	5 à 10 ans

<sup>(1)</sup> Ces catégories incluent les immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes, de photographies, de films et de vidéos et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

#### **Immobilisations**

	Terrains	Bâtiments	Aména- gements	Réseaux complexes	Matériel et équipe- ment	Dévelop- pement informatique	2010 Total	Z009 Total redressé (note 3)
Coût Amortissement	1 786	33 500	572	25 943	12 556	3 612	77 969	40 116
cumulé		(14 803)	(265)	(11 178)	(8 009)	(1 886)	(36 141)	(18 156)
Valeur comptable nette	1 786	18 697	307	14 765	4 547	1 726	41 828	21 960

Les immobilisations sont détaillées dans l'annexe 18.

<sup>(2)</sup> À l'exception de certaines infrastructures du tronçon du métro de Laval amorties linéairement sur une durée de 100 ans.

## 11. Obligations contractuelles

(en millions de dollars)

Dans le cadre de ses opérations, le gouvernement a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

	2010	2009
Transferts		
Financement d'acquisition d'immobilisations (1)	10 649	9 017
Ententes (2)	9 633	9 606
	20 282	18 623
Paiements minimaux exigibles non actualisés en vertu		
de baux de location-exploitation	3 089	2 212
Acquisition d'immobilisations (3)	5 204	4 180
Approvisionnement en biens et services (3)	4 856	2 296
Promesses de prêts et d'investissements	912	494
Autres	327	
	<b>34 670</b> (4)	<b>27 805</b> (4)

<sup>(1)</sup> En plus de ce montant, le gouvernement assume, par le versement de transferts à ces bénéficiaires, les intérêts reliés au financement de ces acquisitions d'immobilisations.

#### Échéancier

Échéance au 31 mars	Transferts - Financement d'acquisition d'immobi- lisations	Transferts - Ententes	Baux de location- exploitation	Acquisition d'immobi- lisations	Approvi- sionnement en biens et services	Promesses de prêts et d'investis- sements	Autres	Total
2011	1 951	2 211	465	2 921	1 223	408	132	9 311
2012	1 245	1 056	395	1 010	850	180	60	4 796
2013	1 037	735	339	589	418	161	27	3 306
2014	1 152	663	303	44	255	94	19	2 530
2015	932	259	255	13	198	42	14	1 713
	6 317	4 924	1 757	4 577	2 944	885	252	21 656
2016-2020	2 983	1 178	812	28	294	27	51	5 373
2021-2025	440	1 000	302		268		19	2 029
2026-2030	176	694	170		336		4	1 380
2031-2035	87	430	17		381			915
2036 et plus	13	1 399	26		541			1 979
	10 016	9 625	3 084	4 605	4 764	912	326	33 332
Échéancier								
indéterminé	633	8	5	599	92		1	1 338
	10 649	9 633	3 089	5 204	4 856	912	327	34 670

Les obligations contractuelles à l'égard des transferts sont détaillées dans l'annexe 19.

<sup>(2)</sup> En plus de ce montant, le gouvernement assume, par le versement de transferts, les intérêts reliés au financement de certaines ententes totalisant 149 millions de dollars (179 millions de dollars au 31 mars 2009).

<sup>(3)</sup> Les obligations contractuelles reliées à l'acquisition d'immobilisations et aux approvisionnements en biens et services incluent un montant de 3 538 millions (2 975 millions de dollars au 31 mars 2009) qui découlent d'ententes de partenariat public-privé. En vertu de ces ententes, le gouvernement assume également des frais financiers relativement à ces immobilisations.

<sup>(4)</sup> Les obligations contractuelles en monnaies étrangères sont indiquées en équivaut canadien aux taux en vigueur au 31 mars et tiennent compte des contrats d'échange de devises.

#### 12. Éventualités

(en millions de dollars)

- A) Dans le cadre de ses différents programmes d'aide financière, le gouvernement garantit des emprunts et d'autres interventions financières effectués par des tiers, pour un montant de 10 581 millions de dollars au 31 mars 2010 (10 706 millions de dollars au 31 mars 2009). Ces interventions financières garanties nettes sont présentées sommairement dans l'annexe 20.
- B) Le gouvernement fait l'objet de certaines réclamations; il est également partie impliquée dans des causes devant les tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment d'inexécutions de contrats, de dommages subis par des personnes ou des biens et de certains éléments connexes. Dans certains cas, les sommes réclamées sont mentionnées, dans d'autres cas, aucune mention n'en est faite. Les causes pour lesquelles le montant de la réclamation a été établi représentent 1 749 millions de dollars. Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. C'est seulement lorsqu'il est probable que ces causes donneront lieu à un déboursé et qu'une estimation raisonnable du montant peut en être faite que le gouvernement inscrit une provision à cet effet dans ses créditeurs et frais à payer.
- C) Différentes communautés autochtones du Québec ont intenté des poursuites en dommages-intérêts contre le gouvernement, totalisant 6 055 millions de dollars. Ces recours portent sur des revendications territoriales, la reconnaissance de certains droits ancestraux et d'autres éléments connexes. Ces dossiers sont à différents stades d'avancement (certains recours étant actuellement suspendus ou inactifs) et devraient éventuellement se conclure par le biais de négociations, de jugements ou de désistements des requérants. Le dénouement de ces dossiers étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.
- D) Le gouvernement comptabilise, depuis 2006-2007, un passif environnemental relatif aux coûts de réhabilitation des terrains contaminés dont il a la responsabilité et ceux dont il est probable qu'il en aura la responsabilité, dans la mesure où le montant peut en être estimé.

Un recensement des terrains contaminés a été effectué en ce sens. Au 31 mars 2010, un montant de 1 776 millions de dollars est inscrit aux autres passifs pour quelque 1 744 terrains répertoriés. Différentes méthodes sont utilisées pour estimer le montant des coûts de réhabilitation et de gestion. Pour chaque dossier, le montant estimé est majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. Ainsi, le passif environnemental comptabilisé au 31 mars 2010 tient compte d'une majoration des coûts de 532 millions de dollars (483 millions de dollars au 31 mars 2009).

Dans certains cas, la probabilité que le gouvernement soit appelé à assumer les coûts de réhabilitation n'a pu être établie, dans d'autres cas, la valeur des coûts qu'il devra engager n'a pu être estimée. En raison des difficultés inhérentes à l'évaluation du passif, les obligations du gouvernement, qui seront constatées jusqu'au 31 mars 2011 à l'égard de terrains contaminés existant au 31 mars 2006, seront imputées aux déficits cumulés, conformément à la convention comptable.

## 13. Informations sur les flux de trésorerie

(en millions de dollars)

#### Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement

	2010	2009
Actifs financiers		
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	(31)	279
Débiteurs	(274)	1 122
Intérêts courus sur placements	, ,	4
Stocks destinés à la vente	3	(2)
Frais reportés liés aux dettes	(68)	(209)
	(370)	1 194
Passifs		
Chèques en circulation	(96)	(6)
Créditeurs et frais à payer	344	(138)
Transferts du gouvernement fédéral à rembourser	(174)	(229)
Autres passifs	(87)	(38)
Revenus reportés	746_	234
	733	(177)
	363	1 017
Liquidités au début de l'exercice		
	2010	2009
Liquidités au début de l'exercice déjà établies	8 170	3 531
Liquidités au début de l'exercice provenant des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à la		
suite de leur consolidation ligne par ligne	1 266	
Liquidités au début de l'exercice	9 436	3 531

# 13. Informations sur les flux de trésorerie (suite) (en millions de dollars)

### Besoins financiers nets et opérations de financement

	2010	2009
Liquidités provenant des activités de fonctionnement	4 184	4 812
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(2 009)	(1 588)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en immobilisations	(6 893)	(3 754)
Besoins financiers nets	(4 718)	(530)
Liquidités provenant des activités de financement	1 016	5 169
Variation des liquidités au cours de l'exercice	3 702	(4 639)
Opérations de financement	4 718	530

(en millions de dollars)

Le 21 janvier 2009, une entente est intervenue relativement à la restructuration du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers. Ces PCAA ont été remplacés par des billets à plus long terme dont l'échéance correspond davantage à celle des actifs sous-jacents. Ces nouveaux titres sont appelés des billets à terme adossés à des actifs (BTAA).

Au 31 mars 2010, des BTAA sont détenus par certains organismes consolidés ligne par ligne (192 millions de dollars; 211 millions de dollars au 31 mars 2009), par des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (64 millions de dollars; 75 millions de dollars au 31 mars 2009) et par des entreprises du gouvernement (141 millions de dollars; 168 millions de dollars au 31 mars 2009).

Des BTAA sont également détenus par le biais d'unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) que possèdent le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (2 624 millions de dollars; 2 728 millions de dollars au 31 mars 2009), le Fonds du régime de rentes de survivants (34 millions de dollars; 35 millions de dollars au 31 mars 2009), d'autres actifs des régimes de retraite (34 millions de dollars; 35 millions de dollars au 31 mars 2009), le Fonds des générations (57 millions de dollars; 59 millions de dollars au 31 mars 2009) et d'autres organismes consolidés (43 millions de dollars; 45 millions de dollars au 31 mars 2009).

#### Restructuration du PCAA émis par des tiers

Le PCAA était un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, aussi appelées « conduits », généralement pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, soit à intérêt. Les actifs, tels que les créances hypothécaires résidentielles ou commerciales, ou l'exposition aux risques, tels que les trocs de défaillance de crédit, auxquels est adossé le papier commercial, sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, comprenant notamment l'émission de papier commercial ou de billets à terme.

Les instruments financiers servant d'actifs à un conduit émetteur de PCAA ont généralement des échéances plus longues que l'échéance du PCAA émis. Le conduit doit habituellement disposer alors de facilités de garanties de liquidités auprès d'une institution financière dont il peut se prévaloir, à certaines conditions, advenant le cas où il n'est pas en mesure d'émettre de nouveaux titres de PCAA afin de rembourser ceux qui viennent à échéance ou de répondre à des besoins de liquidités additionnels.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers en août 2007. Conséquemment, ni les entités du périmètre comptable détentrices de PCAA, ni la CDPQ n'ont été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu du PCAA de tiers qu'ils détenaient lorsque celui-ci est venu à échéance.

(en millions de dollars)

Plan de restructuration du comité pancanadien des investisseurs

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris en août 2007, auxquels le gouvernement du Québec a participé activement, ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008 entre le comité pancanadien des investisseurs et les banques acheteuses de protection. Cette entente était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention de décrets ministériels. L'entente a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et a donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

Dans le cadre de cette entente, le PCAA de tiers a été restructuré et a donné lieu à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres » (« VAC 1 », « VAC 2 » et « VAC 3 »). Le PCAA a été converti en de nouveaux titres assortis d'échéances qui correspondent davantage à celles des actifs sous-jacents, soit les BTAA de tiers. Les nouveaux titres portent intérêts à des taux variables qui reflèteront ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, incluant le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

Les deux premiers « VAC » regroupent les transactions des conduits de BTAA constitués uniquement d'actifs synthétiques ou constitués d'actifs hybrides, lesquels sont une combinaison d'actifs synthétiques et traditionnels. Ils incluent également les actifs à haut risque associés à ces transactions. La principale différence entre « VAC 1 » et « VAC 2 » consiste dans le fait que la facilité de financement de marge est autofinancée pour les participants à « VAC 1 », alors qu'elle est fournie par des prêteurs tiers dans le cas de « VAC 2 ». En raison de cette distinction, les intérêts versés aux détenteurs des billets émis par « VAC 2 » sont inférieurs à ceux versés aux détenteurs des billets émis par « VAC 1 ».

Les facilités de financement de marge dans « VAC 1 » et « VAC 2 » sont fournies par divers prêteurs. Notamment, le gouvernement du Canada, les gouvernements du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta et la CDPQ participent à l'entente finale, à titre de prêteurs de premier rang, en établissant une facilité additionnelle de financement de marge. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. Un moratoire initial de 18 mois, se terminant le 16 juillet 2010, pour les appels de marge a été établi afin de permettre la création d'un marché pour ces nouveaux titres.

Le « VAC 3 » est composé des transactions des conduits des BTAA constitués exclusivement d'actifs à haut risque et d'actifs traditionnels. Tous les billets de cette catégorie sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

(en millions de dollars)

Plans de la restructuration pour le gouvernement

Au 31 mars 2010, à la suite d'ententes de restructuration, les entités du périmètre comptable du gouvernement détiennent des titres de BTAA d'une valeur nominale de 397 millions de dollars et dont la valeur nette est de 276 millions de dollars (332 millions de dollars au 31 mars 2009).

	Valeur nominale
Plan de restructuration du comité pancanadien des investisseurs	
VAC 2	
Catégorie A-1	161
Catégorie A-2	112
Catégorie B	20
Catégorie C	9
Billets reflets pour actifs à haut risque	33
	335
VAC 3	
Billets reflets pour actifs traditionnels	13
Billets reflets pour actifs à haut risque	34
	47
Total	382
Autres BTAA restructurés (1)	15_
	397

<sup>(1)</sup> Certaines entités du périmètre comptable détiennent des BTAA bancaires, émis par des fiducies parrainées par des institutions financières, qui ont également été restructurés au cours de 2008, en dehors du cadre du plan de restructuration du comité pancanadien des investisseurs.

Pour les BTAA détenus par le biais d'unités de participation dans les fonds confiés à la CDPQ, les effets de la restructuration du PCAA en BTAA sont, pour leur part, reflétés dans l'évaluation de ces unités effectuée conformément aux conventions comptables du gouvernement. Les entités du périmètre comptable ne possèdent pas comme tels ces BTAA.

#### Établissement de la juste valeur

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif au 31 mars 2010 pour les titres de BTAA émis à la suite de la restructuration, les entités du périmètre comptable du gouvernement détentrices de ces titres ont établi des justes valeurs pour les différents titres à l'aide d'un modèle financier dont les hypothèses sont sujettes à des incertitudes relatives aux montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, à l'occurrence d'appels de marge, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous-jacents et aux écarts de crédit reflétant les conditions de marché au 31 mars 2010, conformément

(en millions de dollars)

aux directives de l'ICCA. Les évaluations tiennent compte de particularités du plan de restructuration et utilisent autant que possible des données observables sur le marché au 31 mars 2010 comme les taux d'intérêt, la qualité et le prix du crédit. Les calculs reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché.

Plus précisément, les évaluations sont issues d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie tenant compte, notamment, des priorités de créances dans la cascade des paiements, des rendements attendus des actifs sous-jacents et des échéances prévues pour ces actifs. Les principales hypothèses utilisées dans le modèle ont trait aux taux de défaut sur les actifs sous-jacents, aux taux de pertes liés à chacun de ces défauts, aux rendements des BTAA et aux taux d'actualisation des flux de trésorerie. Les taux de défaut correspondent aux taux moyens observés par cotation de crédit et par type d'actif, et incluent une marge de prudence justifiée par le contexte économique et financier difficile que l'on connaît. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les niveaux de certains écarts de crédit ayant cours sur le marché au 31 mars 2010 majorés d'une prime d'illiquidité.

Quant aux BTAA détenus par la CDPQ, cette dernière a effectuée une évaluation de ses placements à l'aide d'une méthode similaire.

#### Effet sur les résultats du gouvernement au 31 mars 2010

BTAA des entités du périmètre comptable

À la suite de cette évaluation, le gouvernement a constaté dans ses résultats de l'année se terminant le 31 mars 2010 des pertes pour moins-values additionnelles de 6 millions de dollars se détaillant comme suit :

- une perte pour moins-values de 5 millions de dollars (5 millions de dollars en 2008-2009) à l'égard des placements effectués par certains organismes consolidés ligne par ligne;
- une perte pour moins-values de 1 millions de dollars (32 millions de dollars en 2008-2009) à l'égard des placements effectués par les entreprises du gouvernement et reflétée dans les revenus du gouvernement provenant de ces dernières.

En considérant l'effet des radiations, le total cumulatif des pertes pour moins-values comptabilisées au 31 mars 2010 s'établit à 121 millions de dollars.

(en millions de dollars)

Unités de participation de la CDPQ

Quant aux BTAA inclus dans les portefeuilles de placements des unités de dépôts à participation de la CDPQ détenues par des entités du périmètre comptable, la CDPQ a constaté en 2009-2010 des gains non matérialisés pour plus-values de 243 millions de dollars (pertes non matérialisées pour moins-values de 941 millions de dollars en 2008-2009) afférant aux BTAA, portant le montant cumulatif des pertes non matérialisées pour moins-values constatées à 1 120 millions de dollars au 31 mars 2010 (1 363 millions de dollars au 31 mars 2009). Le montant des pertes matérialisées pour moins-values constatées par la CDPQ en 2009-2010 est de 55 millions de dollars (45 millions de dollars en 2008-2009), portant le montant cumulatif des pertes matérialisées pour moins-values constatées par la CDPQ à 100 millions de dollars au 31 mars 2010.

En plus des montants investis dans les BTAA, la CDPQ mentionne à ses états financiers qu'elle est sujette à des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration du PCAA en BTAA. La quote-part de ces garanties de la CDPQ attribuée aux unités de participation détenues par des entités du périmètre comptable s'élève à 1 468 millions de dollars au 31 mars 2010 (1 533 millions de dollars au 31 mars 2009). La provision pour pertes non matérialisées sur le BTAA relative à ces unités inclut un montant de 134 millions de dollars relatif à ces garanties émises par la CDPQ (143 millions de dollars au 31 mars 2009).

Des pertes pour moins-value seront constatées aux résultats de fonctionnement du gouvernement, s'il y a lieu, conformément aux conventions comptables du gouvernement. Ainsi, un montant de 26 millions de dollars relatif à ces pertes a été comptabilisé aux résultats du gouvernement en 2009-2010 (6 millions de dollars en 2008-2009).

Dans le cas des unités détenues par le Fonds d'amortissement des régimes de retraite, les autres actifs des régimes et par le Fonds du régime de rentes de survivants, les pertes pour moins-values sont prises en compte dans le calcul de la valeur de marché redressée des placements, où l'écart entre le rendement réel selon la valeur de marché et celui prévu est amorti sur cinq ans. De plus, les gains et pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu pour établir le revenu annuel sont amortis linéairement sur plusieurs années, conformément aux périodes énoncées dans la note 7. Ainsi, les pertes pour moins-values prises par la CDPQ affecteront, s'il y a lieu, la valeur de marché redressée des placements et les résultats ultérieurs du gouvernement. À cet effet, un montant de 26 millions de dollars de pertes pour moins-values a été comptabilisé aux résultats du gouvernement en 2009-2010 (6 millions de dollars en 2008-2009).

(en millions de dollars)

Les autres unités de dépôts à participation détenues par des entités du périmètre comptable sont évaluées au coût. Elles n'ont pas fait l'objet d'une dévaluation, car ces entités considèrent que la baisse de valeur marchande des unités de participation à un montant inférieur au coût comptabilisé n'est pas permanente, et cela, même si cette valeur marchande tient compte des pertes pour moinsvalues prises par la CDPQ.

#### Incertitude relative à la mesure

L'estimation de la juste valeur des investissements en BTAA au 31 mars 2010 effectuée par les entités du périmètre comptable détentrices de ces titres et par la CDPQ est entourée d'une incertitude et est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction de ces entités juge leur technique d'évaluation appropriée dans les circonstances, des modifications aux principales hypothèses, notamment celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des rendements anticipés, du risque de crédit des actifs sous-jacents et à la valeur des différents engagements et garanties, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets et sur la détermination de la juste valeur de ces titres de BTAA au cours des prochaines années financières. En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements diffère considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction de ces entités au cours des périodes ultérieures. Ainsi, la révision de cette juste valeur aurait un effet sur l'établissement des pertes pour moins-values et de la valeur comptable des placements reliés à du BTAA présentés aux états financiers consolidés du gouvernement.

#### Garantie du gouvernement associée aux BTAA

La contribution maximale du gouvernement, à titre de prêteur de premier rang de la facilité additionnelle de financement de marge mise en place dans le cadre du plan de restructuration du comité pancanadien des investisseurs, est de 1 300 millions de dollars. Au 31 mars 2010, aucun montant n'a été versé et aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée en lien avec cet engagement qui vient à échéance en août 2010.

En date de signature des états financiers, cette garantie est venue à échéance et n'a fait l'objet d'aucune réclamation.

# 15. Chiffres comparatifs (en millions de dollars)

Certains chiffres de 2009 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2010.

Le tableau suivant présente les principaux reclassements aux états financiers ainsi qu'aux notes et aux annexes:

Économie et environnement         49           Gouverne et justice         (49)           Dépenses (annexe 7)	Missions	
Dépenses (annexe 7)         5 395           Rémunération         5 395           Fonctionnement         135           Transfert         4706           Rémunération         (4 706)           Fonctionnement         (201)           Support         (623)           Placements à long terme (annexe 11)         Particuliers, organismes, entreprises et autres           Organismes fiduciaires et sans but lucratif         145           Autres         (145)           Universités exclues du périmètre comptable         (1774)           Obligations et billets         (1774)           Prêts et avances         1774           Créditeurs et frais à payer (annexe 14)         40           Transferts         (40)           Informations sectorielles (annexe 22)         5           Dépenses par supercatégorie         530)           Transfert         (5530)           Rémunération         5395	Économie et environnement	49
Rémunération         5 395           Fonctionnement         135           Transfert         (4 706)           Rémunération         (201)           Fonctionnement         (201)           Support         (623)           Placements à long terme (annexe 11)	Gouverne et justice	(49)
Fonctionnement         135           Transfert         (4706)           Rémunération         (201)           Fonctionnement         (201)           Support         (623)           Placements à long terme (annexe 11)         Formune de l'annexe (20)           Particuliers, organismes, entreprises et autres         145           Organismes fiduciaires et sans but lucratif         145           Autres         (145)           Universités exclues du périmètre comptable         (1774)           Obligations et billets         (1774)           Prêts et avances         1774           Créditeurs et frais à payer (annexe 14)         \$40           Fournisseurs         40           Transferts         (40)           Informations sectorielles (annexe 22)         \$60           Dépenses par supercatégorie         \$60           Transfert         (5 530)           Rémunération         \$5 395	Dépenses (annexe 7)	
Transfert         (4 706)           Rémunération         (4 706)           Fonctionnement         (201)           Support         (623)           Placements à long terme (annexe 11)         Transfert           Particuliers, organismes, entreprises et autres         Toganismes fiduciaires et sans but lucratif         145           Autres         (145)           Universités exclues du périmètre comptable         Toganismes tibilets         (1774)           Prêts et avances         1 774           Créditeurs et frais à payer (annexe 14)         Tournisseurs         40           Transferts         (40)           Informations sectorielles (annexe 22)         Dépenses par supercatégorie         40           Transfert         (5 530)           Rémunération         5 395	Rémunération	5 395
Rémunération       (4 706)         Fonctionnement       (201)         Support       (623)         Placements à long terme (annexe 11)       Terme (annexe 11)         Particuliers, organismes, entreprises et autres       145         Organismes fiduciaires et sans but lucratif       145         Autres       (145)         Universités exclues du périmètre comptable       (1774)         Obligations et billets       (1774)         Prêts et avances       1 774         Créditeurs et frais à payer (annexe 14)       \$40         Transferts       (40)         Informations sectorielles (annexe 22)       \$40         Dépenses par supercatégorie       \$5 300         Transfert       (5 530)         Rémunération       5 395	Fonctionnement	135
Fonctionnement (201)   Support (201)   Support (623)	Transfert	
Support (623)  Placements à long terme (annexe 11)  Particuliers, organismes, entreprises et autres Organismes fiduciaires et sans but lucratif Autres (145) Universités exclues du périmètre comptable Obligations et billets (1774) Prêts et avances 11774  Créditeurs et frais à payer (annexe 14) Fournisseurs 40 Transferts (40)  Informations sectorielles (annexe 22) Dépenses par supercatégorie Transfert (5 530) Rémunération 5 395	Rémunération	(4 706)
Placements à long terme (annexe 11) Particuliers, organismes, entreprises et autres Organismes fiduciaires et sans but lucratif Autres (145) Universités exclues du périmètre comptable Obligations et billets Obligations et billets (1 774) Prêts et avances 1 774  Créditeurs et frais à payer (annexe 14) Fournisseurs 40 Transferts (40)  Informations sectorielles (annexe 22) Dépenses par supercatégorie Transfert (5 530) Rémunération 5 395	Fonctionnement	(201)
Particuliers, organismes, entreprises et autres Organismes fiduciaires et sans but lucratif Autres (145) Universités exclues du périmètre comptable Obligations et billets Obligations et billets (1 774) Prêts et avances 1 774  Créditeurs et frais à payer (annexe 14) Fournisseurs 1 774  Informations sectorielles (annexe 22) Dépenses par supercatégorie Transfert Exemunération Transfert	Support	(623)
Organismes fiduciaires et sans but lucratif Autres (145) Universités exclues du périmètre comptable Obligations et billets Obligations et billets (1 774) Prêts et avances 1 774  Créditeurs et frais à payer (annexe 14) Fournisseurs Fournisseurs 40 Transferts (40)  Informations sectorielles (annexe 22) Dépenses par supercatégorie Transfert (5 530) Rémunération 5 395	Placements à long terme (annexe 11)	
Autres Universités exclues du périmètre comptable Obligations et billets Obligations et billets Prêts et avances  1 774  Créditeurs et frais à payer (annexe 14) Fournisseurs Fournisseurs 40 Transferts 40 Informations sectorielles (annexe 22) Dépenses par supercatégorie Transfert (5 530) Rémunération 5 395	Particuliers, organismes, entreprises et autres	
Universités exclues du périmètre comptable Obligations et billets (1774) Prêts et avances 1774  Créditeurs et frais à payer (annexe 14) Fournisseurs 40 Transferts (40)  Informations sectorielles (annexe 22) Dépenses par supercatégorie Transfert (5 530) Rémunération 5 395	Organismes fiduciaires et sans but lucratif	145
Obligations et billets Prêts et avances 1 774  Créditeurs et frais à payer (annexe 14) Fournisseurs 40 Transferts (40)  Informations sectorielles (annexe 22) Dépenses par supercatégorie Transfert (5 530) Rémunération 5 395	Autres	(145)
Prêts et avances 1 1774  Créditeurs et frais à payer (annexe 14) Fournisseurs 40 Transferts (40)  Informations sectorielles (annexe 22) Dépenses par supercatégorie Transfert (5 530) Rémunération 5 395	Universités exclues du périmètre comptable	
Créditeurs et frais à payer (annexe 14) Fournisseurs Transferts 40 Transferts (40)  Informations sectorielles (annexe 22) Dépenses par supercatégorie Transfert Femunération 5 395	Obligations et billets	(1 774)
Fournisseurs Transferts 40 Transferts (40)  Informations sectorielles (annexe 22) Dépenses par supercatégorie Transfert (5 530) Rémunération 5 395	Prêts et avances	1 774
Transferts (40)  Informations sectorielles (annexe 22) Dépenses par supercatégorie Transfert (5 530) Rémunération 5 395	Créditeurs et frais à payer (annexe 14)	
Informations sectorielles (annexe 22) Dépenses par supercatégorie Transfert (5 530) Rémunération 5 395	Fournisseurs	40
Dépenses par supercatégorie  Transfert (5 530)  Rémunération 5 395	Transferts	(40)
Transfert (5 530) Rémunération 5 395	Informations sectorielles (annexe 22)	
Transfert (5 530) Rémunération 5 395	,	
	• • • •	(5 530)
Fonctionnement 135	Rémunération	5 395
	Fonctionnement	135

# Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le fonds consolidé du revenu (1)

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire Commission municipale du Québec Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Commission de protection du territoire agricole du Québec Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Assemblée nationale

Conseil du trésor Commission de la fonction publique

Conseil exécutif

Commission d'accès à l'information

Culture, Communications et Condition féminine Commission des biens culturels du Québec Conseil du statut de la femme Conseil supérieur de la langue française Office québécois de la langue française

Développement durable, Environnement et Parcs Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Développement économique, Innovation et Exportation

Éducation, Loisir et Sport Commission consultative de l'enseignement privé Conseil supérieur de l'éducation

Emploi et Solidarité sociale

Famille et Aînés Curateur public (2)

**Finances** 

Immigration et Communautés culturelles Conseil des relations interculturelles

# Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le fonds consolidé du revenu (1) (suite)

#### Justice

Comité de la rémunération des juges

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Conseil de la magistrature

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Office de la protection du consommateur

Tribunal des droits de la personne

Tribunal des professions

#### Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Commissaire au lobbyisme

Directeur général des élections – Commission de la représentation

Protecteur du citoyen

Vérificateur général

#### Relations internationales

#### Ressources naturelles et Faune

#### Revenu

#### Santé et Services sociaux

Commissaire à la santé et au bien-être

Office des personnes handicapées du Québec

#### Sécurité publique

Bureau du coroner

Régie des alcools, des courses et des jeux

#### Services gouvernementaux

#### Tourisme

#### Transports

Commission des transports du Québec

#### Travail

Commission de l'équité salariale

Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre

Conseil des services essentiels

<sup>(1)</sup> Ces entités ont une année financière qui se termine le 31 mars.

<sup>(2)</sup> Cette entité effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

# Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds du gouvernement

#### Organismes (1)

Agence de l'efficacité énergétique

Agence métropolitaine de transport (31 décembre)

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bureau de décision et de révision

Centre de la francophonie des Amériques

Centre de recherche industrielle du Québec

Centre de services partagés du Québec

Commission de la capitale nationale du Québec

Commission des lésions professionnelles

Commission des normes du travail

Commission des relations du travail

Commission des services juridiques

Conseil des arts et des lettres du Québec

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)

Corporation d'hébergement du Québec

Corporation d'urgences-santé

École nationale de police du Québec (2) (30 juin)

École nationale des pompiers du Québec (2) (30 juin)

Financement-Québec

Fondation de la faune du Québec

Fonds d'aide aux recours collectifs

Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Fonds de la recherche en santé du Québec

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Héma-Ouébec

Immobilière SHQ (31 décembre)

Infrastructure Ouébec

Institut de la statistique du Québec

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (2) (30 juin)

Institut national de santé publique du Québec

Investissement Québec

La Financière agricole du Québec

Musée d'art contemporain de Montréal

Musée de la civilisation

Musée national des beaux-arts du Québec

Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (30 juin)

Office des professions du Québec

Office Québec-Amériques pour la jeunesse

Office Québec-Monde pour la jeunesse

# Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds du gouvernement (suite)

#### *Organismes* (1) (suite)

Régie de l'assurance maladie du Québec

Régie de l'énergie

Régie des installations olympiques (31 octobre)

Régie du bâtiment du Québec

Régie du cinéma

Services Québec

Société de développement de la Baie James (31 décembre)

Société de développement des entreprises culturelles

Société de financement des infrastructures locales du Québec

Société de la Place des Arts de Montréal (31 août)

Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) (31 août)

Société des établissements de plein air du Québec

Société des parcs de sciences naturelles du Québec

Société des Traversiers du Québec

Société d'habitation du Québec

Société du Centre des congrès de Québec

Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)

Société du Palais des congrès de Montréal

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour

Société immobilière du Québec

Société nationale de l'amiante

Société québécoise d'assainissement des eaux

Société québécoise de récupération et de recyclage

Société québécoise d'information juridique

Tribunal administratif du Ouébec

#### Fonds spéciaux (1)

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées

Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier

Fonds de développement du marché du travail

Fonds de développement régional

Fonds de financement

Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère du Revenu

Fonds de gestion de l'équipement roulant

Fonds de l'assurance médicaments

# Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds du gouvernement (suite)

#### Fonds spéciaux (1) (suite)

Fonds de l'industrie des courses de chevaux

Fonds de la sécurité routière

Fonds de partenariat touristique

Fonds de perception

Fonds de soutien aux proches aidants

Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun

Fonds des pensions alimentaires (3)

Fonds des registres du ministère de la Justice

Fonds des services de police

Fonds des services de santé

Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor

Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu

Fonds d'information foncière

Fonds d'information géographique

Fonds du centre financier de Montréal

Fonds du patrimoine culturel québécois

Fonds du patrimoine minier

Fonds du service aérien gouvernemental

Fonds forestier

Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie

Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports

Fonds pour le développement des jeunes enfants

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Fonds québécois d'initiatives sociales

Fonds relatif à la tempête de verglas

Fonds vert

#### Fonds d'amortissement

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec

Fonds d'amortissement de la Société québécoise d'assainissement des eaux

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement

Fonds d'amortissement des emprunts pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du gouvernement

# Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds du gouvernement (suite)

#### Fonds d'amortissement (suite)

Fonds d'amortissement des régimes de retraite Fonds du régime de rentes de survivants Fonds des congés de maladie accumulés

#### Autre fonds

Fonds des générations

- (1) Les organismes et les fonds spéciaux ont généralement une année financière qui se termine le 31 mars. Dans le cas contraire, la date de fin d'exercice est indiquée entre parenthèses et des données intérimaires non vérifiées sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.
- (2) Aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.
- (3) Ce fonds effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

# Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement

#### Réseau de la santé et des services sociaux

#### Agences et autres instances régionales (1)

Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches

Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale

Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord

Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie

Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière

Agence de la santé et des services sociaux de Laval

Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie

Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides

Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-St-Jean

Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (2)

Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James (2)

Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

#### **Établissements publics** (1)

Centre André-Boudreau

Centre d'accueil Dixville inc.

Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord

Centre de réadaptation Constance-Lethbridge

Centre de réadaptation de la Gaspésie (Le)

Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal

Centre de réadaptation en alcoolisme et toxicomanie de Chaudière-Appalaches

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) Chaudière-Appalaches

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Bas-Saint-Laurent

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Gabrielle-Major

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Montérégie-Est

Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches

Centre de réadaptation en déficience physique le Bouclier

# Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

#### Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

#### **Établissements publics** (suite)

Centre de réadaptation Estrie inc.

Centre de réadaptation Interval

Centre de réadaptation La Maison

Centre de réadaptation la Myriade

Centre de réadaptation Lisette-Dupras

Centre de réadaptation Ubald-Villeneuve

Centre de santé et de services sociaux Cavendish

Centre de santé et de services sociaux Champlain

Centre de santé et de services sociaux Cléophas-Claveau

Centre de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et Montréal-Nord

Centre de santé et de services sociaux d'Antoine-Labelle

Centre de santé et de services sociaux d'Argenteuil

Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable

Centre de santé et de services sociaux de Beauce

Centre de santé et de services sociaux de Bécancour-Nicolet-Yamaska

Centre de santé et de services sociaux de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent

Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix

Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi

Centre de santé et de services sociaux de Dorval-Lachine-Lasalle

Centre de santé et de services sociaux de Gatineau

Centre de santé et de services sociaux de Jonquière

Centre de santé et de services sociaux de Kamouraska

Centre de santé et de services sociaux de la Baie-des-Chaleurs

Centre de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord

Centre de santé et de services sociaux de la Côte-de-Gaspé

Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord

Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Gaspésie

Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Yamaska

Centre de santé et de services sociaux de la Matapédia

Centre de santé et de services sociaux de la Minganie

Centre de santé et de services sociaux de la Mitis

Centre de santé et de services sociaux de la Montagne

Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook

Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île

Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford

Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan

Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau

# Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

#### Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

#### **Établissements publics** (suite)

Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or

Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale

Centre de santé et de services sociaux de Lac-Saint-Jean-Est

Centre de santé et de services sociaux de Laval

Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie

Centre de santé et de services sociaux de l'Hématite

Centre de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île

Centre de santé et de services sociaux de Manicouagan

Centre de santé et de services sociaux de Maskinongé

Centre de santé et de services sociaux de Matane

Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog

Centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet

Centre de santé et de services sociaux de Papineau

Centre de santé et de services sociaux de Port-Cartier

Centre de santé et de services sociaux de Portneuf

Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord

Centre de santé et de services sociaux de Rimouski-Neigette

Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup

Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda

Centre de santé et de services sociaux de Saint-Jérôme

Centre de santé et de services sociaux de Saint-Léonard et Saint-Michel

Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles

Centre de santé et de services sociaux de Témiscaming-et-de-Kipawa

Centre de santé et de services sociaux de Témiscouata

Centre de santé et de services sociaux de Thérèse De Blainville

Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières

Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges

Centre de santé et de services sociaux des Aurores-Boréales

Centre de santé et de services sociaux des Basques

Centre de santé et de services sociaux des Collines

Centre de santé et de services sociaux des Etchemins

Centre de santé et de services sociaux des Îles

Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut

Centre de santé et de services sociaux des Sommets

Centre de santé et de services sociaux des Sources

Centre de santé et de services sociaux Domaine-du-Roy

Centre de santé et de services sociaux Drummond

Centre de santé et de services sociaux du Coeur-de-l'Île

Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral

# Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

#### Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

#### **Établissements publics** (suite)

Centre de santé et de services sociaux du Granit

Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-François

Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Laurent

Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice

Centre de santé et de services sociaux du Lac-des-Deux-Montagnes

Centre de santé et de services sociaux du Lac-Témiscamingue

Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière

Centre de santé et de services sociaux du Pontiac

Centre de santé et de services sociaux du Rocher-Percé

Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière

Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest-Verdun

Centre de santé et de services sociaux du Suroît

Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François

Centre de santé et de services sociaux Haut-Richelieu-Rouville

Centre de santé et de services sociaux - Institut Universitaire de gériatrie de Sherbrooke

Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon

Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance

Centre de santé et de services sociaux la Pommeraie

Centre de santé et de services sociaux les Eskers de l'Abitibi

Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale

Centre de santé et de services sociaux Maria-Chapdelaine

Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher

Centre de santé et de services sociaux Pierre-De Saurel

Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska

Centre de santé Inuulitsivik

Centre de santé Tulattavik de l'Ungava

Centre de soins prolongés Grace Dart / Grace Dart Extended Care Centre

Centre d'hébergement et de soins de longue durée de St-Andrew-de-Father-Dowd-et-de-St-Margaret

Centre Dollard-Cormier (Le)

Centre du Florès

Centre hospitalier affilié universitaire de Québec

Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Centre hospitalier de St. Mary

Centre hospitalier régional de Trois-Rivières

Centre hospitalier universitaire de Québec

Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine

# Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

#### Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

#### **Établissements publics** (suite)

Centre Jean-Patrice-Chiasson/Maison Saint-Georges (Le)

Centre Jellinek

Centre jeunesse Chaudière-Appalaches

Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec (Le)

Centre jeunesse de la Montérégie

Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (C.J.A.T.)

Centre jeunesse de Laval

Centre jeunesse de l'Estrie

Centre jeunesse de Montréal (Le)

Centre jeunesse de Québec

Centre jeunesse des Laurentides

Centre jeunesse du Bas-St-Laurent

Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Le)

Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles

Centre Miriam

Centre Montérégien de réadaptation

Centre Normand

Centre Notre-Dame de l'Enfant (Sherbrooke) Inc.

Centre régional de réadaptation La Ressourse

Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (2)

Centre universitaire de santé McGill

Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw (Les)

Centres jeunesse de Lanaudière (Les)

Centres jeunesses de l'Outaouais (Les)

CHSLD Juif de Montréal

Clair Foyer Inc.

CLSC Naskapi

Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James (2)

Corporation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (La)

Corporation du Centre hospitalier gériatrique Maimonides (La)

Corporation du Centre hospitalier Pierre-Janet (La)

CRDI Normand-Laramée

Domrémy Mauricie/Centre-du-Ouébec

Hôpital Catherine Booth de l'Armée du Salut

Hôpital Charles Lemoyne

Hôpital Chinois de Montréal (1963) (L')

Hôpital Douglas

Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal

# Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

### Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

#### **Établissements publics** (suite)

Hôpital Général Juif Sir Mortimer B. Davis (L')

Hôpital Jeffery Hale - Saint Brigid's

Hôpital Juif de réadaptation

Hôpital Louis-H. Lafontaine

Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Hôpital Mont-Sinaï

Hôpital Rivière-des-Prairies

Hôpital Santa Cabrini

Hôtel-Dieu de Lévis

Institut Canadien-Polonais du Bien-être Inc.

Institut de cardiologie de Montréal

Institut de réadaptation en déficience physique de Québec

Institut de réadaptation Gingras-Lyndsay-de-Montréal

Institut Nazareth et Louis-Braille

Institut Philippe-Pinel de Montréal

Institut Raymond-Dewar

Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec

Institut universitaire de gériatrie de Montréal

Institut universitaire en santé mentale de Québec

La Résidence de Lachute

Pavillon du Parc Inc.

Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort

Services de réadaptation L'Intégrale

Virage, Réadaptation en alcoolisme et toxicomanie (Le)

#### Réseaux de l'éducation

#### Commissions scolaires (3)

Commission scolaire au Coeur-des-Vallées

Commission scolaire Central Ouébec

Commission scolaire Crie

Commission scolaire de Charlevoix

Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

Commission scolaire de l'Énergie

Commission scolaire de l'Estuaire

# Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

#### Réseaux de l'éducation (suite)

### **Commissions scolaires** (3) (suite)

Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois

Commission scolaire de la Baie-James

Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Commission scolaire de la Capitale

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Commission scolaire De La Jonquière

Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Commission scolaire de la Riveraine

Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands

Commission scolaire de Laval

Commission scolaire de Montréal

Commission scolaire de Portneuf

Commission scolaire de Rouyn-Noranda

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Commission scolaire de Sorel-Tracy

Commission scolaire des Affluents

Commission scolaire des Appalaches

Commission scolaire des Bois-Francs

Commission scolaire des Chênes

Commission scolaire des Chic-Chocs

Commission scolaire des Découvreurs

Commission scolaire des Draveurs

Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

Commission scolaire des Hautes-Rivières

Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Commission scolaire des Hauts-Cantons

Commission scolaire des Îles

Commission scolaire des Laurentides

Commission scolaire des Monts-et-Marées

Commission scolaire des Navigateurs

Commission scolaire des Patriotes

Commission scolaire des Phares

Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Commission scolaire des Premières-Seigneuries

Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

# Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

#### Réseaux de l'éducation (suite)

### **Commissions scolaires** (suite)

Commission scolaire des Samares

Commission scolaire des Sommets

Commission scolaire des Trois-Lacs

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Commission scolaire du Fer

Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs

Commission scolaire du Lac-Abitibi

Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

Commission scolaire du Lac-Témiscamingue

Commission scolaire du Littoral

Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Commission scolaire Eastern Shores

Commission scolaire Eastern Townships

Commission scolaire English-Montréal

Commission scolaire Harricana

Commission scolaire Kativik

Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Commission scolaire Marie-Victorin

Commission scolaire New Frontiers

Commission scolaire Pierre-Neveu

Commission scolaire René-Lévesque

Commission scolaire Riverside

Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal

## Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) (3)

Cégep André-Laurendeau

Cégep Beauce-Appalaches

Cégep d'Ahuntsic

Cégep de Baie-Comeau

Cégep de Bois-de-Boulogne

Cégep de Chicoutimi

Cégep de Drummondville

# Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

#### Réseaux de l'éducation (suite)

### Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) (3) (suite)

Cégep de Granby – Haute-Yamaska

Cégep de Jonquière

Cégep de la Gaspésie et des Îles

Cégep de La Pocatière

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Cégep de Lévis-Lauzon

Cégep de Limoilou

Cégep de l'Outaouais

Cégep de Maisonneuve

Cégep de Matane

Cégep de Rimouski

Cégep de Rivière-du-Loup

Cégep de Rosemont

Cégep de Sainte-Foy

Cégep de Saint-Jérôme

Cégep de Saint-Laurent

Cégep de Sept-Îles

Cégep de Sherbrooke

Cégep de Sorel-Tracy

Cégep de St-Félicien

Cégep de St-Hyacinthe

Cégep de Thetford

Cégep de Trois-Rivières

Cégep de Valleyfield

Cégep de Victoriaville

Cégep du Vieux Montréal

Cégep Édouard Montpetit

Cégep François-Xavier Garneau

Cégep Gérald-Godin

Cégep John Abbott

Cégep Lionel Groulx

Cégep Marie-Victorin

Cégep Montmorency

Cégep régional de Lanaudière

Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Champlain Regional College of General and Vocational Education

Collège d'Alma

Collège Dawson

Collège Héritage

# Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

### Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) (3) (suite)

Collège Shawinigan Vanier College of General and Vocational Education

### Université du Québec et ses universités constituantes (3)

École de technologie supérieure École nationale d'administration publique Institut national de la recherche scientifique Université du Québec Université du Québec à Chicoutimi Université du Québec à Montréal Université du Québec à Rimouski Université du Québec à Trois-Rivières Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue Université du Québec en Outaouais

## Fiducie pour tenir l'Université du Québec à Montréal indemne des conséquences financières du projet de l'Îlot Voyageur

<sup>(1)</sup> Les entités du réseau de la santé et des services sociaux ont une année financière qui se termine le 31 mars.

<sup>(2)</sup> Ces entités agissent en tant qu'agence et établissement.

<sup>(3)</sup> Les commissions scolaires et les collèges ont une année financière qui se termine le 30 juin et l'Université du Québec et ses constituantes, une année financière qui se termine le 31 mai. Des données intérimaires sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

## Entreprises du gouvernement (1)

Capital Financière agricole inc.

Fonds d'indemnisation du courtage immobilier (31 décembre)

Hydro-Québec (2) (31 décembre)

IQ FIER inc.

IQ Immigrants Investisseurs inc.

Loto-Québec

Société des alcools du Québec

Société générale de financement du Québec (31 décembre)

Société Innovatech du Grand Montréal

Société Innovatech du Sud du Québec

Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches

Société Innovatech Régions ressources

<sup>(1)</sup> Les entreprises du gouvernement ont généralement une année financière qui se termine le 31 mars. Dans le cas contraire, la date de fin d'exercice est indiquée entre parenthèses et des données intérimaires non vérifiées sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

<sup>(2)</sup> Cette entreprise effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

# Ministère, organismes et fonds du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement (1)

Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)

Cautionnements individuels des agents de voyages

Comité Entraide – secteurs public et parapublic (31 décembre)

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (31 décembre)

Commission de la construction du Québec (31 décembre)

Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)

Curateur public (partie fiduciaire) (31 décembre)

Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (31 décembre)

Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds d'assurance parentale (31 décembre)

Fonds d'assurance-récolte

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre

Fonds des pensions alimentaires (partie fiduciaire)

Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages

Fonds d'indemnisation des services financiers

Fonds du compte de stabilisation du revenu agricole

Fonds en fidéicommis

Fonds en fidéicommis – Taxe sur les produits et services

Hydro-Québec – Régime de retraite (31 décembre)

Ministère du Revenu – Biens sous administration (31 décembre)

Régie des rentes du Québec

<sup>(1)</sup> Ces organismes et fonds ont généralement une année financière qui se termine le 31 mars. Dans le cas contraire, la date de fin d'exercice est indiquée entre parenthèses.

### Détail des revenus

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

	2010	2009	
		Résultats	Résultats
	Budget (1)	réels	réels
			redressé
			(note 3 et
			annexe 10)
Impôt sur le revenu et les biens			
Impôt sur le revenu des particuliers		17 352	17 949
Cotisations au Fonds des services de santé		5 605	6 251
Impôt des sociétés		3 878	4 176
Impôt foncier scolaire		1 469	
	27 671	28 304	28 376
Taxes à la consommation			
Vente		10 576	10 809
Carburants		1 698	1 692
Tabac		754	654
Boissons alcooliques		433	430
Pari mutuel		5	10
	13 314	13 466	13 595
Droits et permis			
Véhicules automobiles		1 094	1 054
Ressources naturelles		125	9
Autres	<u></u>	659	651
	1 554	1 878	1 714
Revenus divers			
Ventes de biens et services		4 219	2 676
Contributions des usagers		1 372	
Frais de scolarité		248	
Intérêts		670	783
Amendes, confiscations et recouvrements		756	692
	4 161	7 265	4 151
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			
Société des alcools du Québec		867	808
Loto-Québec		1 252	1 375
Hydro-Québec		2 943	2 978
Autres		(216)	(258)
Ajustements de consolidation		32	(10)
	4 759	4 878	4 893
Revenus du Fonds des générations	715	725	587
Total des revenus autonomes	52 174	56 516	53 316
Transferts du gouvernement fédéral			_
Péréguation		8 355	8 028
Transferts pour la santé		4 148	3 740
Transferts pour l'enseignement postsecondaire		1 1 10	0 7 10
et les autres programmes sociaux		1 461	1 267
Autres programmes		3 146	2 046
Total des transferts du gouvernement fédéral	16 405	17 110	15 081
Total des revenus	68 579	73 626	68 397

<sup>(1)</sup> Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au budget 2009-2010 du 19 mars 2009.

## Détail des dépenses

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

	2010	2009	
		Résultats	Résultats
	Budget (1)	réels	réels
			redressé
			(note 3)
PAR SUPERCATÉGORIE ET CATÉGORIE			
Transfert			
Rémunération		3 675	22 521
Fonctionnement		977	5 960
Capital		1 585	2 357
Intérêt		385	491
Support		13 273	13 851
		19 895	45 180
Rémunération		32 484	10 551
Fonctionnement (2)		14 970	4 620
Créances douteuses et autres provisions		1 373	1 197
Sous-total Sous-total	63 968	68 722	61 548
Service de la dette			
Intérêts sur la dette (3)		5 826	6 422
Moins		0 020	0 122
Revenus de placement du Fonds d'amortissement			
afférent à des emprunts		267	292
Revenus sur les placements temporaires		22	142
'	•	5 537	5 988
Intérêts au titre des régimes de retraite et des	•		
autres avantages sociaux futurs		4 793	4 383
•			. 555
Moins			
Revenus de placement du Fonds d'amortissement		0.440	0.400
des régimes de retraite et autres actifs des régimes		2 419	2 196
Revenus de placement des fonds reliés aux autres			
avantages sociaux futurs		67	44
		2 307	2 143
Sous-total	8 017	7 844	8 131
(Surplus) déficit annuel des réseaux de la santé et des			
service sociaux et de l'éducation	120		(31)
Total des dépenses	72 105	76 566	69 648

<sup>(1)</sup> Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au budget 2009-2010 du 19 mars 2009.

<sup>(2)</sup> Incluant 2 663 millions de dollars (1 306 millions de dollars en 2009) au titre d'amortissement des immobilisations.

<sup>(3)</sup> Incluant 1 million de dollars au titre d'amortissement de la perte de change reportée (8 millions de dollars au 31 mars 2009 au titre d'amortissement du gain de change reporté).

# Placements temporaires (1) AU 31 MARS 2010

(en millions de dollars)

	2010	2009
Bons du trésor	89	1 141
Billets	219	441
Certificats de dépôts	162	2 209
Acceptations bancaires	613	1 836
Obligations	2 384	1 683
Papiers commerciaux	33	348
Autres	429	214
	3 929	7 872

<sup>(1)</sup> Le taux moyen pondéré des placements temporaires est de 0,63 %. Ce taux correspond au taux effectif des placements temporaires détenus au 31 mars 2010. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice à l'exception d'un montant de 207 millions d'obligations dont les échéances varient entre avril 2011 et janvier 2012.

## **Débiteurs**

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

	2010	2009 redressé
		(note 3)
Agents et mandataires		
Impôt sur le revenu et les biens	1 002	882
Taxes à la consommation	1 890	1 786
	2 892	2 668
Débiteurs		
Impôt sur le revenu et les biens	3 773	3 463
Taxes à la consommation	1 040	1 130
Droits et permis	351	305
Revenus divers	2 875	2 258
Recouvrements de dépenses et autres	218	134
	8 257	7 290
Provision pour créances douteuses	(2 110)	(1 561)
	6 147	5 729
Comptes recevables estimés - comptabilité d'exercice	1 750	1 844
Revenus provenant des entreprises		
du gouvernement - dividendes	405	439
Transferts du gouvernement fédéral	1 071	1 520
Comptes à fin déterminée	251	208
Intérêts courus sur placements	45	197
	12 561	12 605

## Participations dans les entreprises du gouvernement

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

## Participations dans les entreprises du gouvernement

,		2010		
	Prêts et avances	Valeur de consoli- dation	Total	Total
				redressé <sup>(5)</sup>
Capital Financière agricole inc. (1)(3)	6	12	18	18
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier <sup>(2)</sup>		2	2	2
Hydro-Québec (2)(3)	150	19 814	19 964	19 666
IQ FIER inc. (1) (3)	229	(26)	203	183
IQ Immigrants Investisseurs inc. (1)		78	78	39
Loto-Québec (1) (3)	302	134	436	404
Société des alcools du Québec (1)		45	45	45
Société générale de financement du Québec (2)		1 848	1 848	1 675
Société Innovatech du Grand Montréal (1)		5	5	6
Société Innovatech du Sud du Québec (1)		13	13	14
Société Innovatech Québec et Chaudière - Appalaches (1)		42	42	37
Société Innovatech Régions ressources (1)		24	24	26
Ajustements de consolidation (4)		26	26	(6)
Total	687	22 017	22 704	22 109

<sup>(1)</sup> La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 mars 2010.

<sup>(3)</sup> Les prêts et avances à Hydro-Québec portent intérêts à des taux variant de 0,23 % à 0,24 % et viennent à échéance en avril 2010, ceux à IQ FIER inc. ne portent pas intérêt et viennent à échéance entre juin 2020 et janvier 2025, ceux à Loto-Québec portent intérêts à des taux variant de 0,85 % à 4,1 % et viennent à échéance entre février 2011 et décembre 2015 et ceux à la Capital Financière agricole inc. portent intérêts à un taux variant de 0,45 % à 0,46 % et viennent à échéance en avril 2010.

2011	333
2012-2014	_
2015	50
2016-2020	75
2021 et suivantes	229
	687

<sup>(4)</sup> Les ajustements de la valeur de consolidation découlent de l'élimination des gains et pertes non matérialisés sur des transactions avec des entités du périmètre comptable.

<sup>(2)</sup> La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2009 et ajustée avec les résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2010

<sup>(5)</sup> Les différents redressements sont présentés à la section « *Quotes-parts dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement* » de cette annexe.

## Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

### Sommaire des états financiers des entreprises du gouvernement

	2010 Résultats			
	Revenus	Dépenses	Surplus (déficit)	Autres éléments du résultat étendu
Capital Financière agricole inc. (1) (3)		1	(1)	
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier (2)			-	
Hydro-Québec (2)	12 334	9 299	3 035	(534)
IQ FIER inc. (1)	(5)	1	(6)	
IQ Immigrants Investisseurs inc. (1)	221	208	13	26
Loto-Québec (1)	3 810	2 469	1 341	
Société des alcools du Québec <sup>(1)</sup>	2 592	1 725	867	
Société générale de financement du Québec (2)	698	943	(245)	115
Société Innovatech du Grand Montréal (1)		1	(1)	
Société Innovatech du Sud du Québec (1)		1	(1)	
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (1)	6	1	5	
Société Innovatech Régions ressources (1)		2	(2)	
	19 656	14 651	5 005	(393)
Redressement (4)				
Ajustements de consolidation (5)			(127) (5)	(59) <sup>(6)</sup>
			4 878	(452)

<sup>(1)</sup> Selon les états financiers vérifiés au 31 mars 2010.

<sup>(2)</sup> Selon les états financiers vérifiés au 31 décembre 2009.

<sup>(3)</sup> Le pourcentage de la participation du gouvernement dans cette entreprise est de 90,10 %.

<sup>(4)</sup> Ce redressement effectué par Hydro-Québec est présenté à la section « *Quotes-parts dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement*» de cette annexe.

<sup>(5)</sup> L'ajustement du surplus des entreprises découle de la prise en compte des résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2010 d'entreprises ayant une fin d'année financière différente de celle du gouvernement (diminution de 70 millions de dollars), de contributions effectuées par Loto-Québec à des entités du périmètre comptable et imputées à son avoir de l'actionnaire (diminution de 89 millions de dollars) et de l'élimination de gains et pertes non matérialisés sur des transactions avec des entités du périmètre comptable (augmentation de 32 millions de dollars).

<sup>(6)</sup> L'ajustement des autres éléments du résultat étendu des entreprises découle des résultats intérimaires au 31 mars 2010 non vérifiés d'entreprises ayant une fin d'année financière différente de celle du gouvernement.

2009					,	2010														
Avoir net		Avoir net				Passifs Avoir net			Passifs			Passifs			Actifs Passifs					
Total	Total	Autres éléments de l'avoir net	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total	t s u	Autres passifs et dettes auprès du gouver- nement		Dettes	Total	Actifs non financiers	Actifs financiers									
redressé (4)																				
14	13	13		6		6			19		19									
2	2	2		1		1			3		3									
22 062	22 395	21 686	709	46 583		8 581	(8)	38 002	68 978	60 354	8 624									
(25)	(26)	(26)		230		230			204		204									
39	78	70	8	3 096		253	(11)	2 843	3 174		3 174									
134	134	134		1 002		1 002			1 136	858	278									
45	45	45		583		579		4	628	236	392									
1 470	1 844	1 951	(107)	461	(9)	357	(9)	104	2 305	759	1 546									
6	5	5		9				9	14		14									
14	13	13							13		13									
37	42	42							42		42									
26	24	24							24		24									
23 824	24 569	23 959	610	51 971	(10)	11 009		40 962	76 540	62 207	14 333									
(3 758)	(3 758)																			
1 553 (7)	1 206 (7)																			
21 619	22 017	-																		

<sup>(7)</sup> L'ajustement de l'avoir net des entreprises découle des résultats intérimaires au 31 mars 2010 non vérifiés d'entreprises ayant une fin d'année financière différente de celle du gouvernement, l'augmentant de 1 180 millions de dollars (hausse de 1 309 millions de dollars en 2009), de l'élimination des gains et pertes non matérialisés sur des transactions avec des entités du périmètre comptable, l'augmentant de 26 millions de dollars (baisse de 6 millions de dollars en 2009). De plus, en 2009, du capital-actions pour un montant de 250 millions de dollars avait été émis.

<sup>(8)</sup> Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes monnaies par cette entreprise. La valeur nette de ces emprunts s'élève à 37 289 millions de dollars (36 386 millions de dollars au 31 mars 2009). Le gouvernement accorde une garantie financière pour Gentilly-2 de 685 millions de dollars (685 millions de dollars en 2009), pour laquelle Hydro-Québec a constitué une fiducie de 60 millions de dollars (50 millions de dollars en 2009).

<sup>(9)</sup> Au 31 décembre 2009, des dettes au montant de 82 millions de dollars (206 millions de dollars en 2008) et d'autres passifs de 8 millions de dollars (10 millions de dollars en 2008) sont garantis par différents types de sûretés sur les débiteurs, stocks et autres actifs corporels et incorporels ainsi que par des hypothèques sur l'universalité des biens dont la valeur comptable totalise 420 millions de dollars à cette date (647 millions de dollars en 2008).

<sup>(10)</sup> Les dettes auprès du gouvernement totalisent 537 millions de dollars. Ce montant exclut l'emprunt temporaire de 150 millions de dollars contracté par Hydro-Québec auprès du gouvernement après sa fin d'année financière.

<sup>(11)</sup> Le gouvernement garantit le paiement en capital de ces dettes.

## Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

### Échéancier des dettes

## Remboursement des dettes à long terme pour les prochains exercices

		P					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016 et suivants	Total
Hydro-Québec (1) (3)	586	2 167	1 086	953	2 089	31 121	38 002
IQ Immigrants Investisseurs inc.	506	529	680	547	867		3 129 (2)
Société des alcools du Québec Société générale de	2	2					4
financement du Québec <sup>(3)</sup> Société Innovatech	13	26	12	10	10	72	143 <sup>(2)</sup>
du Grand Montréal	1 107	2 724	1 778	1 510	9 <b>2 975</b>	31 193	9 <b>41 287</b>

<sup>(1)</sup> Les montants correspondent au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

<sup>(2)</sup> L'échéancier pour ces entreprises est basé sur le montant contractuel des versements en capital alors que ces dernières évaluent dans leurs états financiers leurs dettes (présentées à la page précédente) au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

<sup>(3)</sup> Le montant de l'année financière 2010-2011 est établi sur la base du remboursement par ces entreprises de leurs dettes au cours de leur exercice se terminant le 31 décembre 2010. Il en est de même pour les années subséquentes.

## Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

Quotes-parts du gouvernement dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement

#### Hydro-Québec

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les normes internationales d'information financière IFRS (*International Financing Reporting Standards*) remplaceront les principes comptables généralement reconnus actuellement en vigueur au Canada. Toutefois, les entreprises ayant des activités à tarifs réglementés peuvent reporter d'un an la date obligatoire d'adoption des normes IFRS, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2012. En préparation à ce changement obligatoire en 2012, Hydro-Québec a modifié, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, sa convention comptable relative à l'amortissement des immobilisations corporelles pour adopter la méthode de l'amortissement linéaire. Ces actifs étaient auparavant amortis selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés, au taux de 3 %, méthode non reconnue par les normes IFRS. La Société estime que la méthode de l'amortissement linéaire est celle qui reflète le mieux le rythme auquel Hydro-Québec s'attend à consommer les avantages économiques futurs de ces actifs.

Cette modification de convention comptable a été appliquée rétroactivement, avec retraitements des exercices antérieurs, pour les actifs liés aux activités non réglementées. Quant aux actifs liés aux activités réglementées, la Société a appliqué la méthode prospectivement, en conformité avec la norme *Accounting Standard Codification 980* du *Financial Accounting Standards Board* des États-Unis, « *Regulated Operations* », qui constitue la norme comptable de référence pour évaluer et mesurer les effets de la réglementation des tarifs.

Cette application rétroactive s'est traduite par une diminution de 3 885 millions de dollars des immobilisations corporelles et des bénéfices non répartis au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (3 728 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2009). Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2010, cette modification a entraîné une augmentation de la charge d'amortissement et une diminution des immobilisations corporelles de 113 millions de dollars (30 millions de dollars au 31 mars 2009).

Le gouvernement a donc diminué au 1<sup>er</sup> avril 2009 sa participation dans cette entreprise de 3 758 millions de dollars, avec retraitement des résultats des années antérieures.

#### Société générale de financement

Pour son exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Société généralement de financement doit se conformer aux modifications des normes du chapitre 3855 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur privé. Ces

## Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

Quotes-parts du gouvernement dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement (suite)

modifications visent à adopter la définition de «prêts et créances» et les dispositions relatives aux reclassements et à la reprise de valeur, énoncées dans l'IAS 39 des normes internationales d'information financière (IFRS), intitulée *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Société a appliqué rétroactivement ces modifications de normes, sans retraitement des états financiers des exercices antérieures. Ceci s'est traduit par une augmentation des placements de 4 millions de dollars et une diminution équivalente du déficit à cette date.

Le gouvernement a donc augmenté au 1<sup>er</sup> avril 2009 sa participation dans cette entreprise de 4 millions de dollars, sans retraitement des résultats des années antérieures.

#### IQ Fier inc.

IQ Fier inc. a effectué la correction d'une erreur de calcul dans l'établissement de la juste valeur de ses placements et a redressé ses états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2009. Ceci s'est traduit par l'augmentation de la valeur des placements à cette date de 5 millions de dollars et la réduction du déficit cumulé du même montant. Quant aux résultats de l'année financière se terminant à cette date, ils ont été augmentés de ce montant.

Le gouvernement a donc augmenté au 1<sup>er</sup> avril 2009 sa participation dans cette entreprise de 5 millions de dollars, sans retraitement des résultats des années antérieures en raison de la faible importance des montants en cause.

#### Impact total

Ces redressements ont eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

	2010	2009
Revenus		
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	(240)	(120)
Déficit annuel	240	120
Participation dans les entreprises du gouvernement	(3 989)	(3 758)
Déficits cumulés et dette nette au début de l'exercice	3 749	3 638
Déficits cumulés et dette nette à la fin de l'exercice	3 989	3 758

## Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

#### Principales obligations contractuelles des entreprises

#### Hydro-Québec

Hydro-Québec prévoit des investissements en immobilisations et en actifs incorporels de l'ordre de 4,5 milliards de dollars pour l'année civile 2010 (4,7 milliards de dollars en 2009).

La Société s'est engagée envers la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited à acheter la quasitotalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 mégawatts. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Un contrat de garantie de disponibilité de 682 mégawatts additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, jusqu'en 2041, a également été conclu avec cette entreprise.

Au 31 décembre 2009, la Société avait pris également des engagements auprès d'autres producteurs en vertu de 123 contrats d'achat d'électricité, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 5 430 mégawatts. Elle prévoit acheter annuellement environ 20 térawattheures d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2045. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Compte tenu de l'ensemble des contrats d'achat d'électricité, la Société prévoit effectuer les paiements minimaux suivants au cours des cinq prochains exercices :

	31 décembre
2010	677
2011	797
2012	1 013
2013	1 252
2014	1 435
Total	5 174

## Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

Principales obligations contractuelles des entreprises (suite)

#### IQ Immigrants Investisseurs inc.

Dans le cours normal de ses activités, cette entreprise a contracté des engagements représentant un montant de 149 millions de dollars (154 millions de dollars en 2009) pour des contributions financières non remboursables dont le déboursement n'a pas été autorisé. Ce montant ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car certains de ces engagements peuvent être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

#### IQ FIER inc.

Dans le cours normal de ses activités, cette entreprise a contracté divers engagements pour un montant de 102 millions de dollars (117 millions en 2009). Ceux-ci représentent les ententes d'investissements autorisées par la Société. Ce montant ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car certains de ces engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

#### Société générale de financement du Québec

Au 31 décembre 2009, la Société s'était engagée à faire l'acquisition d'immobilisations corporelles et l'achat de services et de matières premières totalisant 37 millions de dollars au cours des prochains exercices (66 millions en 2008). Également, elle s'était engagée à des souscriptions pour des placements à long terme s'élevant à 51 millions de dollars à cette date, en plus de celles inscrites à titre de passif à court terme et à long terme à son bilan.

#### **Diverses entreprises**

Certaines entreprises du gouvernement se sont engagées, au 31 mars 2010, en vertu de contrats et de baux à long terme à effectuer des paiements minimaux exigibles non actualisés pour des montants totalisant 488 millions de dollars (468 millions de dollars en 2009).

## Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

Principales obligations contractuelles des entreprises (suite)

Échéancier des obligations contractuelles des entreprises en vertu de contrats et de baux à long terme

	Total
2011	78
2012	69
2013	61
2014	54
2015	47
	309
2016-2019	179
	488

Dans le cours normal de leurs activités, certaines entreprises contractent divers autres engagements. Ces derniers totalisant 84 millions de dollars (54 millions de dollars en 2009) représentent des engagements autorisés qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2010. Certains de ces montants pourraient ne pas être versés si les événements ne sont pas réalisés.

#### Principales éventualités des entreprises

#### Hydro-Québec

Au 31 mars 2010, la responsabilité potentielle maximale au titre des lettres de crédit ou des cautionnements fournis comme garanties s'élevait à 390 millions de dollars (413 millions de dollars en 2009). De ce montant, 286 millions de dollars (334 millions de dollars en 2009) concernent les achats d'énergie. Des garanties de 149 millions de dollars viennent à échéance entre 2010 et 2018, alors que d'autres, d'un montant de 241 millions de dollars, ont une échéance indéterminée.

Hydro-Québec a fourni aux acquéreurs de ses participations des garanties en ce qui a trait aux passifs fiscaux éventuels et à certaines autres déclarations usuelles. Ces garanties pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé sont en vigueur jusqu'à l'échéance des périodes de prescription applicables, soit jusqu'au 30 juin 2013.

En vertu des modalités spécifiées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer le montant des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non-résidentes. Hydro-Québec n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser. Si un tel montant devenait exigible, elle aurait l'option de rembourser la

## Participation dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

#### Principales éventualités des entreprises (suite)

plupart des titres en question. Au 31 décembre 2009, le coût après amortissement des dettes visées était de 4 298 millions de dollars (4 769 millions de dollars au 31 décembre 2008).

#### Société générale de financement

Dans le cours normal de ses activités, la Société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent :

- En vertu des modalités de ses conventions de crédit, la Société s'est engagée à indemniser les détenteurs de dettes américaines dans l'éventualité où surviendraient des changements au niveau des lois sur les retenues fiscales. Ces ententes d'indemnisation auront cours jusqu'à l'échéance des conventions de crédit et ne comportent aucune limite. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux détenteurs de dettes. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de cette entente d'indemnisation.
- Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou de non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces ventes.

## Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

Opérations et soldes importants des entreprises avec les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement

	2010	2009
Opérations interorganismes		
Revenus	518	192
Dépenses	1 267	1 428
Soldes interorganismes		
Actifs financiers	3 632	3 683
Actifs non financiers - Revenus reportés		
en diminution des immobilisations	111	109
Autres passifs et dettes auprès du gouvernement	1 380	1 234
Avoir net		
Capital-actions émis		
Société générale de financement du Québec	250	250
Dividendes		
Hydro-Québec	2 168	2 252
Loto-Québec	1 252	1 375
Société des alcools du Québec	867	806
Contributions au gouvernement du Québec		
pour des comptes à fin déterminée	89	80

### Placements à long terme

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

			2010			2009
	Actions et mises de fonds (4)	Obligations et billets	Prêts et avances (4)	Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (note 14)	Total	Total
Municipalités et organismes municipaux (1)						
Municipalités		13			13	4
Organismes municipaux (2)			223		223	234
,		13	223		236	238
Particuliers, organismes, entreprises et autres <sup>(1)</sup>						
Étudiants			804		804	824
Entreprises	208	208	1 995 <sup>(2) (3)</sup>		2 411	1 635
Universités exclues du périmètre comptable			1 930 (5)		1 930	1 780
Organismes fiduciaires et sans but lucratif			398		398	174
Autres	12	240	942	256	1 450	1 162
	220	448	6 069	256	6 993	5 575
Provisions pour moins-values	(47)		(1 375)	(51)	(1 473)	(1 192)
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec	173	113 <sup>(6</sup>	4 694	205	<b>5 520</b>	<b>4 383</b>
Fonds de la réserve de stabilisation						296
	173	574	4 917	205	5 869	5 063

<sup>(1)</sup> Les placements avec des municipalités et des organismes municipaux portent intérêts à des taux pouvant atteindre 10,50 %, les prêts aux étudiants portent intérêts à des taux variant de 2,75 % à 11,88 %, alors que les placements avec des entreprises, des universités exclues du périmètre comptable, des organismes fiduciaires et sans but lucratif et des autres organisations portent intérêts à des taux pouvant atteindre 10,20 %, à l'exception des prêts aux entreprises où certains taux peuvent atteindre 13,75 %.

<sup>(2)</sup> Les garanties reçues à l'égard des prêts et avances sont de 393 millions de dollars (125 millions de dollars au 31 mars 2009). Les prêts aux organismes municipaux sont garantis par des hypothèques immobilières.

<sup>(3)</sup> Les prêts et avances comprennent, entre autres, des prêts qui présentent des clauses particulières de remboursement basées sur des redevances, pour un montant total de 323 millions de dollars (199 millions de dollars au 31 mars 2009).

<sup>(4)</sup> Ces placements ont été réduits de 316 millions de dollars (328 millions de dollars au 31 mars 2009) pour refléter la portion subvention reliée à des conditions avantageuses importantes.

<sup>(5)</sup> Les prêts et avances aux universités exclues du périmètre comptable du gouvernement ont financé des investissements en immobilisations et sont remboursables principalement au moyen de crédits budgétaires ultérieurs du gouvernement.

<sup>(6)</sup> En vertu de la Loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., c. I-17), le gouvernement a créé un fonds d'amortissement dont les sommes déposées par le ministre responsable sont affectées exclusivement au remboursement d'emprunts (principal et intérêts) pour le financement d'immobilisations des établissements universitaires du Québec.

# **Placements à long terme** (suite) AU 31 MARS 2010

(en millions de dollars)

## Échéancier des placements

	Total
2011	711
2012	853
2013	521
2014	689
2015	574
	3 348
2016-2020	1 088
2021-2025	247
2026-2030	34
2031-2035	362
2036 et plus	268
	5 347
Échéance indéterminée	838
	6 185
Montant imputé aux résultats pour refléter la portion	
subvention reliée à des placements à long terme	,
assortis de conditions avantageuses importantes	(316)
	5 869

## Fonds des générations AU 31 MARS 2010

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

Le Fonds des générations, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2007 en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations<sup>1</sup>, a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de la loi, ce fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

## Revenus pour l'année financière terminée le 31 mars 2010

	2010		2009
		Résultats	Résultats
	Budget	réels	réels
Revenus			
Redevances hydrauliques	647	658	636
Biens non réclamés		7	1
Revenus de placement			
Revenus (pertes) sur dépôts à participation	68	60	(50)
Total des revenus	715	725	587

170

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L.R.Q., c. R-2.2.0.1

## Fonds des générations (suite) AU 31 MARS 2010

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

## Évolution du solde du fonds pour l'année financière terminée le 31 mars 2010

	2010	2009
Solde au début	1 952	1 233
Plus		
Versement à même la réserve de stabilisation		
du fonds consolidé du revenu		132
Revenus	725	587
Solde à la fin	2 677	1 952

## Situation financière au 31 mars 2010

	2010	2009
Dépôts à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	86	219
Revenus de placement à recevoir	8	5
Dépôts à participation (1)	2 534	1 679
	2 628	1 903
Débiteurs	49	49
Solde du fonds	2 677	1 952

<sup>(1)</sup> Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Au 31 mars 2010, le Fonds des générations possédait 2 769 535 unités de participation dont la juste valeur des unités était de 2 462 millions de dollars (1 741 055 unités de participation dont la juste valeur était de 1 374 millions de dollars au 31 mars 2009).

# **Encaisse (Découvert bancaire)** AU 31 MARS 2010

(en millions de dollars)

	2010	2009
Chèques en circulation	(977)	(855)
Plus Espèces en banque Espèces et effets en main	1 805	298
et dépôts en circulation	285	230
	2 090	528
Encaisse (Découvert bancaire)	1 113	(327)

## **Créditeurs et frais à payer** AU 31 MARS 2010

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

	2010	2009
Rémunération (1)	5 963	1 884
Impôts et taxes à rembourser		
Impôt sur le revenu et les biens	3 171	3 025
Taxes à la consommation	1 458	1 309
Fournisseurs	2 897	1 592
Avances des fonds en fidéicommis	291	325
Comptes d'accord de perception fiscale	(22)	25
Intérêts courus sur emprunts	2 694	2 819
Transferts (1)	1 705	3 143
	18 157	14 122

<sup>(1)</sup> Incluant une provision pour l'équité salariale de 424 millions de dollars (377 millions de dollars au 31 mars 2009) répartie entre les postes Rémunération et Transferts.

## Revenus reportés

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

	2010	2009 redressé (note 3)
Impôt foncier scolaire	369	
Droits d'immatriculation et de permis de conduire	596	587
Transferts du gouvernement fédéral (1)	656	994
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations	2 245	1 067
Frais de garantie des emprunts d'Hydro-Québec	137	131
Comptes à fin déterminée	285	84
Autres	640	208
	4 928	3 071

(1) Ces sommes sont grevées d'affectations d'origine externe et doivent être utilisées pour les fins suivantes :

	2010			2009	
	Solde au début	Nouveaux transferts	Constatation aux revenus	Solde à la fin	Solde à la fin
Infrastructures municipales et locales Société d'habitation du Québec, programmes AccèsLogis et	271	461	558	174	271
Logement abordable	89	106	15	180	89
Infrastructures de transport en commun	58	1	59	_	58
Entretien de barrages reçus du gouvernement fédéral	46	2	1	47	46
Éco-Fiducie Canada	228	18	197	49	228
Garanties de délais d'attente	43	5	48	_	43
Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)	24	3	27	_	24
Recrutement des policiers	73		19	54	73
Développement des collectivités	122	3	125	_	122
Financement de base - Plan chantiers Canada		100	32	68	_
Autres	95 (2)	38	49	84	40
	1 049	737	1 130	656	994

<sup>(2)</sup> En raison de la consolidation ligne par ligne de l'Université du Québec et de ses constituantes dans les états financiers consolidés du gouvernement en 2009-2010, le solde au début des transferts du gouvernement fédéral reportés a été augmenté d'un montant de 55 millions de dollars. Les données comparatives de l'année 2008-2009 n'ont pas été retraitées pour tenir compte de cette modification (voir note 3).

## **Autres passifs** AU 31 MARS 2010

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

	2010	2009
		redressé
		(note 3)
Provision pour pertes sur les interventions		
financières garanties	759	733
Passif environnemental (note 12)	1 776	1 614
Provision pour financer les immobilisations		
d'établissements universitaires exclus		
du périmètre comptable du gouvernement <sup>(1)</sup>	113	146
	2 648	2 493

<sup>(1)</sup> Un Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec de 113 millions de dollars (146 millions de dollars en 2009) est affecté au paiement de cette provision. L'information est présentée dans l'annexe 11 – Placements à long terme.

**ANNEXE 17** 

**Dettes**AU 31 MARS 2010
(en millions de dollars)

	2010		2009		
	En millions	Total en	En millions	Total en	
	d'unités	équivalent	d'unités	équivalent	
Monnaie	monétaires	canadien	monétaires	canadien	
EN DOLLAR CANADIEN					
Emprunts temporaires (1)	6 675	6 675	2 400	2 400	
Bons du trésor	3 322	3 322	3 317	3 317	
Produits d'épargne	6 473	6 473	5 895	5 895	
Obligations et billets	91 203	91 203	84 610	84 610	
Emprunts hypothécaires Obligations découlant de contrats de location-	162	162			
acquisition	120	120	54	54	
Obligations découlant d'ententes de partenariat					
public-privé	664	664	377	377	
Obligations découlant					
de baux emphytéotiques	126	126			
Autres produits financiers	57	57			
Contrats d'échange de					
devises	31 522	31 522	29 947	29 947	
	140 324	140 324	126 600	126 600	
EN DOLLAR AMÉRICAIN					
Papiers commerciaux	3 093	3 142	1 830	2 306	
Obligations et billets	12 766	12 965	13 512	17 027	
Contrats d'échange de	(45.025)	(45.070)	(42.407)	(16,020)	
devises	(15 035) <b>824</b>	(15 270) <b>837</b>	(13 427) <b>1 915</b>	(16 920) <b>2 413</b>	
EN YEN	024	031	1915	2 4 1 3	
Obligations et billets Contrats d'échange de	334 679	3 638	424 583	5 397	
devises	(133 900)	(1 455)	(239 700)	(3 047)	
	200 779	2 183	184 883	2 350	
EN EURO					
Obligations et billets Contrats d'échange de	8 474	11 641	7 205	12 041	
devises	(7 643)	(10 499)	(5 028)	(8 402)	
	831	1 142	2 177	3 639	
EN FRANC SUISSE					
Obligations et billets	2 246	2 166	2 044	2 260	
Contrats d'échange de			2.1-	225	
devises	(4)	(4)	847	937	
	2 242	2 162	2 891	3 197	
Montants à reporter	_	146 648	_	138 199	

**ANNEXE 17** 

**Dettes** (suite) AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

	2010		2009		
	En millions	Total en	En millions	Total en	
	d'unités	équivalent	d'unités	équivalent	
Monnaie	monétaires	canadien	monétaires	canadien	
Montants reportés	_	146 648	_	138 199	
EN LIVRE STERLING	_		_		
Obligations et billets Contrats d'échange de	199	308	199	359	
devises	(200)	(308)	(200)	(360)	
	(1)	<u> </u>	(1)	(1)	
EN PESO MEXICAIN					
Obligations et billets Contrats d'échange de	1 500	124	1 500	133	
devises	(1 500)	(124)	(1 500)	(133)	
EN DOLLAD ALIOTDALIEN			<u> </u>		
EN DOLLAR AUSTRALIEN	440	447	440	204	
Obligations et billets	448	417	448	391	
Contrats d'échange de devises	(440)	(417)	(440)	(201)	
devises	<u>(448)</u>	(417) —	(448) —	(391)	
EN DOLLAR NÉO-ZÉLANDAIS					
Obligations et billets	299	216	299	214	
Contrats d'échange de					
devises	(299)	(216)	(299)	(214)	
EN DOLLAR HONGKONGAIS					
Obligations et billets	1 462	191	1 462	238	
Contrats d'échange de	1 402	131	1 402	230	
devises	(1 462)	(191)	(1 462)	(238)	
		<del></del>			
Moins		146 648		138 198	
Fonds d'amortissement					
afférent à des emprunts (2)		5 594		4 974	
Dettes avant gain (perte) de chang	ne renorté	141 054	-	133 224	
Gain (perte) de change reporté		1 127		(571)	
(harra) an arram 3 charta	_	142 181	<del>-</del>	132 653	
	=		=		

<sup>(1)</sup> Les emprunts temporaires en 2010 comprennent des acceptations bancaires, des emprunts bancaires et des marges de crédit pour 3 773 millions de dollars (361 millions de dollars au 31 mars 2009), aucun billet au pair (8 millions de dollars au 31 mars 2009), des billets à escompte pour 2 735 millions de dollars (1 983 millions de dollars au 31 mars 2009), des emprunts auprès des offices d'habitation pour 112 millions de dollars (48 millions de dollars au 31 mars 2009) et d'autres produits financiers pour 55 millions de dollars (aucun montant au 31 mars 2009).

<sup>(2)</sup> Dont 4 723 millions de dollars (4 168 millions de dollars au 31 mars 2009) pour rembourser la dette en dollars canadiens et 871 millions de dollars (806 millions de dollars au 31 mars 2009) pour rembourser la dette en dollars américains.

**Dettes** (suite) AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

## Fonds d'amortissement afférent à des emprunts

## Évolution du solde du fonds pour l'année financière terminée le 31 mars 2010

	2010	2009
Solde au début	<b>5 333</b> (1)	4 641
Plus		
Versements du fonds consolidé du revenu	161	141
Revenu net	283	297
	5 777	5 079
Moins		
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes	(183)	(105)
Solde à la fin	5 594	4 974

## Situation financière au 31 mars 2010

	2010	2009
Placements		
Acceptations bancaires	321	22
Bons du trésor	37	59
Certificats de dépôts	13	49
Obligations et billets	5 072	4 848
Papiers commerciaux		6
	5 443	4 984
Autres éléments d'actifs		
Encaisse	1	10
Débiteurs et intérêts courus	81	66
Perte (gain) de change reporté	69_	(86)
	151	(10)
Solde du fonds	5 594	4 974

<sup>(1)</sup> En raison de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans les états financiers consolidés du gouvernement en 2009-2010, le solde au début du fonds d'amortissement a été augmenté de 359 millions de dollars. Les données comparatives de l'année 2008-2009 n'ont pas été retraitées pour tenir compte de cette modification (voir note 3).

#### **Immobilisations**

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Aména- gements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Dévelop- pement informatique	2010 Total
Coût							
Solde d'ouverture:							
Solde redressé (note 3) Solde provenant	1 162	9 761	343	23 037	3 135	2 678	40 116
des réseaux (note 3)	545	21 643	163	170	8 573	472	31 566
Solde d'ouverture ajusté	1 707	31 404	506	23 207	11 708	3 150	71 682
Acquisitions	102	2 038	90	3 000	1 213	494	6 937
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(8)	(124)	(22)	(117)	(348)	(36)	(655)
Reclassements et							
autres ajustements	(15)	182	(2)	(147)	(17)	4	5
Solde de clôture	1 786	33 500	572	25 943	12 556	3 612	77 969
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture: Solde redressé (note 3)		3 937	163	10 719	1 948	1 389	18 156
Solde provenant des réseaux (note 3)		10 011	88	50	5 547	228	15 924
Solde d'ouverture		13 948	251	10 769	7 495	1 617	34 080
Dépenses d'amortissement		810	22	667	862	302	2 663
Incidence des dispositions et réductions de valeur		(92)	(8)	(111)	(330)	(33)	(574)
Reclassements et autres ajustements		137	( )	(147)	(18)	<i>\ \ \</i>	(28)
Solde de clôture		14 803	265	11 178	8 009	1 886	36 141
Valeur comptable nette	1 786	18 697	307	14 765	4 547	1 726	41 828 (1) (2)

#### (1) Le total des immobilisations inclut :

- des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour 126 millions de dollars en 2010, soit 27 millions de dollars pour du matériel et équipement, 96 millions de dollars pour des bâtiments et 3 millions de dollars pour des aménagements. Le montant d'amortissement lié à ces immobilisations s'est élevé à 15 millions de dollars;
- des immobilisations détenues dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé pour 692 millions de dollars, dont 642 millions de dollars pour des réseaux complexes. Aucun montant d'amortissement n'est associé à ces immobilisations en 2010;
- des immobilisations pour 4 114 millions de dollars de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 1 857 millions de dollars pour des bâtiments, 30 millions de dollars pour des aménagements, 1 246 millions de dollars pour des réseaux complexes, 505 millions de dollars pour du matériel et équipement et 476 millions de dollars pour du développement informatique. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations
- (2) Des frais financiers de 46 millions de dollars ont été capitalisés au cours de l'exercice au coût des immobilisations. Au cours de l'exercice, des immobilisations pour un montant de 100 millions de dollars ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

## Immobilisations (suite)

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Aména- gements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Dévelop- pement informatique	2009 Total
							redressé (note 3)
Coût							(Hote 3)
Solde d'ouverture							
déjà établi	743	9 351	317	21 086	3 016	2 447	36 960
Redressements							
(note 3)	275			(535)			(260)
Solde redressé	1 018	9 351	317	20 551	3 016	2 447	36 700
Acquisitions	147	463	26	2 639	274	290	3 839
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(2)	(52)		(152)	(155)	(50)	(402)
Solde de clôture	(3)	(53)		(153)	(155)	(59)	(423)
Solue de cloture	1 162	9 761	343	23 037	3 135	2 678	40 116
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture déjà établi		3 650	149	10 826	1 882	1 260	17 767
Redressements (note 3)				(579)			(579)
Solde redressé		3 650	149	10 247	1 882	1 260	17 188
Dépenses d'amortissement		308	14	577	189	218	1 306
Incidence des dispositions et réductions de valeur		(21)		(105)	(123)	(89)	(338)
Solde de clôture		3 937	163	10 719	1 948	1 389	18 156
Valeur comptable nette	1 162	5 824	180	12 318	1 187	1 289	21 960 (1) (2

#### (1) Le total des immobilisations inclut :

- des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour 54 millions de dollars en 2009, soit 6 millions de dollars pour du matériel et équipement, 46 millions de dollars pour des bâtiments et 2 millions de dollars pour des aménagements. Le montant d'amortissement lié à ces immobilisations s'est élevé à 4 millions de dollars;
- des immobilisations détenues dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé pour 382 millions de dollars, dont 379 millions de dollars pour des réseaux complexes. Aucun montant d'amortissement n'est associé à ces immobilisations en 2009;
- des immobilisations pour 1 771 millions de dollars de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 204 millions de dollars pour des bâtiments, 12 millions de dollars pour des ménagements, 948 millions de dollars pour des réseaux complexes, 269 millions de dollars pour du matériel et équipement et 338 millions de dollars pour du développement informatique. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.
- (2) Des frais financiers de 35 millions de dollars ont été capitalisés au cours de l'exercice au coût des immobilisations. Au cours de l'exercice, des immobilisations pour un montant de 2 millions de dollars ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

# Détail des obligations contractuelles

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

# Transferts - Financement d'acquisition d'immobilisations (1)

	2010	2009
Remboursement du principal - Projets financés par un emprunt à long terme		
Universités exclues du périmètre comptable du gouvernement	2 297	2 206
Municipalités et organismes municipaux	3 084	2 846
Autres bénéficiaires	1 566	1 455
	6 947 <sup>(2)</sup>	6 507 (2)
Remboursement du principal - Projets en attente de financement ou de refinancement à long terme <sup>(3)</sup>		
Universités exclues du périmètre comptable du gouvernement	199	159
Municipalités et organismes municipaux	2 569	1 502
Autres bénéficiaires	520	276
	3 288	1 937
Remboursement du coût d'immobilisations	414	573
	10 649	9 017

<sup>(1)</sup> En plus de ces montants, le gouvernement assume, par le versement de transferts à ces bénéficiaires, le service de dette reliée au financement de ces acquisitions d'immobilisations.

<sup>(2)</sup> Les organismes bénéficiaires des transferts ont contracté leurs emprunts auprès :

2010	2009
1 961	1 775
13	14
1 974	1 789
5 086	4 864
(113)	(146)
6 947	6 507
	1 961 13 1 974 5 086 (113)

<sup>(3)</sup> Ces obligations contractuelles représentent la valeur des montants autorisés, dont une partie fait déjà l'objet d'un financement pour l'acquisition d'immobilisations réalisée.

# **Détail des obligations contractuelles** (suite) AU 31 MARS 2010

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

Échéancier sommaire des transferts pour le remboursement du principal des emprunts contractés pour l'acquisition d'immobilisations (1)

Échéance	Universités exclues du périmètre comptable du gouvernement	Municipalités et organismes municipaux	Autres bénéficiaires	Total
2011	238	385	183	806
2012	499	362	172	1 033
2013	332	371	163	866
2014	452	385	159	996
2015	281	331	155	767
	1 802	1 834	832	4 468
2016-2020	395	949	452	1 796
2021-2025	37	178	213	428
2026-2030	32	93	41	166
2031-2035	31	27	21	79
2036 et plus		3	7	10
	2 297	3 084	1 566	6 947

<sup>(1)</sup> L'échéancier est déterminé selon les dates indiquées aux obligations ou billets à la date de fin d'exercice. Tout refinancement effectué après cette date affectera l'échéancier ci-dessus.

## Détail des obligations contractuelles (suite)

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

Transferts - Ententes

## Ententes entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec

Une entente a été signée en février 2002 entre le gouvernement et les Cris du Québec dans le but de favoriser une plus grande autonomie et une prise en charge par ces derniers de leur développement. Elle permet également une implication accrue des Cris dans les activités de développement économique sur le territoire conventionné de la Baie James.

Dans ce cadre, il est prévu notamment le versement sur une durée de 50 ans, soit de 2002-2003 à 2051-2052, de paiements de transfert annuels au bénéfice des Cris de la Baie James. En contrepartie, ces derniers assument les obligations du gouvernement du Québec, d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James relativement à certaines dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois sur le développement économique et communautaire des Cris. Les versements à effectuer au cours des prochaines années, jusqu'en 2052, sont le plus élevé de 70 millions de dollars ou de ce montant indexé pour tenir compte de l'évolution de la valeur de la production hydroélectrique, de l'exploitation minière et de la récolte forestière sur le territoire conventionné. Le versement de 2010 a été de 77 millions de dollars (74 millions de dollars en 2009). Compte tenu de l'indexation calculée pour 2011, les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 82 millions de dollars et le solde minimum à verser au 31 mars 2010 est de 3 447 millions de dollars (3 315 millions de dollars en 2009).

Une autre entente a été signée en mai 2007, entre le gouvernement du Québec, le Grand conseil des Cris et l'Administration régionale crie, dans le but d'améliorer l'administration de la justice pour les Cris et les services correctionnels. Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 15 millions de dollars, sujets à indexation, jusqu'en 2027. Au 31 mars 2010, le solde minimum à verser est de 250 millions de dollars (253 millions de dollars en 2009).

### Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik

Une entente a été signée en mars 2004, entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik, dans le but de simplifier le versement de paiements de transfert de différents ministères du gouvernement du Québec. Elle permet également d'accorder à cette dernière une plus grande autonomie dans l'affectation de fonds en fonction des priorités de la région.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 46 millions de dollars, sujets à indexation, jusqu'en 2028. Au 31 mars 2010, le solde minimum à verser est de 828 millions de dollars (846 millions de dollars en 2009).

## Détail des obligations contractuelles (suite)

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

Transferts – Ententes (suite)

## Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire Nunavik

Une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik a été signée en avril 2002, modifiée le 1<sup>er</sup> août 2006 par le décret 696-2006, entre le gouvernement du Québec, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik, dans le but de répondre aux besoins spécifiques de la population du Nunavik, en finançant des projets communautaires et économiques et en fournissant aux communautés locales de meilleures perspectives de développement économique et communautaire.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 29 millions de dollars, sujets à indexation, jusqu'en 2027. Au 31 mars 2010, le solde minimum à verser est de 489 millions de dollars (520 millions de dollars en 2009).

#### Autres ententes

Les autres ententes comprennent notamment les ententes sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour 1 141 millions de dollars (1 418 millions de dollars au 31 mars 2009), sur la politique nationale sur la ruralité pour 172 millions de dollars (215 millions de dollars au 31 mars 2009), sur la convention de subvention avec la Ville de Montréal pour 137 millions de dollars (145 millions de dollars au 31 mars 2009), concernant le financement global des villages nordiques de la région Kativik pour 230 millions de dollars (237 millions de dollars au 31 mars 2009) et de 177 millions de dollars pour le programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun (228 millions de dollars au 31 mars 2009). Elles incluent également les ententes concernant la prise en charge de l'intérêt de 581 millions de dollars sur un prêt d'une compagnie oeuvrant dans le domaine de l'aluminerie (581 millions de dollars au 31 mars 2009), la promotion et le développement de la Métropole pour 206 millions de dollars (252 millions de dollars au 31 mars 2009), la formation de la main d'œuvre pour 273 millions de dollars (197 millions du 31 mars 2009), la promotion des saines habitudes de vie pour 140 millions de dollars (160 millions au 31 mars 2009), le soutien aux centres locaux de développement pour 143 millions de dollars (206 millions de dollars au 31 mars 2009), le développement des jeunes enfants pour 143 millions de dollars, le soutien aux proches aidants pour 143 millions de dollars et d'autres contributions pour 1 133 millions de dollars (1 033 millions de dollars au 31 mars 2009).

# Éventualités

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

# Interventions financières garanties

	2010	2009
Organismes du gouvernement		
Garanties d'emprunts accordées par Investissement Québec (1)	2 385	2 634
Garanties accordées par la Société d'habitation du Québec (1)	1 267	1 174
Autres garanties	38	15
	3 690	3 823
Particuliers et sociétés		
Garanties de prêts aux producteurs agricoles et forestiers (1)	4 341	4 299
Garanties de prêts aux étudiants (1)	3 200	3 228
Autres garanties et prêts	109_	89
	7 650	7 616
Total des interventions financières garanties	11 340	11 439
Provision pour pertes sur les interventions financières		
garanties - autres passifs	(759)	(733)
	10 581	10 706

<sup>(1)</sup> Voir l'information additionnelle dans les pages suivantes.

**Éventualités** (suite) AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

## Garanties d'emprunts accordées par Investissement Québec (1)

	2010 Passif éventuel	2009 Passif éventuel
Garanties d'emprunts en vigueur (2) (3)	2 385	2 634
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(333)	(337)
	2 052	2 297

<sup>(1)</sup> Le gouvernement garantit le paiement en capital et intérêts d'emprunts contractés par des entreprises en vertu de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1).

## Garanties accordées par la Société d'habitation du Québec (1)

	2010	2009
	Passif	Passif
	éventuel	éventuel
Garanties de prêts		_
Programmes Achat-rénovation, AccèsLogis Québec		
et Logement abordable Québec - Volet social		
et communautaire (2)	959	850
Autres garanties		
Programmes Aide au logement populaire,		
OBNL - Privé et Logement en régions éloignées (3)	308	324
	1 267	1 174
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(27)	(16)
	1 240	1 158

<sup>(1)</sup> La Société d'habitation du Québec (SHQ) accorde des garanties en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8).

<sup>(2)</sup> Ce montant exclut 1 043 millions de dollars de garanties d'emprunts autorisées non en vigueur (632 millions de dollars au 31 mars 2009).

<sup>(3)</sup> La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties est de 1 582 millions de dollars (2 210 millions de dollars au 31 mars 2009).

<sup>(2)</sup> Prêts garantis par la SHQ auprès des institutions financières et accordés à des organismes à but non lucratif ou à des coopératives pour une période de 25 ans ou de 35 ans à la suite d'une acceptation de prolongation de la part de la SHQ. Le capital et les intérêts sont assumés par l'organisme. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

<sup>(3)</sup> Prêts garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) avec laquelle la SHQ a conclu des accords en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par la SCHL, à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé plus les frais accessoires. Les garanties accordées pour les programmes mentionnés ci-dessus couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles ayant trait aux prêts accordés dans les régions urbaines pour les programmes OBNL-Privé qui sont de 35 ans. Le capital et les intérêts sur ces prêts sont à la charge des organismes. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

**Éventualités** (suite) AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

## Garanties de prêts aux producteurs agricoles et forestiers (1)

	2010	2009
	Passif	Passif
	<u>éventuel</u>	éventuel
Loi sur La Financière agricole du Québec		
L.R.Q., c. L-0.1 <sup>(2)</sup>	4 226	4 180
Diverses lois	115_	119_
	4 341	4 299
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(97)	(76)
	4 244	4 223

<sup>(1)</sup> Correspondent aux soldes des montants en principal et en intérêts des prêts à l'égard desquels le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents.

<sup>(2)</sup> Ce montant exclut 36 millions de dollars de garanties de prêts autorisées pour lesquelles les prêts ne sont pas déboursés (40 millions de dollars au 31 mars 2009).

## **Éventualités** (suite) AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

# Garanties de prêts aux étudiants (1)

	2010 Passif éventuel	2009 Passif éventuel
Prêts pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge du gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant	1 381	1 352
Prêts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur	1 816	1 872
Prêts pour l'achat d'un micro-ordinateur pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge de l'emprunteur	3 3 200	4 3 228
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(285) 2 915	(292) <b>2 936</b>

<sup>(1)</sup> Le gouvernement du Québec garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de principal et d'intérêts en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (L.R.Q., c. A-13.3).

### Réserve de stabilisation

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

	2010	2009
Solde au début	433	2 301
Affectation du solde de l'excédent constaté de l'année financière 2006-2007		109
Versement au Fonds des générations		(132)
Utilisation de la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire	(433)	(1 845)
Solde à la fin	<u> </u>	433

En vertu de la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable, 2009, c. 38, adoptée en septembre 2009, le gouvernement a institué une réserve de stabilisation afin de faciliter sa planification pluriannuelle et de permettre subsidiairement le versement de sommes au Fonds des générations. Les dispositions de la Loi relatives à cette réserve ont effet depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006.

Cette loi est venue notamment abroger la Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents<sup>1</sup>. Ainsi, les opérations de la réserve budgétaire effectuées entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et l'adoption de la Loi sont devenues celles de la réserve de stabilisation. De plus, le solde de 109 millions de dollars de l'excédent constaté pour l'année financière 2006-2007 qui n'avait pas été affecté à la réserve budgétaire, l'a été à la réserve de stabilisation en vertu de la Loi.

La réserve de stabilisation est affectée au maintien de l'équilibre budgétaire; son solde est diminué du montant nécessaire à l'atteinte de cet équilibre. De plus, le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine, utiliser la réserve de stabilisation afin de verser des sommes au Fonds des générations. Le solde de la réserve est diminué du montant ainsi versé à ce fonds.

Les sommes affectées annuellement à la réserve de stabilisation correspondent au montant de l'excédent constaté pour cette année financière, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, établi conformément aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L.R.Q., c. R-25.1

#### Informations sectorielles

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

## États financiers consolidé par secteur de reddition de comptes

Les états financiers consolidés tiennent compte de la gestion par le gouvernement de l'ensemble de ses ressources, de ses obligations et de ses activités financières. Ce regroupement permet de fournir un portrait financier global du gouvernement. Ces états incluent les données financières d'une multitude de ministères, d'organismes, de fonds et d'entreprises. Toutes ces entités se répartissent en sept secteurs principaux, selon la relation de contrôle et de reddition de comptes qu'elles ont avec le gouvernement. Des critères, tels la responsabilité ministérielle, le cadre juridique, l'étendue des pouvoirs délégués à la direction, le mode de financement, le degré d'autonomie et la nature des activités, permettent de classer les entités entre les différents secteurs. Les tableaux qui suivent présentent les résultats de fonctionnement pour chacun des secteurs identifiés ainsi que la situation financière sommaire de chacun d'eux.

Tous les éléments de revenus, de dépenses, d'actifs et de passifs étant identifiables à un secteur spécifique, il ne s'est pas avéré nécessaire d'utiliser des méthodes de répartition pour attribuer certains de ces éléments entre deux ou plusieurs secteurs particuliers.

# **Informations sectorielles** (suite) AU 31 MARS 2010

(en millions de dollars)

# État consolidé des résultats de fonctionnement et des déficits cumulés par secteur de reddition de comptes

					2010				
DELENIO	Fonds consolidé du revenu <sup>(1)</sup>	Entreprises du gouvernement (2)	Organismes et fonds spéciaux (3)	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux (4)	Organismes des réseaux de l'éducation (4)	Comptes à fin déterminée <sup>(5)</sup>	Fonds des générations <sup>(6)</sup>	Élimination des opérations réciproques <sup>(7)</sup>	Résultats et déficits cumulés consolidés
REVENUS									
Impôt sur le revenu et les biens	27 026		817		1 475			(1 014)	28 304
Taxes à la consommation	13 527		116					(177)	13 466
Droits et permis	1 098		770		11			(1)	1 878
Revenus divers	1 465		4 978	2 329	1 506	295		(3 308)	7 265
Autres sources de revenus		4 878					725		5 603
Dividendes versés par les entreprises	4 287	(4 287)							
Total des revenus autonomes	47 403	591	6 681	2 329	2 992	295	725	(4 500)	56 516
Transferts du gouvernement du Québec			13 619	17 396	10 660			(41 675)	_
Transferts du gouvernement fédéral	15 161		863	115	114	857			17 110
Total des revenus	62 564	591	21 163	19 840	13 766	1 152	725	(46 175)	73 626
DÉPENSES									
Santé et services sociaux	27 467		9 234	19 623		110		(26 768)	29 666
Éducation et culture	15 472		529		13 141	87		(11 504)	17 725
Économie et environnement	7 731		5 913			319		(5 016)	8 947
Soutien aux personnes et aux familles	5 721		533			13		(494)	5 773
Gouverne et justice	5 188		2 575			623		(1 775)	6 611
Total des dépenses de programmes	61 579	_	18 784	19 623	13 141	1 152	_	(45 557)	68 722
Service de la dette	6 117		1 662	288	395			(618)	7 844
Total des dépenses	67 696	_	20 446	19 911	13 536	1 152		(46 175)	76 566
Surplus (déficit) annuel avant dépenses et revenus exceptionnels liés à la réforme comptable	(5 132)	591	717	(71)	230	_	725	_	(2 940)
Dépenses et revenus exceptionnels liés à la réforme comptable <sup>(8)</sup>	(8 376)			4 130	4 246				
Surplus (déficit) annuel après dépenses et revenus exceptionnels liés à la réforme comptable	(13 508)	591	717	4 059	4 476	_	725	_	(2 940)
Modifications comptables:									
Consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux (note 3)	157			(511)	(880)				(1 234)
Redressements effectués par les entreprises du gouvernement (annexe 10)		(3 749)							(3 749)
Autres (note 3)	(1 230)	, ,	14						(1 216)
Quotes parts dans les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement (annexe 10)	(* ===,	(452)							(452)
SURPLUS (DÉFICIT) CUMULÉS AU DÉBUT	(112 276)	18 082	443	(3 329)	(2 576)		1 952	(322)	(98 026)
SURPLUS (DÉFICIT) CUMULÉS À LA FIN	(126 857)	14 472	1 174	219	1 020		2 677	(322)	(107 617)

# **Informations sectorielles** (suite) AU 31 MARS 2010

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

État consolidé des résultats de fonctionnement et des déficits cumulés par secteur de reddition de comptes (suite)

		2010							
	Fonds consolidé du revenu <sup>(1)</sup>	Entreprises du gouvernement (2)	Organismes et fonds spéciaux (3)	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux (4)	Organismes des réseaux de l'éducation <sup>(4)</sup>	Comptes à fin déterminée (5)	Fonds des générations <sup>(6)</sup>	Élimination des opérations réciproques (7)	Résultats consolidés
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIE									
Transfert	52 036		6 216		80	950		(39 387)	19 895
Affectation à un fonds spécial	2 958							(2 958)	_
Rémunération	3 077		8 182	12 549	9 787	106		(1 217)	32 484
Fonctionnement	2 252		4 092	7 046	3 276	96		(1 792)	14 970
Créances douteuses et autres provisions	1 256		294	28	(2)			(203)	1 373
Total des dépenses de programmes	61 579		18 784	19 623	13 141	1 152		(45 557)	68 722

# **Informations sectorielles** (suite) AU 31 MARS 2010

(en millions de dollars)

# État consolidé des résultats de fonctionnement par secteur de reddition de comptes

	Fonds consolidé du revenu <sup>(1)</sup>	Entreprises du gouvernement (2)	Organismes et fonds spéciaux (3)	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux (4)	Organismes des réseaux de l'éducation <sup>(4)</sup>	Comptes à fin déterminée <sup>(5)</sup>	Fonds des générations <sup>(6)</sup>	Élimination des opérations réciproques <sup>(7)</sup>	Résultats consolidés redressé
REVENUS									(note 3 et annexe 10)
Impôt sur le revenu et les biens	27 756		778					(158)	28 376
Taxes à la consommation	13 403		192						13 595
Droits et permis	982		732						1 714
Revenus divers	1 739		3 686			257		(1 531)	4 151
Autres sources de revenus		4 893					587		5 480
Dividendes versés par les entreprises	4 433	(4 433)							_
Total des revenus autonomes	48 313	460	5 388			257	587	(1 689)	53 316
Transferts du gouvernement du Québec			12 637					(12 637)	_
Transferts du gouvernement fédéral	14 023		349			709			15 081
Total des revenus	62 336	460	18 374			966	587	(14 326)	68 397
DÉPENSES									
Santé et services sociaux	25 621		8 014	252 <sup>(9)</sup>		87		(7 256)	26 718
Éducation et culture	15 120		154		(283) (10)	119		(424)	14 686
Économie et environnement	7 299		5 479			355		(4 710)	8 423
Soutien aux personnes et aux familles	5 490		501			10		(463)	5 538
Gouverne et justice	5 020		2 184			395		(1 447)	6 152
Total des dépenses de programmes	58 550		16 332	252	(283)	966		(14 300)	61 517
Service de la dette	6 504		1 653					(26)	8 131
Total des dépenses	65 054		17 985	252	(283)	966		(14 326)	69 648
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	(2 718)	460	389	(252)	283		587		(1 251)

2	0	0	9

	Fonds consolidé du revenu <sup>(1)</sup>	Entreprises du gouvernement (2)	Organismes et fonds spéciaux <sup>(3)</sup>	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux (4)	Organismes des réseaux de l'éducation (4)	Comptes à fin déterminée <sup>(4)</sup>	Fonds des générations <sup>(6)</sup>	Élimination des opérations réciproques <sup>(7)</sup>	Résultats consolidés
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIE									redressé (note 3 et annexe 10)
Transfert	49 235		4 984			783		(9 822)	45 180
Affectation à un fonds spécial	2 948							(2 948)	_
Rémunération	3 056		7 548			110		(163)	10 551
Fonctionnement	2 157		3 371			73		(981)	4 620
Créances douteuses et autres provisions	1 154		429					(386)	1 197
Surplus (déficit) annuel des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation				252 <sup>(9)</sup>	(283) <sup>(10)</sup>				(31)
Total des dépenses de programmes	58 550		16 332	252	(283)	966		(14 300)	61 517

## Informations sectorielles (suite) AU 31 MARS 2010

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

# État sommaire consolidé de la situation financière par secteur de reddition de comptes

	2010								
	Fonds consolidé du revenu <sup>(1)</sup>	Entreprises du gouvernement (2)	Organismes et fonds spéciaux (3)	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux (4)	Organismes des réseaux de l'éducation (4)	Comptes à fin déterminée (5)	Fonds des générations <sup>(6)</sup>	Élimination des soldes réciproques	Situation financière consolidée
ACTIFS FINANCIERS									
Placements temporaires	4 257		889	79	238			(1 534)	3 929
Débiteurs	9 771		4 879	5 523	5 645			(13 257)	12 561
Participations dans les entreprises du gouvernement	7 545	14 472	687						22 704
Placements à long terme									
Entités exclues du périmètre									
comptable	632		5 021	83	133		2 677		8 546
Entités du périmètre comptable	22 729		16 960					(39 689)	_
Encaisse, stocks destinés à la vente et frais reportés liés aux dettes	(37)		384	665	460			23	1 495
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	44 897	14 472	28 820	6 350	6 476	_	2 677	(54 457)	49 235
PASSIFS									
Créditeurs et frais à payer	21 268		4 198	3 526	2 020			(12 855)	18 157
Régimes de retraite et autres avantages								,	
sociaux futurs	29 752		187		(18)				29 921
Dettes									
Due à des entités exclues du périmètre comptable	120 888		20 793	1 376 (11)	3 591 <sup>(11)</sup>				146 648
Due à des entités du périmètre comptable	(14)		24 062	8 662	8 010			(40 720)	_
Fonds d'amortissement et gain (perte) de	(11)		21002	0 002	0 010			(10 120)	
change reporté	(4 111)		(103)	(37)	(216)				(4 467)
Revenus reportés, transferts du gouvernement									
fédéral à rembourser et autres passifs	5 941		1 743	905	1 053			(566)	9 076
TOTAL DES PASSIFS	173 724		50 880	14 432	14 440			(54 141)	199 335
DETTE NETTE	(128 827)	14 472	(22 060)	(8 082)	(7 964)	-	2 677	(316)	(150 100)
ACTIFS NON FINANCIERS									
Immobilisations	1 893		23 076	7 984 <sup>(12)</sup>	8 875 <sup>(12)</sup>				41 828
Autres actifs non financiers	77		158	317	109			(6)	655
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	1 970		23 234	8 301	8 984			(6)	42 483
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS	(126 857)	14 472	1 174	219	1 020		2 677	(322)	(107 617)

## Informations sectorielles (suite)

AU 31 MARS 2010 (en millions de dollars)

- (1) Le fonds consolidé du revenu inclut les sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement a droit d'allocation ainsi que les dépenses de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne par cette dernière, des ministères et des organismes dirigés par un ministre dont le budget est financé par des crédits alloués par l'Assemblée nationale. Ce secteur inclut également les activités du Fonds des services de santé.
- (2) Les entreprises du gouvernement constituent des entités juridiques distinctes investies des pouvoirs nécessaires pour mener des activités commerciales. La vente de leurs biens ou la prestation de leurs services s'adresse soit à des particuliers, soit à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement. Ainsi, les entreprises sont autonomes financièrement en ce sens que leurs revenus provenant de l'extérieur du périmètre comptable garantissent à eux seuls la poursuite de leurs activités et le remboursement de leurs dettes. Leurs comptes étant comptabilisés sur la base de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls leurs surplus nets de l'année financière sont présentés dans le tableau, déduction faite des dividendes versés au fonds consolidé du revenu.
- (3) Les organismes et les fonds spéciaux dépendent en partie ou en totalité des ministères pour leur financement. Cependant, les organismes de ce secteur disposent d'un plus grand degré d'autonomie que ceux financés par des crédits budgétaires. En effet, bien que ces organismes relèvent aussi d'un ministre, les pouvoirs en matière de finances et de fonctionnement délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus. Pour leur part, les fonds spéciaux constituent des outils de gestion financière permettant, dans certaines situations, d'administrer les ressources allouées selon un mode de gestion différent de celui des ministères. Certains fonds tirent leur financement, en tout ou en partie, de la vente de biens ou services. Les résultats de ce secteur excluent les activités du Fonds des services de santé.
- (4) Le réseau de la santé et des services sociaux inclut les agences de la santé et des services sociaux et les établissements publics de santé et de services sociaux (centres hospitaliers, centres de santé et de services sociaux, centres de réadaptation, centres de protection de l'enfance et de la jeunesse).
  - Les réseaux de l'éducation incluent celui des commissions scolaires, celui des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ainsi que l'Université du Québec et ses constituantes du réseau universitaire.
  - Tous ces organismes, financés en grande partie par des crédits budgétaires, sont autonomes quant à leur prestation de services au public. Ils constituent des entités juridiques, investies des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour fournir un service public, dotées d'un conseil d'administration formé de représentants locaux élus ou désignés provenant du territoire ou du secteur desservi par l'organisme. De plus, la capacité du gouvernement de disposer de leurs actifs est assujettie à d'importantes restrictions. Leurs comptes sont, pour une première année, consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, étant comptabilisés sur la base de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls les surplus (déficits) nets de ces organismes pour l'année financière sont présentés.
- (5) Un compte à fin déterminée est un mécanisme de gestion financière créé par décret du gouvernement en vertu de dispositions législatives. Il permet à un ministère de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au fonds consolidé du revenu par un tiers, en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin spécifique.
- (6) Le Fonds des générations, créé le 1er janvier 2007, en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, se distingue des autres fonds en raison de son affectation exclusive au remboursement de la dette du gouvernement.
- (7) Ces ajustements reposent sur l'élimination, lors de la préparation des états financiers consolidés, des opérations et des soldes réciproques entre entités de différents secteurs. En effet, les revenus, les charges, les actifs et les passifs de chaque secteur sont présentés antérieurement à ces éliminations. Cependant, lorsque les opérations et les soldes réciproques concernent des entités d'un même secteur, les écritures d'élimination sont effectuées avant la détermination des montants sectoriels.
- (8) Dont 8 295 millions de dollars conformément aux décrets numéros 257-2010 et 258-2010 adoptés le 24 mars 2010 par le gouvernement, afin de pourvoir au paiement des dépenses des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation inscrites à la dette nette au 1er avril 2008 à la suite de la réforme comptable. À noter que les dépenses exceptionnelles du fonds consolidé du revenu sont compensées intégralement par les revenus exceptionnels que ces dépenses génèrent aux organismes des réseaux de la santé et des services sociaux de l'éducation. Cela n'a donc aucun impact sur les résultats et la situation financière consolidés du gouvernement.
- (9) Ces données proviennent d'états financiers vérifiés au 31 mars 2009.
- (10) Ces données proviennent d'états financiers intérimaires non vérifiés au 31 mars 2009 pour les commissions scolaires, des états financiers vérifiés au 30 juin 2008 pour les collèges et des états financiers vérifiés au 31 mai 2008 pour l'Université du Québec et ses constituantes. Les états financiers des collèges et de l'Université du Québec et ses constituantes ont été ajustés pour éliminer certains écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.
- (11) Certains de ces emprunts ont financé des investissements en immobilisations et sont remboursables au moyen de crédits budgétaires ultérieurs du gouvernement.
- (12) Les immobilisations des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ont été réduites respectivement de 237 millions de dollars et de 346 millions de dollars afin d'éliminer la taxe de vente du Québec (TVQ) qui avait été capitalisée à celles-ci.

## Sommaire des opérations fiduciaires exercées par un ministère, des organismes et des fonds du gouvernement AU 31 MARS 2010

(en millions de dollars)

			2010		2009
	Passifs	Actifs	Augmentation (diminution) de l'avoir cumulé	Avoir net	Avoir net
Caisse de dépôt et placement du Québec (1)	39 048	170 636	11 500	131 588	120 088
Cautionnements individuels des agents					
de voyages	4	4			
Comité Entraide - secteurs public					
et parapublic (1) (2)	9	9			
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (1)					
RREGOP	70	37 697	3 414	37 627	34 213
RRPE	8	6 587	471	6 579	6 108
Autres régimes	138	693	99	555	456
Commission de la construction du Québec (1)					
Fonds général d'administration	84	148	2	64	62
Régime supplémentaire de rentes -					
compte général	29	3 022	35	2 993	2 958
Régime supplémentaire de rentes -					
compte des retraités	2	4 532	162	4 530	4 368
Autres	878	4 318	578	3 440	2 862
Conseil de gestion de l'assurance parentale (1)	18	18			
Curateur public (1) (2)	34	335	30	301	271
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (1)		2		2	2
Fonds d'assurance-garantie administré par					
la Régie des marchés agricoles et					
alimentaires du Québec		6		6	6
Fonds d'assurance parentale (1)	654	190	(180)	(464)	(284)
Fonds d'assurance-récolte	33	70	(38)	37	75
Fonds d'assurance-stabilisation des					
revenus agricoles	849	89	105	(760)	(865)
Fonds des pensions alimentaires	236	236			
Fonds d'indemnisation des clients					
des agents de voyages		52	14	52	38
Fonds d'indemnisation des services					
financiers	24	4	8	(20)	(28)
Montants à reporter	42 118	228 648	16 200	186 530	170 330

## Sommaire des opérations fiduciaires exercées par un ministère, des organismes et des fonds du gouvernement (suite) AU 31 MARS 2010

(en millions de dollars)

	2010				2009
	Passifs	Actifs	Augmentation (diminution) de l'avoir cumulé	Avoir net	Avoir net
Montants reportés	42 118	228 648	16 200	186 530	170 330
Fonds en fidéicommis (2)	111	111			
Fonds en fidéicommis - Taxe sur les					
produits et services	186	186			
Fonds de développement et de reconnaissance	ce				
des compétences de la main-d'œuvre	7	86	(17)	79	96
Hydro-Québec - Régime de retraite (1)	20	12 410	1 915	12 390	10 475
Régie des rentes du Québec					
Fonds du régime de rentes du Québec	275	30 573	4 356	30 298	25 942
Autres	9	20	2	11	9
Ministère du Revenu					
Biens sous administration (1)(2)	65	132	23	67	44
	42 791	272 166	22 479	229 375	206 896
Fonds confiés à la Caisse de dépôt					
et placement du Québec		(85 025)	(9 015)	(85 025)	(76 010)
	42 791	187 141	13 464	144 350	130 886

<sup>(1)</sup> États financiers au 31 décembre 2009.

<sup>(2)</sup> Selon les états financiers non vérifiés.